This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 473007

Digitized by Google

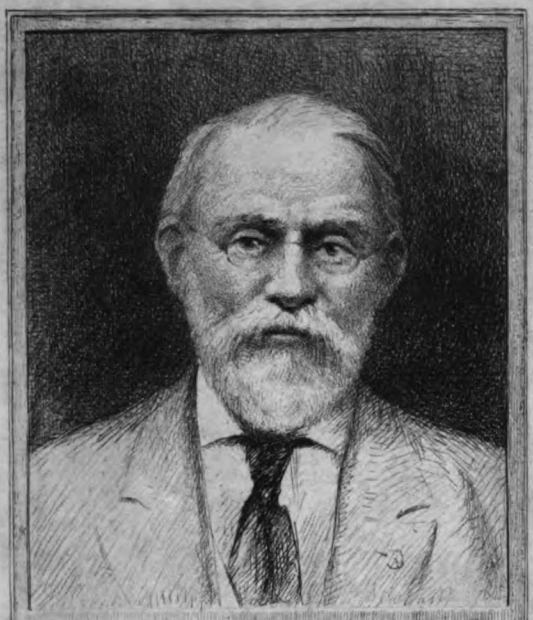

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.L826
S8

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

TOME DIX-NEUVIÈME.

ANNÉE 1880.

NANTES,

IMPRIMERIE DE VINCENT FOREST & ÉMILE GRIMAUD,

PLACE DU COMMERCE, 4.

1880

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
10-14-26
13603

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1880.

Bureau.

MM. De Wismes, *président*.
De la Laurencie (le vicomte), ✠, *vice-président*.
Lemeignen (Henri), *secrétaire-général*.
De Lisle (Pitre), *secrétaire du Comité*.
De Grange de Surgères, *secrétaire-adjoint*.
Petit (Louis), *trésorier*.
Blanchard, *bibliothécaire-archiviste*.

Comité Central.

MM. Cahour, de la Nicollière, Seidler, Van Isegheem père
Anizon, Maitre.

Membres titulaires (1).

MM.

Bourgerel (Gustave), architecte du département.
Delamare (Frédéric-Arthur), professeur à l'École de Médecine de Nantes.
Dugast-Matifeux (Charles), homme de lettres, conseiller municipal de Nantes.
Ménard (Anthime), avocat.

---

(1) Les membres fondateurs sont placés par ordre alphabétique, en tête des membres titulaires; ils furent admis le jour même de la fondation de la Société, le 9 août 1845. Les dates mises à la suite des autres membres annoncent la date de leur réception.

Digitized by Google

NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (Stéphane de la), archiviste-historiographe de la ville de Nantes, etc.

VAN-ISEGHEM (Henri), architecte, inspecteur de la Société française d'archéologie.

DE BLOCQUEL DE CROIX DE WISMES (baron Jean-Baptiste-Héracle-Olivier).

VERGER (Constant), 19 janvier 1846.

LA TOUR DU PIN CHAMBLY DE LA CHARCE (baron Gabriel de), conseiller général de la Vendée, 6 mars 1846.

MAQUILLÉ (comte de), 6 mai 1846.

MONTI DE REZÉ (Alexandre de), 3 septembre 1846.

BEJARRY (comte de), 15 mars 1847.

KERSABIEC (vicomte Édouard Sioc'han de), ancien conseiller de préfecture, 20 avril 1847.

ÉCHAPPÉ (René), peintre-verrier, 5 janvier 1849.

PETIT (Louis), 1er juin 1849.

PARENTEAU (Fortuné), numismatiste, conservateur du Musée d'archéologie, 3 septembre 1851.

ANIZON (Paul), docteur-médecin, 5 octobre 1852.

BLANCHET, docteur-médecin, 7 février 1854.

LE HOUX, docteur-médecin, 7 février 1854.

LE MOYNE DE LA BORDERIE (Arthur), ancien élève de l'École des Chartes, correspondant du ministère de l'Instruction publique, directeur de la *Revue de Bretagne et de Vendée,* 2 juin 1854.

PERTHUIS-LAURANT (Alexandre), numismatiste, 2 octobre 1855.

MARIONNEAU (Charles), 3 juin 1856.

BACQUA (Auguste-Xavier), propriétaire, 4 novembre 1856.

CAHOUR (l'abbé Abel), officier d'Académie, 5 avril 1859.

LAURANT (Auguste), propriétaire, 6 mars 1860.

LA BRETESCHE (marquis de), propriétaire, 3 avril 1860.

CHESNEAU (Alfred), propriétaire, 6 novembre 1860.

SOULLARD (Paul), 7 janvier 1862.

GALLES (René), O ✻, intendant militaire, ancien élève de l'Ecole polytechnique, 15 mars 1864.

GRIMAUD (Emile), imprimeur, secrétaire de la *Revue de Bretagne et de Vendée,* 8 novembre 1864.

ORIEUX (Eugène), ✻, agent-voyer en chef, 6 décembre 1864.

HEURTAUX (Gustave), 6 mars 1866.

NAU (Paul), architecte, 5 juin 1866.

LAMBILLY (vicomte de), propriétaire, 5 juin 1866.

VILLERS ✻, 4 décembre 1866.

COURTOUX, avocat, 12 mars 1867.

LEGENDRE, architecte, 12 mars 1867.

VAN ISEGHEM (Aristide), architecte, 12 mars 1867.

Digitized by Google

La Tullaye (comte Alfred de), propriétaire, 5 novembre 1867.

Van Iseghem (Henri), avocat, conseiller général de la Loire-Inférieure, 7 janvier 1868.

Hunault (Victor-Alfred), commissaire-priseur, 7 juillet 1868.

Clériceau (Constant), architecte, 15 décembre 1868.

Meynier (l'abbé), curé à Basse-Goulaine, 4 mai 1869.

Maitre (Léon), officier d'Académie, archiviste du département, 8 mars 1870.

Halgan (Stéphane), sénateur, 4 avril 1871.

Gallard (l'abbé), 5 décembre 1871.

Dutertre de la Coudre (Augustin), avocat, 9 janvier 1872.

Blanchard (Gustave), percepteur à Nozay, 2 juillet 1872.

Massion (Gustave), négociant, 29 octobre 1872.

La Laurencie (vicomte Marie-Charles-Jules de) ✻, conseiller municipal de Nantes, 29 octobre 1872.

Lisle (Pitre de), 29 octobre 1872.

Pot, 29 octobre 1872.

Comte (Félix), 29 octobre 1872.

Gantès (Fernand de), 14 janvier 1873.

Huette (René), 14 janvier 1873.

Lafont (Georges-Joseph), architecte, 14 janvier 1873.

Montfort (Jules), architecte, 14 janvier 1873.

Granges de Surgères (marquis de), 11 mars 1873.

Pocard-Kerviler (René), , ingénieur, des Ponts et Chaussées, 1er juillet 1873.

Seidler (Charles), 1er juillet 1873.

Lemeignen (Henri), avocat, 2 décembre 1873.

Cornulier (Henri de), propriétaire, conseiller municipal de Nantes, 2 décembre 1873.

Bremond d'Ars (comte Anatole de), ✻, conseiller général du Finistère, 5 mai 1874.

Pichelin (Paul), avocat, 4 août 1874.

Baugé, 1er décembre 1874.

Mellinet (le général), G. C. ✻, 2 février 1875.

Marchant-Duplessis (Paul), licencié en droit, 2 février 1875.

Laennec, docteur-médecin, directeur de l'École de médecine de Nantes 2 mars 1875.

Viaud (Louis), peintre, 2 mars 1875.

Merland (C), ✻, docteur-médecin, 2 mars 1875.

Blanchard (René), pharmacien, 2 mars 1875.

Jamonnières (Arthur des), 16 mars 1875.

Guyet (Eugène), 6 juillet 1875.

Bossis (Auguste), 9 novembre 1875.

Ménard (René), architecte, 7 mars 1876.

Digitized by Google

GRÉGOIRE (l'abbé), 21 mars 1876.
DOMINIQUE (l'abbé), 7 novembre 1876.
LE QUEN D'ENTREMEUSE, 6 février 1877.
SENOT DE LA LONDE, 6 février 1877.
LEROUX (Alcide), 6 février 1877.
ROUSSE (Joseph), 6 mars 1877.
ROUSSELOT (Francis), 6 mars 1877.
LINYER, avocat, 1er mai 1877.
MAUGRAS, 22 janvier 1878.
LALLIÉ (Alfred), ancien député, 19 février 1878.
EVELIN, 19 février 1878.
MERCIER (A.), 19 février 1878.
DE ROCHEBRUNE (Raoul), 6 mars 1878.
IZARN (comte d'), 6 mars 1878.
ALIZON (Emile), notaire, 4 juin 1878.
DE LA BROSSE (G.), 23 juillet 1878.
GARNIER (A.), 7 janvier 1879.
LE CHAUFF DE KERGUENEC (F.), 4 mars 1879.
GONTARD DE LAUNAY, 4 novembre 1879.
BACQUA (Auguste), 4 novembre 1879.
BLANC (Octave), 3 février 1880.
L'ESTOURBEILLON (comte Régis de), 5 février 1880.

Membres correspondants.

FILLON (Benjamin), numismatiste à La Court Saint-Cyr en Talmondais (Vendée), 7 janvier 1851.
CAHIER (Auguste), à Douai, 7 juin 1853.
PERRAULT, à Clisson (Loire-Inférieure), 7 février 1854.
SOLAND (Aimé de), à Angers (Maine-et-Loire), 3 mai 1854.
RUDBECK (le baron de), ancien secrétaire de la légation de Suède à Londres, 6 février 1855.
COUTANT (Lucien), 2 octobre 1855.
DEVERS, peintre, 3 août 1855.
DE BRÉHIER, à Josselin (Morbihan), 5 novembre 1861.
MOUGENOT (Léon), 13 janvier 1863.
BOURGEOIS, professeur au collège de Ponlevoy, 5 janvier 1864.
PIBRAC (le comte de), propriétaire à Orléans (Loiret), 19 avril 1864.
BARTHÉLEMY (Anatole de), à Paris, 7 juin 1864.
TREMEAU DE ROCHEBRUNE (Alphonse), 20 décembre 1864.
TREMEAU DE ROCHEBRUNE, 20 décembre 1864.
DAMOUR, correspondant de l'Institut, 6 novembre 1866.

Digitized by Google

Montlezun (Jules-Frédéric), lieutenant au 135e de ligne, officier d'ordonnance du général Pajol, 6 novembre 1866.

Desmars (Joseph), propriétaire à la Morinais, commune de Bains (Ille-et-Vilaine), 3 décembre 1867.

Lukis (Révd William-Collings), 17 décembre 1867.

Guillotin de Corson (l'abbé), chanoine-honoraire de Rennes (Ille-et-Vilaine), 24 juin 1865.

Benoist (Alcide), docteur-médecin à Saint-Nazaire-sur-Loire, 29 décembre 1868.

Martin (de Guérande), lieutenant de vaisseau, 2 février 1869.

Fornier (Gaston), 2 février 1869.

Lavenot (l'abbé), vicaire à Quiberon (Morbihan), 5 décembre 1871.

Méchineau, architecte à Clisson (Loire-Inférieure), 2 décembre 1873.

Rochebrune (Octave de) ✠, aqua-fortiste, archéologue, au château de Terre-Neuve, à Fontenay-le-Comte (Vendée), 2 mars 1875.

Biais (Émile), secrétaire de la Société archéologique de la Charente, 7 décembre 1875.

Babinet de Rencogne (Gustave), président de la Société archéologique de la Charente.

Gaborit (l'abbé), curé de Saint-Herblain (Loire-Inférieure), 4 juin 1872.

Blanchard (Gustave), à Nozay, 2 juillet 1872.

Michel (E.), Touvent (Loiret), 6 février 1877.

de Sécillon (Cte), à Guérande (Loire-Inférieure), 4 décembre 1877.

Ledoux, à Savenay (Loire-Inférieure), 4 juin 1878.

Perron, greffier de la Justice de paix, à Ingrandes (Loire-Inférieure.)

Sociétés correspondantes

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
— éduenne d'Autun.
— des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.
— archéologique de Bordeaux.
— académique de Brest.
— des antiquaires du Centre.
— archéologique et historique de la Charente.
— archéologique de Constantine.
— scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
— archéologique des Côtes-du-Nord.
— de statistique des Deux-Sèvres.
— d'études archéologiques de Draguignan.
— académique du Gard.

Digitized by Google

Société archéologique et historique du Limousin.
— d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de la Loire.
— des sciences et lettres de Loir-et-Cher.
— académique d'architecture de Lyon.
— historique et archéologique du Maine.
— académique de Maine-et-Loire.
— d'agriculture, sciences et arts de la Marne.
— de statistique de Marseille.
— polymathique du Morbihan.
— archéologique de Narbonne.
— des antiquaires de l'Ouest.
— française de numismatique et d'archéologie.
— philotechnique de Paris.
— des sciences, lettres et arts de Pau.
— des antiquaires de Picardie.
Conférence littéraire et scientifique de Picardie.
Société archéologique de Rambouillet.
— archéologique de Rennes.
— académique de Saint-Quentin.
— d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
— des antiquités de la Seine-Inférieure.
— archéologique de Tarn-et-Garonne.
— d'émulation de la Vendée.
— archéologique du Vendômois.
— des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Digitized by Google

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1880.

Présidence de M. le baron de Wismes.

Étaient présents : MM. le baron de Wismes, de la Laurencie, Petit, Maître, Van Iseghem père, R. Blanchard, Huette, Evellin, de Bejarry, Mercier, Leroux, de la Nicollière-Teijeiro et Lemeignen.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Sont déposés sur le bureau :

1° *Bulletin d'archéologie chrétienne.* — 4e année, nos 1 et 2. — Deux fascicules in-8°.

2° *Monuments religieux, civils et militaires du Gatinais*, par Edmond Michel. — 8e, 9e et dernier fascicule. — 2 vol. in-4°.

MM. Octave Blanc, présenté par MM. le baron de Wismes et Lemeignen, et le comte Régis de l'Estourbeillon, présenté par MM. l'abbé Cahour et Mercier, sont reçus membres résidants de la Société.

L'ordre du jour étant assez chargé, on remet à la prochaine séance la nomination des membres du Comité central.

La parole est donnée à M. S. de la Nicollière-Teijeiro, pour la lecture de ses « *Notes historiques sur l'abbaye de la Chaume, près Machecoul.* » On

Digitized by Google

croyait qu'il n'y avait plus rien à dire sur ce sujet, mais à force de recherches patientes, notre collègue a réussi à compulser une soixantaine de pages, renfermant de nombreuses pièces complètement inédites. M. de la Nicollière donne lecture de quelques-uns de ces documents choisis parmi les plus intéressants, et propose les autres pour notre bulletin, ce qui est accepté avec reconnaissance.

M. Evellin présente à la Société un objet des plus curieux. C'est un ostensoir en argent doré, daté de 1411, et qui appartient à l'église de Saint-Jean-de-Mont (Vendée). M. Evellin accompagne son exhibition de l'intéressante note qui suit :

« L'ostensoir en argent doré de Saint-Jean-de-Mont peut être considéré comme le plus ancien que nous connaissions. Une légende, gravée au burin avec une grande délicatesse sur la plate-forme de cet objet, ne peut laisser aucun doute, ni sur la date de sa fabrication, ni sur sa destination. Voici le texte de cette légende : « C'est Porte-Dieu est de Saint-Jean-le-Mons poysent III marcs VI onxes, fait l'an mil CCCC : XI : »

Sur cette plate-forme, deux anges debout (emboutis et repoussés sur mandrins perdus) et dont les ailes sont mobiles, supportent à bout de bras un petit monument ogival à clochetons, de forme carrée et d'un bon travail d'orfèvrerie. Ce petit monument, en forme de chapelle, est garni de glaces sur ses 4 faces; l'une de ses faces s'ouvre à charnières, pour permettre de placer facilement, à l'intérieur, une petite boîte ronde dans laquelle on place l'hostie. — Cette forme paraît être celle qui a été la première adoptée pour l'exposition des Saintes Espèces.

Cet usage de l'exposition apparente ne remonte pas au delà de la fin du XIVe siècle ; jusqu'à cette époque, le Saint Sacrement était renfermé dans des colombes, pyscides, et dans des tours placés au côté et quelquefois au-dessus de l'autel.

C'est seulement vers la fin du grand schisme d'Occident, à cette époque troublée de la fin du règne de Charles VI, alors que la France était en proie aux guerres intestines les plus sanglantes entre Armagnacs et Bourguignons, que le clergé, probablement pour raviver la foi chancelante des fidèles, permit d'exposer le Saint Sacrement. C'est, au reste, l'opinion de M. Viollet-Leduc.

Le Concile de Cologne, en 1452, parle, pour la première fois, de *monstrances* servant à porter l'hostie consacrée.

Un inventaire de la Sainte-Chapelle en 1430, dit M. Labarthe (arts industriels au moyen âge), signale un ostensoir qui aurait une certaine res-

Digitized by Google

semblance avec celui de Saint-Jean-de-Mont : « Deux anges d'argent portant un vase en forme de phylactère, pour porter le corps du Christ. »

M. Thiers, d'après M. Viollet-Leduc, en signale un autre d'un inventaire de 1494, à l'église paroissiale de Sainte-Menehould (Champagne).

Comme on le voit, ces *Porte-Dieu*, considérés comme les plus anciens, sont encore postérieurs à celui de Saint-Jean-de-Mont qui reste, assurément, un objet unique en ce genre par son ancienneté.

M. Amédé Mercier expose, oralement, une théorie du suffixe celtique *ac*, en latin, *iacus, iacum.*

Le suffixe *ac* affecte actuellement, dans la presqu'île armoricaine, quatre formes distinctes, et y constitue quatre *zones* ou *pays*, dont M. Régis de l'Estourbeillon donnera prochainement la carte.

1er pays en *ec*. A l'Ouest, d'Auray à Paimpol, en contournant la presqu'île, le suffixe a pris la forme ec : Briec, Landevennec, etc. ;

2e pays en *ac*. Entre deux lignes, dont l'une à l'Ouest, irait de Lamballe à Vannes, et l'autre, à l'Est, de Dol à l'embouchure de la Loire, le suffixe affecte la forme ac : Herbignac, Avessac, Loudéac, etc. Ce pays représente assez bien les anciennes Marches de Bretagne.

3e pays en *é*. A l'Est du pays en *ac*, le suffixe est devenu é : Sucé, Vitré, Aubigné, Baugé, etc.

4e pays en *ay*. Sur les bords de la Loire et dans la Vendée, le suffixe prend volontiers la forme ay : Savenay, Chantenay, Fontenay.

On trouve, ailleurs, une forme en *y* : Andely, Lagny, etc. L'Armorique connaît à peine cette variante.

Les trois dernières formes sont une traduction différente du suffixe latinisé *iacum*.

Avessac, Aviziacum.

Vitré, Vitriacum, plus tard, Vitreium.

Savenay, Savaniacum.

Les Chartes de Redon, de Landevennec, etc., donnent, dès le VIIIe siècle, les noms latins de toutes les localités comprises dans les trois derniers groupes. Un procédé unique et très ancien, de formation latine, préside à l'origine de tous ces noms de localités. Ainsi de *Albinus*, on fera *Albiniacus*, qui donnera *Aubigné* dans l'Ille-et-Vilaine, Aubignac et *Aubigny* en d'autres pays.

Au contraire, les noms du premier groupe se trouvent partout dans le latin des clercs avec leur forme celtique *ec*, quelquefois *oc*. Ce n'est là qu'une preuve négative de la non existence du terme latin, mais cette preuve se

Digitized by Google

fortifie de ce fait, que les clercs cherchent à forger des noms latins par traduction ou périphrase et imaginent les étymologies les plus divertissantes : Escoublat, Episcopi lacus, Pont de Cé, Pons Cæsaris, etc.

Cela prouve que le nom latin n'existait pas. Les moines, qui étaient lettrés, l'auraient connu; or, il existe dans le reste de la péninsule, comme dans toute la France. Partout, les noms propres comme les noms communs ont pris de si bonne heure la forme latine, que la forme celtique ne se retrouve presque plus. L'absence de la terminaison latine à l'extrémité de la péninsule armoricaine, est une raison de croire que le latin n'y a jamais pénétré; que la langue celtique s'y est toujours conservée, au moins dans les campagnes; que l'émigration cambrienne a pu rajeunir la langue, mais ne l'a pas introduite à nouveau dans le pays breton.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire général,

H. Lemeignen.

Séance du 2 mars 1880.

Etaient présents : MM. le baron de Wismes, Van Iseghem, père, Léon Maître, Bacqua, Le Quen d'Entremeuse, Seidler, Petit, Blanchard, Anizon, de Bremond d'Ars, comte R. de l'Estourbeillon, Garnier, etc.

En l'absence de M. Henri Lemeignen, secrétaire de la Société archéologique, le plus jeune membre de la réunion, M. le comte de l'Estourbeillon, veut bien, sur l'invitation de M. le président, remplir les fonctions de secrétaire. — Lecture est alors donnée par lui du procès-verbal de la séance du 3 février 1880, qui est adopté à l'unanimité.

M. le baron de Wismes présente ensuite une rectification au procès-verbal de la séance du 3 décembre 1878.

On lui fait dire que la présence de deux couteaux dans le même dolmen est un fait exceptionnel. M. de Wismes explique qu'il a voulu parler de la présence de deux couteaux dans une même TOMBE; mais que le monument de la Boutinardière contenant trois tombes, la trouvaille d'un second

---

(1) Cette belle pièce a été donnée par M. Pitre de Lisle à M. le baron de Wismes, et elle est maintenant déposée au Musée départemental de notre ville.

Digitized by Google

couteau de grandes dimensions par M. Pitre de Lisle n'est pas un fait exceptionnel. M. de Wismes ajoute que, loin d'être rares dans les monuments funéraires, ces pièces exceptionnelles ne se trouvent guère que là.

M. le baron de Wismes donne communication de l'envoi du bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, qui demande à échanger son bulletin contre celui de la Société. — La Société émet un vœu favorable à ce sujet.

Il est procédé à la nomination de trois membres du comité central, en remplacement de MM. Foulon, décédé, Léon Maître et Perthuis-Laurant, membres sortants.

Après dépouillement du scrutin, MM. Anizon et Léon Maître sont nommés membres du Comité central pour trois ans, et M. l'abbé Cahour, membre pour un an, en remplacement de M. Foulon qui n'a pu exercer qu'une année son mandat.

M. le président prie ceux de ces messieurs qui désireraient aller à la Sorbonne, comme délégués de la Société archéologique, de vouloir bien lui en donner avis, avant qu'il adresse au ministère la demande concernant M. Blanchard.

Lecture est donnée par M. le comte R. de L'Estourbeillon du travail de l'abbé Dominique, sur quelques monuments mégalithiques, récemment fouillés dans la Cornouaille anglaise. — Ce travail intéresse beaucoup la Société qui en vote l'insertion dans le bulletin, ainsi que de la planche qui l'accompagne. — Lecture est ensuite faite par M. le président du procès-verbal de la séance du 2 décembre 1879, procès-verbal fait par lui, faute de secrétaire.

M. le baron de Wismes prend ensuite la parole, et explique à la Société que dans le volume de la province de Constantine, reçu depuis peu, il fut frappé de la similitude des caractères des inscriptions de l'ancienne Lybie (Sud de nos possessions d'Afrique) avec ceux trouvés dans les dolmens de Bretagne et dont le tumulus des trois squelettes, qu'il a comme découvert et fouillé, à Pornic, offre un très-bel échantillon.

Ayant communiqué son idée à M. Seidler, celui-ci fut aussi frappé du rapprochement de ces caractères, avec ceux qui se trouvent reproduits dans l'ouvrage de M. Aspelin de Helsingfors, et qui semblent avoir une grande similitude avec certains autres trouvés dans quelques provinces de la Russie.

Il est désormais à peu près indiscutable que l'ensemble de ces caractères est du Phénicien déformé, et il paraît certain que la plupart des stèles bretonnes sont, comme celles de Lybie, des inscriptions funéraires.

Digitized by Google

M. le baron de Wismes dit qu'il croit volontiers que la hache ou celtæ, fréquemment reproduite dans ces inscriptions, doit avoir plus d'une fois un caractère simplement phonétique.

M. le baron de Wismes ajoute que M. Parenteau partage pleinement l'ensemble de ses idées.

MM. le baron de Wismes et Seidler se réservent d'ailleurs, à l'avenir, de parler plus longuement de cet intéressant sujet.

M. de Bermond d'Ars ajoute, à l'appui des rapports de la Phénicie avec l'antique Bretagne, qu'on a trouvé il y a deux ans près d'Hennebont, dans un monument funéraire, deux magnifiques vases reconnus phéniciens.

M. le président dit que la Société académique de Nantes s'est plaint de ne pas recevoir régulièrement les bulletins de la Société archéologique, tandis que la Société au contraire n'a point reçu les siens depuis bien des années. — Ces Messieurs ont envoyé le dernier volume de la Société académique, et il est convenu qu'on doit leur envoyer ceux de la Société.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Pour le Secrétaire absent,

Cte R. DE L'ESTOURBEILLON.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1880.

Présidence de M. le baron de Wismes.

Etaient présents : MM. Van Isegheem père, baron de Wismes, de Bejarry, Bacqua père, Auguste Bacqua, abbé Cahour, Parenteau, Léon Maître, de Rochebrune, R. de l'Estourbeillon, Seidler, docteur Aniron, de la Nicollière-Teijeiro, A. Mercier, Perthuis-Laurent, Evellin.

La séance est ouverte à 8 h. 1/4. — La lecture des travaux mis à l'ordre du jour, devant être fort longue, M. le Président commence par faire à la Société quelques importantes communications. Rappelant la récente nomination, comme chevalier de la Légion d'honneur, de M. Benjamin Fillon, l'un des plus éminents savants de la Vendée, M. de Wismes fait l'éloge du nouveau légionnaire, auteur, entre autres ouvrages, de « l'Art de terre chez les Poitevins, » et de nombreux travaux sur la Numismatique.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet de la Loire-Inférieure, annonçant l'envoi du tome III de l'Inventaire sommaire des Ar-

Digitized by Google

chives départementales, par M. Léon Maître et manifestant son intention de former une bibliothèque spéciale à l'usage des savants de toute la Bretagne, qui viennent travailler aux archives.

A cette occasion, M. de Wismes adresse de vifs et sincères compliments à notre collègue, M. Maître, pour le zèle avec lequel il étudie nos archives départementales et communique au public le résultat de ses savantes recherches. — La Société ne peut que s'associer à cet éloge si légitime.

M. le baron de Wismes donne ensuite communication d'une lettre de M. le Président de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, annonçant que l'administration municipale de la ville de Rennes vient de décider la création d'une Exposition artistique et archéologique, comme en 1863 et 1872, à l'occasion du Concours régional qui doit s'ouvrir à Rennes, du 15 au 24 mai 1880. — Les membres de la Société qui voudraient participer à cette exposition, dont le produit d'ailleurs doit être appliqué au soulagement des pauvres, sont priés d'adresser leurs objets à M. le Président de la Société artistique et archéologique, du 15 avril au 1er mai.

L'Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens vient de mettre au concours pour un prix de poésie qu'elle décernera en 1880, un bouquet de six à douze sonnets sur des personnages célèbres de la Picardie, au choix des concurrents. — M. le Président prévient ceux des membres de la Société qui désireraient concourir, qu'ils auraient à faire parvenir leur ouvrage au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er novembre au plus tard.

M. le Président fait part à la Société d'une circulaire du Ministre de l'instruction publique, concernant les instructions du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

Au sein du Comité, la section de l'enseignement appelle l'attention de tous les savants sur la nécessité d'organiser, dans tous les musées, des visites pédagogiques et au besoin des conférences, en présence des œuvres elles-mêmes, à la condition qu'elles soient faites à des heures où les personnes désireuses de profiter de cet enseignement, ne seraient point troublés par le va-et-vient des simples visiteurs. Les professeurs des collèges et les chefs des maisons d'éducation ne tarderaient pas à considérer comme un élément indispensable de l'instruction publique, ces promenades qui, faites sous la direction d'hommes compétents, permettraient aux élèves de remonter aux œuvres, et des œuvres aux milieux où elles se sont produites. — La Société ne peut que s'associer pleinement à ces vues et encourager ces visites pédagogiques, destinées à mieux faire connaître les détails de notre histoire nationale, et à faire naître l'amour de la science dans un grand

Digitized by Google

nombre de jeunes intelligences qui n'auraient pu l'apprécier jusqu'alors.

La parole est ensuite donnée à M. Parenteau, porté à l'ordre du jour, depuis le mois de janvier, pour donner à la Société communication de son travail sur le culte du veau d'or dans l'antiquité et jusqu'à nos jours.

M. Parenteau a publié un Essai sur les monnaies des Namnètes, dans le bulletin de la Société archéologique de Nantes, tome IIe, année 1862. Il s'appuie sur ce travail et sur ses attributions acceptées des numismatistes en général, et en particulier de MM. de Saulcy, A. de Barthélemy et Hucher.

« Sur les monnaies des Namnètes, au droit de la pièce qui porte dans le champ la tête d'Apollon Bélenus ou de Baal, dieu de la lumière, la tête est entourée de quatre petites têtes qui sont celles des quatre vents enchaînés par des cordons perlés, et devant la bouche est placée une petite croix, indiquant les quatre points cardinaux. Quand cette croix est cantonnée de quatre petites boules, cela indique le mouvement des quatre saisons sous l'influence du soleil. — Au revers de la même pièce gauloise, du statère des Namnètes, le soleil est placé dans un char traîné par un ou deux chevaux androcéphales (à tête humaine); emblème de la marche intelligente du soleil. — Sous le char du soleil, une femme debout représente chez les Namnètes l'eau, la pluie et la rosée, car la fécondation de la terre par le soleil n'existe qu'à cette condition. Bien plus, lorsque la croix cantonnée de ses quatre petites boules est renfermée dans un cercle, c'est l'emblème de l'année solaire. — Ainsi la croix antérieure au Christianisme en Asie, en Egypte, en Italie, en Gaule, etc., n'est qu'un emblème solaire et rien de plus, la base de la girouette.

« Lors de la dispersion des peuples, ils voulurent construire une tour à Baal ou Bélenus, représenté par le veau d'or, emblème de la fécondité du soleil, placé par Dieu dans le ciel. — Le temple était sur la terre ; les prières, les chants, les danses, et la débauche qui en est la suite, s'y succédaient tour à tour. C'était la créature et le matérialisme insultant librement le Créateur ; le peuple fut dispersé par toute la terre et les langues arrivèrent à la diffusion.

« Mais les peuples emportèrent avec eux le culte du veau d'or, de Bélenus, par toute la terre où nous le retrouvons encore de nos jours. — En Egypte, c'est le bœuf Apis ; en Grèce, c'est le Minotaure ; à Rome, c'était Jupiter se changeant en veau blanc pour enlever et féconder la nymphe Europe ; dans l'Inde, c'est Boudha et Brahma; pour le Mahométisme, c'est l'étoile à cinq rayons représentant le soleil, et le croissant représentant la lune.

Digitized by Google

« Lors de l'invasion des Aryas dans nos contrées, ces peuples apportèrent avec eux leur culte, en supposant que leurs prédécesseurs ne le possédassent pas déjà. — Marseille place sur ses premières monnaies la tête d'Apollon, le taureau, et la croix dans une roue à quatre rayons, quatre siècles avant l'ère chrétienne. »

Il est donc probable, dit M. Parenteau, que le taureau et ses dégénérescences telles que le veau d'or, furent honorés d'un certain culte dans la Gaule, plusieurs siècles avant l'ère chrétienne. Il est possible aussi que ce culte se soit plus ou moins prolongé dans diverses parties de notre pays, même plusieurs siècles après l'introduction du Christianisme. Mais les notions plus ou moins éparses qu'on pourrait donner à l'appui de ces idées, demanderaient de longs détails, dont M. Parenteau donne quelques-uns, mais dans lesquels nous ne pouvons entrer dans les limites de notre compte rendu. — « M. Parenteau ajoute que dans l'ouest, comme il a pu en juger par la contrée de Pouzauges qu'il habite en Vendée, on trouve encore quelques traditions conservées relativement à ce culte païen. C'est ainsi que le veau est appelé *Boudet*, que la génisse est la *Boude* ou mieux encore la *Boudische*, et qu'on dit entendre les bœufs *brahmer* dans les champs. Inutile d'insister sur la ressemblance de ces mots avec les noms de l'Inde païenne. »

M. Parenteau présente ensuite à la Société divers monuments relatifs à sa thèse et entre autres : « une grande quantité de monnaies gauloises, tirées de son riche cabinet ; une statuette de Baal en bronze, de travail phénicien ou samnite ; un petit bœuf en bronze appartenant au musée de Nantes ; une clef mérovingienne en bronze avec la croix païenne ; une framée avec la croix cantonnée de quatre besants ; une poignée d'épée en bronze damasquinée d'argent, avec deux têtes de veau ; une tête de veau en bronze avec bélière servant de suspension ; un pentalpha de cuivre avec la croix portant quatre branches tressées, et représentant les 12 mois de l'année, au centre du soleil et de ses rayons, etc. Enfin un croissant fait récemment dans l'Inde avec deux cornes de bœufs réunies et couvertes de croix cantonnées chacune de quatre petites sphères et de gouttes de rosée. »

Le travail de notre savant conservateur est écouté par la Société avec un visible intérêt.

La séance est levée à 10 heures.

Pour le Secrétaire absent,
Cte R. DE L'ESTOURBEILLON.

Digitized by Google

Séance du 4 mai 1880.

Présidence de M. le baron de Wismes.

Furent présents : MM. de Wismes, abbé Grégoire, Petit, Van Iseghem père, R. Blanchard, Bacqua père, G. Blanchard, baron d'Izarn, Seidler, L. Maître, comte de l'Estourbeillon, A. Bacqua, Garnier, Maugras, Evellin, Mercier et Lemeignen.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

1° Annales de la Société académique de Nantes, 1879, 2e semestre, 1 vol. in-8°.

2° Silex taillés et emmanchés de l'époque mérovingienne, par M. G. Millescamps, Paris, 1880. — 1 broch., in-8°.

3° Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg, 1879. — 1 vol. in-8°.

4° Société archéologique de Bordeaux, 1876-1877. — Tom. IV. — 1 vol. in-8°.

5° Philippe Chabot, amiral de France, par C. Merland. — 1 broch. in-8, — (don de l'auteur).

6° Bulletin d'archéologie chrétienne de M. le commandeur S. B. de Rossi. — N° 3 et 4, in-8°.

7° Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre, 16e bull., 1879, in-8°.

8° Bulletins de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres. N° 11 et 12. Niort, 1879, 1 vol. in-8°.

9° Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, 2e série, vol. 8, 1876-1877.— Alger et Constantine, 1878, 1 vol. in-8°.

La parole est ensuite donnée à M. le comte R. de l'Estourbeillon, qui présente à la Société une carte des groupes linguistiques de l'Armorique.

M. de l'Estourbeillon donne lecture d'un mémoire explicatif de sa carte qu'il divise en trois zones ou régions distinctes : 1° zone des noms en *ec* : 2° zone des noms en *ac* : 3° zone des noms en *é* et *ay*. — Tandis que tous les noms caractéristiques de ces deux dernières sont toujours traduits en latin après l'invasion romaine et au moyen-âge, les noms en *ec* ou de la première zone, au contraire, ne le sont jamais.— Dans une foule de chartes et dans un grand nombre de cartulaires, d'où M. de l'Estourbeillon tire de

Digitized by Google

nombreux exemples, jamais on ne les rencontre avec une forme latine. — Ne pourrait-on pas en conclure que les noms de ce pays, n'ayant jamais eu d'équivalents latins, cette région est restée à l'abri de l'influence romaine et est demeurée constamment celtique, au moins quant au fond de la population, à l'inverse de ses deux sœurs en *ac* et en *ay* qui se sont laissé gagner par l'influence étrangère, lorsque les Romains eurent établi des stations sur tous les points du territoire de l'Armorique. — Telle est l'idée nouvelle que M. de l'Estourbeillon a voulu soumettre à la Société et examiner avec elle.

Cette carte et le travail qui l'accompagne sont accueillis avec le plus vif intérêt par les membres de notre compagnie.

Une discussion s'élève à leur propos.

M. Léon Maître dit que, tout en trouvant la carte de M. de l'Estourbeillon très exacte et très bien faite, il eût préféré que ses différentes divisions fussent basées sur l'orthographe des noms anciens. — M. de l'Estourbeillon répond qu'examinant le groupement successif des populations armoricaines depuis leur origine *jusqu'à nos jours*, il a adopté l'orthographe actuelle, afin de faire mieux ressortir la succession de ces groupements qu'il a examinés dans son mémoire explicatif.

MM. Maître et Blanchard ajoutent que, tous les noms de localités en Bretagne ayant subi une foule de transformations aussi bien dans leur radical que dans leur suffixe, ils pensent qu'il faudrait avoir vérifié le même fait de la non traduction des noms en *ac*, dans un nombre immense de documents pour pouvoir en tirer une solution définitive.

M. de l'Estourbeillon répond qu'il n'a présenté ce travail que comme un mémoire explicatif de sa carte, et que son intention est seulement d'examiner aujourd'hui cette idée sous ses différents points de vue, sans tirer pour le moment de conclusion définitive; car il se réserve d'étudier encore cette question plus à fond, lorsqu'il aura eu de nouveaux renseignements.

L'ordre du jour appelle ensuite la dernière partie du *Dialecte breton au pays de Guérande*.

Ce travail de M. Blanchard soulève les observations de M. Mercier qui croit que M. Blanchard généralise trop. Beaucoup de mots, prétendus bretons, ne sont que des mots latins que la langue bretonne s'est appropriée. Il est beaucoup plus sûr de rechercher l'étymologie latine, toutes les fois qu'elle suffit pour l'explication.

M. Mercier, qui admire profondément le travail de M. Blanchard, aurait désiré que quelques mots, dont l'étymologie est peu sûre, fussent sacrifiés.

Digitized by Google

M. Blanchard admettrait volontiers les observations de M. Mercier; mais elles lui paraissent ne pas pouvoir s'appliquer à son travail. Il n'a pas la prétention de faire de l'étymologie, il a intitulé son travail: « Le dialecte vannetais breton au pays de Guérande »; il a essayé seulement de prouver que le dialecte vannetais était autrefois parlé dans le pays de Guérande. — Quant aux expressions qu'il cite, elles étaient employées dans le dialecte vannetais, qu'elles y fussent d'origine bretonne ou encore qu'elles y soient entrées à la suite du Romain, peu importe; il suffit de prouver simplement que le dialecte vannetais était parlé autour de Guérande; c'est tout ce que voulait prouver M. Blanchard.

M. le baron de Wismes admet assez volontiers qu'au pays breton, où la langue bretonne a été parlée, il soit plus naturel d'expliquer les expressions par la langue bretonne, plutôt que par la langue latine.

M. le Président rend compte de quelques lectures faites dans les ouvrages arrivés pour la Société. — Il a remarqué surtout une brochure de M. Millescamps dans laquelle il semble prouver qu'au temps mérovingien, on se servait encore des silex taillés trouvés en si grand nombre (22,000) dans les cimetières de la Marne par M. Moreau.

Il recommande la lecture du bulletin de la Société des Deux-Sèvres où se trouve un curieux recueil de mots, traditions, usages des Deux-Sèvres et du Poitou, recueil qu'il serait également très intéressant de faire pour notre contrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 1/2.

Le Secrétaire général.
H. LEMEIGNEN.

SÉANCE DU 18 MAI 1880.

Présents : MM. le baron de Wismes, le comte de Bremond d'Ars, Léon Maître, le comte Régis de l'Estourbeillon, l'abbé Cahour, Van Iseghem, Seidler, le docteur Anizon, Hippolyte Maugras et Evellin.

M. Maître donne communication d'une lettre de M. Blanchard, d'Herbignac, relative au travail de M. Parenteau sur le veau d'or.

M. l'abbé Cahour dit aussi quelques mots sur ce sujet, — puis la parole est donnée à M. le comte Régis de l'Estourbeillon, pour lire un travail intitulé : « Inventaire des meubles et du linge du prieuré de la Papil-

Digitized by Google

layes, en Anjou, en 1683, et obligation des *Moines Augustins* envers ledit prieuré. »

M. le Président dit que ce petit travail, bien que ne concernant pas le département, n'en est pas moins intéressant et en demande l'impression au bulletin, attendu qu'on peut parfaitement, comme le fait remarquer M. de l'Estourbeillon, juger de l'état d'un prieuré de Bretagne par celui d'une province limitrophe.

M. de Wismes dépose sur le bureau un volume reçu par la Société : Nobiliaire du Diocèse et de la généralité de Limoges, par M. l'abbé Joseph Nadaud, curé de Teyjac, publié sous les auspices de la Société archéologique et historique du Limousin, par l'abbé A. Lecter. Limoges, Ve H. Ducourtieure, libraire-éditeur, 7, rue des Avesnes, 1880, tome IVe et dernier.

M. Léon Maître veut bien lire un important mémoire sur Odin, par M. l'abbé Dominique.

M. Hippolyte Maugras fait présent à la Société d'une trentaine de pièces d'argent romaines, la plupart au type de Gordien, trouvées aux environs d'Auray et de Carnac.

De vifs remerciements sont votés à M. Maugras, qui veut bien aussi nous faire espérer un christ en cuivre trouvé en Bretagne, et divers objets de ferronnerie, etc.

Le comte de l'Estourbeillon présente à la Société un petit livre d'heures du moyen âge, appartenant à M. Chassay, professeur à Couëron, qui a bien voulu le prêter à M. de l'Estourbeillon, pour le communiquer à la Société. La date paraît pouvoir s'en établir entre la fin du XIVe et le commencement du XVe siècle. — Ce manuscrit, d'une écriture très fine et très régulière, intéresse beaucoup la Société, qui remercie M. de l'Estourbeillon de sa communication.

La séance est levée à 9 heures.

Pour le Secrétaire,
Le baron DE WISMES.

SÉANCE DU 1er JUIN 1880.

Présidence de M. le baron de Wismes.

Furent présents : MM. Petit, baron de Wismes, de la Nicollière-Teijeiro, Merland, Auguste Bacqua, comte Régis de l'Estourbeillon, Pitre de Lisle, H. Lemeignen.

Digitized by Google

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président dépose ensuite sur le bureau pour la société Archéologique :

1° Le Tome III des Antiquités et Monuments du département de l'Aisne, par Edouard Fleury. Cet ouvrage contient une foule de planches des plus remarquables et gravées par l'auteur lui-même.

2° Le Tome VIII des Mémoires de la société Eduenne. — Ce volume contient entre autres travaux une intéressante notice sur Adrien Guignet, et un article remarquable sur les Monnaies des Eduens. — On y trouve enfin la description des dernières fouilles exécutées au mont Beuvray (Bibracte). Les dernières fouilles ont été pratiquées surtout aux environs de la Citadelle, et ont mis à découvert des maisons gauloises et de nombreux ateliers de fondeurs. Grâce aux nombreux fétus de paille agglomérés, on en conclut que, la plupart du temps, les maisons gauloises étaient couvertes en chaume.

M. Pitre de Lisle donne lecture des Notes sur la Commune de Sion (Loire-Inférieure), extraites par M. l'abbé Josnin d'un très intéressant manuscrit appartenant à la cure de cette paroisse. Un ancien recteur de Sion, M. l'abbé Moisan, a réuni, au commencement du siècle, une foule de renseignements curieux sur les châtellenies, les terres, les fondations religieuses et les divisions territoriales de cette paroisse. Ses notes sont contenues dans un vaste registre, qui a déja fourni de précieux documents. M. l'abbé Josnin, en puisant à cette source, a complété les notes de son prédécesseur et nous les a présentées dans un ordre plus facile à consulter. L'assemblée décide que ce travail prendra place dans nos bulletins.

M. Pitre de Lisle fait suivre cette communication de la lecture de son étude sur les monuments mégalithiques de l'arrondissement de Châteaubriant. Le titre général de ce travail, qui a été omis à l'ordre du jour, est *l'Inventaire archéologique de la Loire-Inférieure*, 1re partie, arrondissement de Châteaubriant. Notre collègue se propose de passer en revue les antiquités primitives de notre département, les dolmens, menhirs, alignements, etc., les stations, les oppida, ainsi que toutes les découvertes d'armes de pierre ou de bronze de la Loire-Inférieure, et ce travail est déja fort avancé.

L'exploration de l'arrondissement de Saint-Nazaire était presque terminée lorsque notre collègue voulut publier ses notes sur Châteaubriant. Cette vaste circonscription semblait tout particulièrement facile à inventorier; en effet, dans tous les ouvrages qui ont traité de la Loire-Inférieure au point de vue archéologique, dans Ogée, Guéraud, Le Boyer, *la Bretagne contempo-*

Digitized by Google

raine, Nantes et la Loire-Inférieure, etc., etc., on ne trouve que 3 monuments mégalithiques indiqués pour tout ce côté de notre département. La tâche de passer en revue ces 3 vétérans semblait donc à première vue des plus faciles. Mais dans le cours de son inspection, notre collègue découvrit de nombreux menhirs, dolmens, etc., complètement inconnus jusqu'ici ; diverses indications vinrent compléter ses recherches, et aujourd'hui la liste dressée par M. de Lisle ne se compose plus de 3, mais bien de 27 monuments mégalithiques pour l'arrondissement de Châteaubriant.

Chacun de ces mégalithes est décrit, mesuré et parfois dessiné avec le plus grand soin ; la situation topographique est indiquée avec une extrême précision. Habituellement, on se borne à signaler dans telle ou telle commune un ou deux menhirs ou dolmens. Le Dictionnaire de topographie des Gaules et la plupart des répertoires archéologiques ne donnent pas d'autres renseignements. Mais il est fort difficile de découvrir sur tout le territoire d'une commune, ces blocs de pierre, souvent cachés par la végétation, et que les gens du pays ne connaissent aucunement.

Pour éviter à ses collègues la peine qu'il a bien voulu prendre, M. P. de Lisle a noté exactement au cadastre, les numéros de section et les numéros parcellaires des pièces où se trouvent ces mégalithes. De cette façon, il est impossible, avec les cartes cadastrales déposées dans toutes les mairies et dont la communication n'est jamais refusée, de ne pas arriver tout juste au point indiqué dans ce travail.

Cette méthode a de plus un grand avantage : que ces monuments viennent à être détruits, ils ne seront pas complètement perdus pour nous ; il nous restera leur situation exacte, ce qui souvent peut être un renseignement très précieux, et de plus une description qui servira encore à les faire connaître.

De nombreuses trouvailles d'armes de pierre, de bronze et d'objets romains, complètent les indications archéologiques données dans cette étude.

L'arrondissement de Saint-Nazaire et celui d'Ancenis suivront de près cette première partie ; de cette façon nous aurons successivement, et avant peu, nous l'espérons, l'inventaire complet de nos richesses archéologiques.

L'ordre du jour appelle ensuite la communication, par M. S. de la Nicollière, d'un registre mutilé de délibérations de Messieurs du Présidial de Nantes, de 1614 à 1789.

Ce travail écouté avec le plus vif intérêt doit paraître dans notre prochain Bulletin ; nous n'avons donc pas à l'analyser ici.

Un volume intitulé : Antiquités et monuments du département de

Digitized by Google

l'Aisne, par Edouard Fleury (in-8°, Paris, 1879), est déposé sur le bureau pour la bibliothèque de la Société.

La séance est levée à 9 heures et demie.

Le Secrétaire général,

H. LEMEIGNEN.

SÉANCE DU 6 JUILLET 1880.

Présidence de M. Cahour, doyen d'âge.

Sont présents : MM. Van Iseghem, de la Nicollière, Petit, Verger, de l'Estourbeillon, Maugras, Gallard, Huette, Leroux, et plusieurs autres de nos collègues, arrivés après l'ouverture de la séance.

M. le Président donne communication des ouvrages suivants, déposés sur le bureau :

Catalogue des livres anciens et modernes de la librairie Joly, quai Saint-Michel, Paris.

Prospectus d'un ouvrage traitant de la Révolution dans l'Ain, par M. Philibert Leduc.

Catalogue des livres et pièces rares sur Paris et la province : cartes, plans et vues. Paris, Antonin Chossonery, libraire, quai des Grands-Augustins, 47.

Catalogue des livres anciens et modernes de la librairie Alphonse Picard.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. Cahour fait passer sous les yeux de l'assistance un calice en argent repoussé et ciselé qu'il communique comme objet d'examen. M. Cahour désirerait avoir l'avis de la Société sur l'époque à laquelle appartient cet objet, d'une forme élégante, d'un beau travail et qui, de l'avis général, semble remonter au commencement du XVIIe siècle.

L'ordre du jour appelle une communication de M. de la Nicollière sur les Corsaires nantais en 1641 et en l'an VIII de la République. M. de la Nicollière ne donne lecture que d'une minime partie de son travail, que l'assistance écoute avec un vif intérêt.

M. Petit présente une série de vues faisant partie de la nombreuse et très intéressante collection de dessins exécutés par lui et reproduisant, sous ses aspects les plus pittoresques, le vieux Nantes disparu.

— Restes du château de Pilmil en 1830, vu de la rue Saint-Jacques.

— Le port de la tour de Pilmil vu d'aval.

Digitized by Google

— Restes du Pilier de Notre-Dame et maisons bâties à la Belle-Croix, en 1624.

— La rue de la Salinière, encore ainsi dénommée en 1789.

— La Cour du Mont-de-Piété.

— La rue de la Clavurerie.

— La rue du Chapeau-rouge.

— L'entrée de l'ancien jeu de paume de la perdrix, rue du Bignon-Lestard.

— L'escalier et les galeries du passage Budan, rue du Chêne d'Aron, — de Bouvet, au port de la Fosse.

— L'entrée du Bois de Launay, à l'angle du chemin de la Compagnie.

— La maison de la cour des *Dorides*, — à l'entrée du quai des Constructions.

Notre collègue communique aussi une vue d'ensemble de notre ville, — gravure du XVIIe siècle. — seul exemplaire connu à Nantes. — L'assemblée examine avec le plus grand intérêt les dessins si véritablement curieux de M. Petit, et exprime son vif désir que notre savant collègue lui fasse fréquemment de semblables communications.

M. Maugras offre à la Société un chandelier en fer forgé qu'il a trouvé en Basse-Bretagne ; cet ustensile d'une forme toute primitive, mais qui n'est cependant pas dénuée d'un certain caractère, est accueilli avec reconnaissance par l'assemblée qui exprime tous ses remercîments à M. Maugras.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

Le Secrétaire par intérim,

R. Huette.

Séance du 2 novembre 1880.

Présidence de M. le baron de Wismes.

Présents : MM. Petit, Seilder, A. Leroux, baron de Wismes, comte de l'Estourbeillon, de Lisle.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le tome dix-septième des mémoires de la Société de statistique, sciences et lettres des Deux-Sèvres (année 1879), est déposé sur le bureau pour la bibliothèque de la Société.

En l'absence de M. Lemeignen, secrétaire, la rédaction du procès-verbal est confiée à M. de Lisle.

Digitized by Google

Au début de la séance, M. le Président exprime le regret de voir notre réunion aussi peu nombreuse. Plusieurs de nos collègues sont en effet retenus loin de nous par les tristes événements qui se préparent dans notre ville.

La parole est ensuite donnée à M. Petit pour une communication sur des fragments de sculptures antiques, découverts ces jours derniers dans la rue Saint-Jean.

Un croquis fidèlement tracé reproduit ces différents blocs, ornés de moulures, de denticules et de triglyphes. Tous ces fragments ont une apparence romaine, et cette trouvaille offre d'autant plus d'intérêt qu'elle a été faite à peu de distance de la tour de la rue Garde-Dieu, dont les soubassements étaient formés de tronçons de colonnes et de débris antiques.

M. Petit essaya d'obtenir pour notre musée ces curieux spécimens de notre vieille architecture nannetaise. Mais, en attendant le succès de sa démarche, il eut soin de prendre un croquis des pièces les plus intéressantes. Excellente précaution, car dès le lendemain, la scie des tailleurs de pierres dévorait à belles dents ces antiques sculptures, et peu après, on les dirigeait vers le cimetière de Miséricorde. Ainsi ces vieilles pierres qui ont orné peut-être le fronton de nos temples, ne sont sorties de leur long ensevelissement que pour paraître un jour, et passer mutilées et blanchies dans de nouvelles tombes qui ne nous les rendront jamais.

Cette disparition donne un double prix au dessin qui est venu si à propos conserver le souvenir de cette trouvaille.

L'Assemblée remercie chaleureusement l'auteur de cette communication de son zèle infatigable pour l'étude de nos antiquités. Les vandales ont beau se hâter, le crayon de M. Petit devance la pioche des démolisseurs, et lorsque le vieux Nantes aura complètement disparu, nous le retrouverons encore dans les cartons de notre cher trésorier.

M. le Président, qui avait été informé de cette découverte, a eu le regret de ne pouvoir faire l'acquisition de ces pierres. Les ressources de notre budget sont extrêmement réduites, et déjà la ville nous demande un compte sévère de l'emploi de nos fonds. Il est certain que si le musée pouvait disposer d'un local plus vaste, d'une cour, ou à défaut de mieux, d'un chantier où seraient déposées les pièces un peu trop encombrantes pour la salle des collections, peu à peu ces tronçons de colonnes, de frises et d'entablements que l'on découvre autour de notre vieille enceinte, formeraient une riche carrière et peut-être un jour verrions-nous sortir de cet entassement ces temples d'Apollon et de Jupiter que nos vieilles chroniques retracent encore à nos regrets.

Digitized by Google

M. Petit appelle ensuite l'attention de la Société sur un fragment de marbre détaché d'un sarcophage de grande dimension, déjà cité dans nos bulletins (voir le compte rendu des fouilles faites à Saint-Donatien, en 1873, par MM. Cahour, Petit et Kerviler). Cette tombe, qui appartient actuellement à la cure de Saint-Donatien, mesure 2 mètres 10, sur 70 et 75 de large et 70 cent. de haut. Elle présente une particularité assez curieuse et qui n'a encore été signalée pour aucune autre. Une gorge de 3 cent. est creusée sur le bord et devait servir à faire emboîter le couvercle.

Jusqu'ici la surface un peu altérée de cette tombe n'avait point permis de reconnaître très exactement la nature de la pierre qui sert à la former. L'échantillon soumis au polissage est maintenant facile à classer ; c'est un morceau de brèche du Jura, et cette détermination nous est confirmée, séance tenante, par M. de l'Estourbeillon.

Comment, à une époque sans doute encore très primitive, a-t-on songé à faire venir de si loin une masse aussi pesante ? Sans s'arrêter à la solution de ce problème, l'assemblée émet le vœu qu'un dernier voyage soit imposé à cette tombe, et qu'elle s'achemine en dernier lieu vers le musée de l'Oratoire.

M. le Président appuie vivement cette proposition, et il est décidé qu'une demande sera adressée dans ce sens au curé de Saint-Donatien, M. l'abbé Hillereau, qui a toujours montré tant de sympathie pour nos recherches archéologiques.

M. de l'Estourbeillon signale, à propos de ce sarcophage, trois tombes en calcaire madréporique, situées à une centaine de mètres du bourg de Chémeré.

Puis l'ordre du jour appelle la communication de M. l'abbé Dominique sur les mégalithes de la Riveraie (Saint-Père-en-Retz).

Examinant d'abord au point de vue minéralogique la nature de ces menhirs, notre collègue constate ce fait bizarre qu'ils sont d'une roche complètement étrangère à la contrée. Tout aux alentours de Saint-Père-en-Retz s'étendent, au-dessus des roches primitives, micachistes et autres, de fortes assises de terrain argileux, traversées par des filons de quartz. Cette couche se continue jusqu'à de vastes dépôts de sables d'alluvions et rien dans la composition de ce sol ne peut expliquer la formation des grès quartzeux, employés pour les menhirs de la Riveraie. Aussi les gens du pays, ne connaissant nulle part aux environs de carrières ou de gisements d'où l'on ait pu tirer ces pierres, croient tout naïvement qu'autrefois on les aurait amenées de l'île de Noirmoutier où elles se retrouvent en effet.

Digitized by Google

— Ici cette hypothèse un peu merveilleuse est complètement écartée : l'abbé Dominique a observé des grès de même espèce que la tour de Princé ; d'autres se trouvent en abondance près du lac de Grandlieu et jusqu'aux environs de Montbert et des marais de Goulaine. Il n'est donc pas probable qu'on ait fait voyager par mer toute cette quantité d'énormes grès. Reste à expliquer comment ils se trouvent égarés çà et là sur notre sol.

Pour cela, il suffit de nous rappeler qu'au sud de la basse Loire, de Grandlieu jusqu'à l'Océan, s'étend une longue plaine de terrains bas, à peine relevés par quelques reliefs peu accusés. L'étage de formation de ces grès a donc pu recouvrir autrefois tout cet espace, puis disparaître sous l'action du courant diluvien dont les sables observés par M. Dominique nous marquent encore la trace. Les blocs de grès quartzeux, qui appellent dans ce moment notre attention, plus solides et plus pesants que les calcaires friables qui les entouraient jadis, sont seuls restés en place, comme les épaves de ce gigantesque naufrage. Et ce qui rend cette hypothèse extrêmement vraisemblable, c'est que toutes ces pierres sont unies et luisantes comme les galets de nos côtes ; cette érosion a dû se produire lors du passage des eaux mêlées de sable qui ont dégagé des blocs de leur milieu de formation.

Ainsi les menhirs de Saint-Père-en-Retz et beaucoup des matériaux employés aux dolmens de Pornic, nous servent à reconstituer le squelette un peu disloqué de terrains qui n'existent plus.

Après avoir établi par des causes toutes naturelles que les mégalithes de la Riveraie ont parfaitement le droit d'être comptés pour indigènes, M. l'abbé Dominique nous donne quelques détails sur les deux premiers menhirs signalés dans cette localité par M. le baron de Wismes (page 264 du tome quinzième de nos bulletins). Sur chacune de ces pierres on voit une cavité arrondie, profondément creusée sur une des faces de la roche ; il n'est pas à croire que cette coïncidence singulière soit un effet du hasard.

Notre collègue ne se borne pas à cette observation. Explorant, à droite et à gauche, les champs et les prés qui entourent le village de la Riveraie, il a su dépister toute une légion de menhirs endormis. Les uns étaient étendus au bord des haies ou dans les fossés qui bordent le chemin, d'autres retranchés dans des murs de clôture ; un autre enfin, un menhir de 9 pieds de long, a été relancé jusque sous une berge de fagots d'épines.

Cette battue fournirait un bon contingent pour grossir l'effectif de notre inventaire départemental, si, malheureusement, la plupart de ces vétérans n'étaient couchés à terre et hors de combat. Tels que nous les voyons, ces

Digitized by Google

restes de monuments ruinés ou inachevés méritent encore toute notre attention.

Le travail de M. l'abbé Dominique, embrassant à la fois la géologie et l'archéologie, présente ainsi un double intérêt, et l'assemblée décide qu'il prendra place dans nos bulletins.

M. le Président ajoute quelques mots d'explication sur le transport de ces blocs et les procédés employés pour élever les mégalithes.

En général, dit-il, on s'exagère beaucoup la difficulté de ce genre de travail ; sans doute, il y a certains géants, comme le menhir de Locmariaquer ou la table de César, dont l'érection présente quelque chose de fantastique qui saisit l'imagination. Mais ce sont des exceptions ; le plus souvent, les matériaux employés pour nos vieux monuments sont loin d'avoir des proportions extraordinaires, et rien n'est plus facile à s'expliquer que la mise en place de ces tables de dolmens, si l'on veut recourir à la théorie des plans inclinés. Les dessins publiés par notre compatriote, Frédéric Caillaud, nous montrent que les Egyptiens connaissaient depuis longtemps ce procédé, et qu'ils s'en servaient pour construire leurs pyramides.

Cette méthode est d'une extrême simplicité : elle ne demande que des bras et de la patience ; elle a donc pu venir tout naturellement à la pensée des constructeurs de dolmens.

L'ordre du jour ayant été un peu modifié, différentes communications sont faites par les membres présents. — L'ancienne église de Basse-Goulaine va être détruite, et il est probable que les travaux de démolition mettront à jour quelques tombes qui pourront fournir d'intéressants documents pour notre histoire locale ; notre collègue M. de l'Estourbeillon s'occupera activement de suivre ces fouilles, et nous tiendra au courant de ses découvertes.

M. de l'Estourbeillon nous apprend ensuite que les archives du château du Port-d'Or ont été généreusement données par M. Couëtoux à la collection des archives départementales. Enfin, un manuscrit assez curieux, appartenant à M. Bretaud-Billou, est signalé par notre zélé confrère : il contient entre autres choses, une description du cabinet de travail, de la bibliothèque et des armes de Samuel d'Avaugour, sire de Saffré, en 1617.

A la suite de ces communications, la séance est levée à 9 h. 1/4.

Le Secrétaire du Comité,

PITRE DE LISLE.

Digitized by Google

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1880.

Présidence du M. le baron de Wismes.

Furent présents: MM. le baron de Wismes, Petit, Pitre de Lisle, Parenteau, Van Iseghem père, Orieux, Auguste Bacqua, de la Brosse, de Lambilly, René Menard, Evellin, de la Nicollière-Teijeiro, Maître, comte de l'Estourbeillon, Seidler, Lallié, Leroux, Pot, des Jamonières, abbé Grégoire, Émile Grimaud, Garnier, marquis de Bremond d'Ars, René Blanchard, Henri de Cornulier, Maugras et Lemeignen.

Sont déposés sur le bureau :

1° Les haches à tête de la Bretagne et du N. Ouest de la Vendée, par M. Pitre de Lisle.

M. le Président donne lecture d'une lettre que lui adresse notre collègue, M. Raoul de Rochebrune, pour lui faire part de fouilles qu'il vient d'entreprendre dans une caverne préhistorique. — On se rappelle les heureuses trouvailles de M. de Rochebrune au bourg de Jard. Nous avons pu admirer chez notre heureux collègue cet armement complet du légionnaire romain, découvert, il y a deux ans, par le pur effet du hasard, dans cette petite bourgade de la Vendée. Jusqu'alors, si je ne me trompe, notre ami n'avait point été piqué par la mouche de l'archéologie, mais à la vue des trésors qu'il avait dérobés à la terre, lui aussi s'est écrié : « *Anch'io son pittore.* » Et, depuis, sans trêve ni relâche, il cherche, il fouille, il étudie, et tous les jours un nouveau butin vient enrichir sa déjà très précieuse collection. Cette fois encore, il a été particulièrement favorisé, et il a mis la main sur un vrai trésor archéologique. Nous devons dire, à l'éloge de notre collègue, que ce n'est point au hasard seul qu'il doit sa découverte. Des relations de famille l'appellent tous les ans dans le Poitou ; chasseur intrépide, c'est tous les jours qu'il parcourt et fouille minutieusement les campagnes qui entourent le château des Cottés, appartenant à M. du Fontenioux, son beau-frère, Sur un point, l'aspect et la configuration du sol l'avaient particulièrement frappé. Nos pères, on le sait, fixaient presque toujours leurs habitations le long des cours d'eau, où le poisson leur offrait de faciles moyens d'existence. Une caverne, creusée dans quelque rocher, leur servait d'abri. M. de Rochebrune n'avait point été sans remarquer l'heureuse situation d'une sorte de cavité, située au soleil levant, sur les bords d'une petite rivière poissonneuse appelée *la Gartempe*. Quelques silex éclatés, recueillis aux

Digitized by Google

environs, étaient déjà un précieux indice. M. de Rochebrune n'y put tenir ; des fouilles furent commencées, elles ont donné un résultat merveilleux. Je laisse ici la parole à M. Octave de Rochebrune père, qui a signalé le premier, dans les journaux de Vendée, la remarquable découverte de son fils:

« La caverne des Cottés est située dans un massif rocheux à une centaine de mètres du château du même nom appartenant à M. du Fontenioux. Elle s'ouvre au penchant d'un coteau peu rapide, exposé au soleil levant, à 120 mètres des rives de la Gartampe et à un kilomètre de Saint-Pierre-de-Maillé. En y pénétrant pour la première fois, je fus frappé de sa position exceptionnelle, de ses dimensions, de l'air tempéré qu'on y respirait ; nul doute pour moi qu'elle n'ait servi de refuge aux troglodytes des rives de la Gartampe.

« Ce qui n'était qu'une supposition devint de suite une réalité, car un journalier, armé d'une pioche que M. Raoul du Fontenioux était allé chercher, fit promptement jaillir du sol une quantité prodigieuse de silex éclatés et d'ossements énormes, preuves indubitables du séjour de l'homme sous ces voûtes.

« Quelques mois plus tard, M. Raoul de Rochebrune, avec l'agrément des maîtres du lieu, fit entamer une fouille sérieuse, le 25 septembre 1880 ; elle fut continuée, sans interruption jusqu'au 27 octobre de la même année. Cette fouille, régulièrement pratiquée, nous permit de constater que la grotte avait été habitée pendant deux périodes très distinctes. La première remontait à l'époque du moustier, la seconde s'arrêtait aux silex éclatés de la Madeleine. C'est cette dernière couche qui nous a fourni le plus grand nombre d'objets ; le détail est impossible dans cette courte notice.

Nous dirons simplement que près de trois cents livres de silex taillés ont été extraites de ce sol antique. Nous y avons recueilli environ 200 grattoirs, 50 grands couteaux, plus de 100 noyaux, 150 scies, 30 pointes en os ; c'était, en un mot, un entassement inexplicable d'objets de toute nature, parmi lesquels gisait une quantité prodigieuse de dents (environ 750), d'ossements énormes appartenant à toutes les époques de la faune préhistorique. Enfin, pour clore cette fabuleuse énumération, nous parvînmes à enlever du sol une défense de mammouth à peu près entière, ayant 18 centimètres de diamètre à sa racine, et un mètre 46 centimètres dans sa plus longue courbure, qui est bien plus prononcée que celle des éléphants modernes.

La couche moustérienne nous a offert environ 50 pointes de lances, dont plusieurs fort belles.

Digitized by Google

« Les deux salles principales ayant été fouillées, M. Raoul de Rochebrune a remis à l'année prochaine ses investigations dans les couloirs de gauche et du fond. D'ici là, il veut publier un compte rendu extrêmement détaillé de sa découverte, avec texte et gravures nombreuses. M. A. Bertrand, le savant conservateur du musée de Saint-Germain, l'y encourage vivement, car, d'après la simple communication qui lui a été faite des divers objets, il les croit des plus intéressants et destinés à apporter un nouveau jour sur ces périodes si lointaines de notre histoire.

« O. de Rochebrune. »

L'ordre du jour étant fort chargé, on remet à la prochaine séance *l'exhibition d'armes de pierre et de bronze* découvertes aux environs de Donges par MM. G. et P. de Lisle, et encore la *visite à la Salmonière* de M. le baron de Wismes.

Les membres présents sont appelés à procéder au renouvellement triennal du bureau.

Sont successivement élus :

Président : M. le Vte de la Laurencie.
Vice-Président : M. Lemeignen.
Secrétaire général : M. Pitre de Lisle.
Secrétaire du Comité : M. le comte Régis de l'Estourbeillon.
Secrétaire adjoint : M. des Jamonières.
Trésorier : M. Petit.
Bibliothécaire archiviste : M. René Blanchard.

Puis on nomme MM. Henri de Cornulier et de la Nicollière-Teijeiro pour composer avec MM. de Wismes, Seidler, Van-Iseghem père, Anizon et Maître qui restent en fonctions, le comité central pour l'année 1881.

Pour faciliter les votes, on a fait imprimer, un peu à la hâte, une liste des membres de la Société. Quelques erreurs se sont glissées dans ce travail. C'est ainsi qu'à l'impression, on a omis, parmi les membres du bureau, le nom de M. le marquis de Granges de Surgères, ancien secrétaire adjoint, et qu'on n'a pas donné à M. Van-Iseghem père ses titres *d'inspecteur* et de *membre du Conseil d'administration de la Société française d'archéologie*. A la réimpression, il conviendra de corriger ces inexactitudes.

M. Orieux prend ensuite la parole pour la lecture de son intéressant travail sur *César dans les Gaules*, ou plutôt *César chez les Vénètes*. — Ce serait défiorer le travail de M. Orieux que d'essayer d'en rendre compte

Digitized by Google

ici, et l'auteur voulant bien nous le promettre pour nos annales, c'est là qu'il faudra le chercher, le lire et le méditer. Qu'il nous suffise de dire que notre collègue étudie minutieusement la lutte de César contre les Vénètes, et recherche la solution de ce problème dont la clef est si difficile à trouver, le lieu de la bataille navale qui fut pour nos ancêtres *la fin de la Vénétie*. M. Orieux se sépare complètement de l'opinion de ceux que j'appellerais volontiers des novateurs, si ce mot ne semblait s'accorder assez mal avec celui d'archéologue. Deux membres de notre compagnie, MM. de Kersabiec et Kerviler, ont placé le lieu de ce fameux combat dans la presqu'île Guérandaise, opinion hardie, essentiellement originale, et que M. Desjardins a adoptée dans ses études sur la géographie des Gaules. Napoléon III plaçait la bataille près Saint-Gildas à la hauteur du Grand-Mont. M. Orieux n'hésite pas à dire que la lutte fut engagée par les légions romaines aux bords du Morbihan même, en regard des nombreuses îles qui le parsèment et auxquelles César semble bien faire allusion dans ses *Commentaires*. Nous recommandons à tous nos collègues qui n'ont pas eu la bonne fortune d'entendre M. Orieux, de lire avec attention ce beau travail dans lequel ils trouveront des document choisis avec un rare bonheur, un raisonnement plein de sagacité, des aperçus ingénieux et nouveaux, le tout écrit d'un style qui ne vous a point étonné dans l'auteur de *l'Heure du rêve* et de tant de charmantes productions que tous nous avons pu lire dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire général,

HENRI LEMEIGNEN.

Digitized by Google

Digitized by Google

CÉSAR CHEZ LES VÉNÈTES

I. — LE RÉCIT DE CÉSAR

Des archéologues de bonne foi, qui fouillent consciencieusement et avec succès nos vieilles annales, ont trouvé, dans ces derniers temps, des raisons péremptoires, à leur avis, pour modifier notre ancienne géographie dans un sens auquel nous ne songions guère.

Si quelqu'un en effet eut affirmé, il y a une douzaine d'années, que les Vénètes s'étendaient jusqu'à la Loire ; que les vaincus de Jules César furent les habitants de la Brière, de Guérande et du Croisic ; que les vaisseaux de Brutus, enfin, défirent ceux des Vénètes en face du rocher de la Turballe, il eût rencontré, certes, bien des incrédules. Aujourd'hui, c'est presque une vérité historique ; et peut-être trouvera-t-on qu'il y a quelque témérité à venir contester, après l'érudition dépensée par nos savants collègues, certains faits qu'ils nous ont révélés et les conclusions auxquelles ils sont arrivés. Cependant, quoique nous rendions hommage à leur savoir et que leur bonne foi nous soit connue, leurs raisons ne nous ont pas touché, et comme il peut y avoir quelque utilité à les contredire, nous allons dire pourquoi nous ne saurions partager leur sentiment.

Digitized by Google

Commençons par reproduire en entier, non par lambeaux, le récit que César consacre à la guerre des Vénètes.

« *Après avoir mis ses troupes en quartier d'hiver dans les pays des Carnutes, des Andes et des Turons, toutes contrées voisines des lieux où il venait de faire la guerre, César partit pour l'Italie.*

. . . . . .

« *Tout d'un coup la guerre se ralluma dans la Gaule. Voici quelle en fut l'occasion. Le jeune Crassus était avec la VIIe légion en quartier d'hiver chez les Andes, proche l'Océan. Comme les vivres y manquaient, il envoya plusieurs de ses officiers dans les villes voisines pour en demander. C. Terrasidius fut envoyé chez les Unelles, M. Trébius Gallus chez les Curiosolites, Q. Vélanius et T. Silius chez les Vénètes.*

« *La cité des Vénètes est une des plus considérables et des plus puissantes de toute la côte, par le grand nombre de vaisseaux avec lesquels elle trafique en Angleterre, par l'habileté de ses matelots, et par la possession où elle est de tous les ports de cette côte, qui sont en petit nombre sur cette mer vaste et orageuse, au moyen desquels elle rend tributaires tous ceux qui y naviguent.*

« *Ses habitants, dans la vue de recouvrer les ôtages qu'ils avaient donnés à Crassus, commencèrent les premiers à retenir T. Silius et Q. Vélanius; et comme les Gaulois sont prompts à prendre leur résolution, leurs voisins, à leur exemple, retinrent M. Trébius Gallus et C. Terrasidius; après quoi s'étant en diligence envoyé des députés, ils s'engagèrent à ne rien faire que de concert, et à courir ensemble la même fortune. Ils sollicitèrent ensuite les États voisins à préférer la liberté, qu'ils avaient reçue de leurs ancêtres, à l'esclavage des Romains. Toute la côte étant entrée aussitôt dans leur sentiment, ils envoyèrent en commun déclarer à Crassus que, s'il voulait avoir ses officiers, il fallait qu'il leur rendît leurs otages.*

« *César, qui était fort loin de ces quartiers-là, ayant appris par les lettres de Crassus ce qui s'y passait, ordonna qu'en attendant, on construisît des navires sur la Loire qui se décharge dans*

Digitized by Google

l'Océan, qu'en tirât des rameurs de la Province, et qu'on fît provision de matelots et de pilotes; cela ayant été promptement exécuté, il se rendit à l'armée, dès que le temps le lui permit.

« *Les Vénètes et leurs alliés, instruits de son arrivée,..... firent des préparatifs proportionnés au danger dont ils étaient menacés, et surtout de ce qui pouvait servir à équiper des vaisseaux.*

« *Leur plus grande confiance était fondée sur l'assiette de leurs places: ils savaient que* les chemins par terre étaient inondés pendant les hautes marées, *et que les Romains ne pouvaient, sans péril, naviguer sur une mer qu'ils ne connaissaient pas, et où il y avait peu de ports.*

« *Outre cela, ils se persuadaient que, faute de vivres, nous ne pouvions rester longtemps chez eux; qu'au pis aller, ils avaient une bonne ressource dans le nombre de leurs vaisseaux; que, non seulement les Romains n'en pouvaient avoir que peu, mais encore qu'ils ne connaissaient ni* les fonds, *ni* les îles *où ils auraient à faire la guerre, et qu'il y avait bien de la différence entre naviguer sur la mer Méditerranée, ou sur* le vaste et profond Océan... *Leur résolution prise, ils travaillent à fortifier leurs villes, y transportent tous les biens de la campagne, assemblent le plus qu'ils peuvent de vaisseaux dans la Vénétie,* où ils étaient persuadés que César commencerait la guerre; *ensuite ils mettent dans leur parti les Osismiens, les Lexoviens, les Nannètes, les Ambianiens, les Moriniens, les Diablintes et les Menapiens, puis ils font venir des secours de la Bretagne qui est située vis-à-vis d'eux, de l'autre côté de la mer.*

. . . . . .

. . « *D'abord César envoie T. Labienus avec de la cavalerie vers les Trevires qui bordent le Rhin; il le charge de tenir les Rémois et le reste des Belges dans le devoir, et d'empêcher les Germains... de passer le fleuve. En même temps, il ordonne à P. Crassus de passer dans l'Aquitaine avec douze cohortes et une nombreuse cavalerie, pour s'opposer à la jonction et au secours qu'elle voudrait donner aux rebelles. Il fait partir Titurius Sabinus avec trois légions, pour soutenir les Unelles, les Curioso-*

Digitized by Google

lites et les Lexoviens. Le jeune D. Brutus eut le commandement de la flotte et des vaisseaux gaulois qu'on avait fait venir *de chez les Pictons, les Santons et des autres régions qui étaient en paix avec les Romains, et il eut ordre de s'avancer au plus tôt contre les Vénètes. César marcha lui-même contre eux avec son infanterie.* »

Nous interrompons un instant le récit de César, pour faire remarquer qu'on peut discuter le sens de cette phrase : « des vaisseaux gaulois *qu'on avait fait venir* de chez les Pictons... » C'est ainsi que traduit de Wailly ; M. Sommer s'exprime autrement et dit : « des vaisseaux gaulois *rassemblés* chez les Pictons... »

Les éléments étrangers de la flotte romaine avaient été recueillis en un certain nombre de ports de l'Atlantique, du côté du midi, pour être réunis aux navires rassemblés sur la Loire. Brutus ne dut songer évidemment à se mettre en marche qu'après la réunion de la flotte entière en un même lieu. C'est cette situation que la première traduction exprime mieux que la seconde, qui est peut-être plus littérale. Le lieu du rendez-vous ne pouvait pas être sur la côte océane, où les vaisseaux de la Loire n'avaient pas besoin d'aller chercher leurs alliés ; c'est donc de ce fleuve que dut partir, pour la Vénétie, l'armée navale tout entière.

Cela dit, nous allons reprendre notre récit :

« *La plupart des villes de cette côte sont situées sur des langues de terre et des promontoires qui avancent dans la mer ; de sorte qu'on ne peut en approcher par terre, quand la mer est haute, ce qui arrive de douze en douze heures.*

« *On ne le peut guère mieux par mer, parce que,* quand la marée se retire, les vaisseaux restent à sec, *ce qui leur est très préjudiciable. On ne pouvait donc les assiéger: car lorsque, après un pénible travail, on avait élevé une terrasse à peu près à la hauteur des murailles, en retenant la mer par des digues, si les habitants se trouvaient trop pressés, ils montaient sur leurs vaisseaux, qu'ils avaient en grand nombre, et, avec tout ce qu'ils avaient, ils se transportaient dans la ville voisine,* où ils trou-

Digitized by Google

vaient le même moyen de se défendre. *Ils firent cette manœuvre* pendant la meilleure partie de la campagne, *avec d'autant plus de facilité que notre flotte était retenue par les vents contraires, et que* nous avions bien de la peine à naviguer sur cette grande et vaste mer, *sujette à de hautes marées, n'ayant que* peu ou point de ports *pour nous mettre à l'abri.*

. . . . . .

« Après la prise de plusieurs villes, *César voyant sa peine inutile, et qu'il ne pouvait ni faire du mal aux ennemis,* ni empêcher leur retraite, il prit le parti d'attendre sa flotte. *Dès qu'elle parut et que l'ennemi la découvrit, environ deux cents vingt de leurs vaisseaux, bien équipés et bien armés, sortirent du port et se présentèrent en bataille devant elle.*

Brutus, qui la conduisait, ainsi que les autres officiers qui commandaient sur chaque vaisseau, étaient fort embarrassés et ne savaient comment s'y prendre : car ils n'ignoraient pas que la pointe de nos galères ne pouvait pas faire grand mal à leurs vaisseaux, et que la hauteur de leurs poupes surpassant celle des tours que l'on pouvait dresser sur les nôtres, nos javelots lancés d'en bas seraient sans effet, au lieu que les leurs lancés d'en haut feraient beaucoup de ravages. Mais nous nous étions pourvus d'un instrument qui nous rendit de grands services : c'était une espèce de faux tranchante emmanchée au bout d'une longue perche, à peu près semblable à celle dont on se sert dans les sièges. Avec ces faux, on tirait à soi les cordages qui attachaient les vergues aux mâts, et on les coupait : après quoi la vergue tombait de toute nécessité avec la voile, et leurs vaisseaux devenaient inutiles, parce que toute leur force consistait dans leurs agrès. Alors le succès du combat dépendait de la valeur ; et c'est en quoi les Romains étaient aisément supérieurs, surtout en combattant sous les yeux de leur général et de toute l'armée, qui couvrait les collines et les hauteurs d'alentour, de sorte qu'une belle action, quelle qu'elle fût, ne pouvait leur échapper.

« *Après avoir ainsi ôté aux vaisseaux ennemis le secours de leurs voiles, deux ou trois des nôtres les environnaient, nos*

Digitized by Google

soldats se jetaient dedans et s'en rendaient maîtres. Les Gaulois voyant ainsi une partie de leurs vaisseaux perdus, sans y savoir de remède, cherchèrent leur salut dans la fuite ; et déjà ils avaient pris le dessus du vent, lorsqu'il survint tout d'un coup un si grand calme, qu'il leur fut impossible de se remuer. Ce calme vint fort à propos pour achever entièrement l'action, car les nôtres les attaquant l'un après l'autre, s'en rendirent maîtres, et il n'y en eut que peu qui se sauvèrent à terre à la faveur de la nuit, après un combat qui avait duré depuis dix heures du matin jusqu'au coucher du soleil (¹). »

II. — LE NOUVEAU SYSTÈME

Ce récit terminé, examinons les lieux où nos archéologues croient devoir placer le théâtre de la lutte suprême où succomba la puissance des Vénètes.

A l'extrémité ouest de la Loire-Inférieure, sur la rive droite du grand fleuve, il existe une presqu'île de 28 lieues carrées, séparée du reste du département par la Grande-Brière (²) ; elle est bornée au nord par la Vilaine ; au couchant et au midi par l'Océan ; enfin au levant par l'embouchure de la Loire, les marais de la Grande-Brière à la suite, puis l'isthme d'Herbignac qui touche à la Vilaine. (Voir carte II.)

Les marais de la Grande-Brière renferment plusieurs îlots, dont les plus importants sont ceux de Saint-Joachim, de Guersac et de Méans ; et c'est par l'isthme d'Herbignac, qui a 6 kilomètres de largeur, qu'avant l'établissement des routes modernes, la presqu'île pouvait communiquer le plus facilement avec le continent.

Cette contrée, que nous appellerons la presqu'île guérandaise, est formée des cantons de Guérande et du Croisic, des deux tiers du canton d'Herbignac, de la commune de Saint-Nazaire et de

---

(1) Les Commentaires de César. Liv. III. Traduction de de Wailly.

(2) Le département de la Loire-Inférieure a 431 lieues carrées. La Vénétie en avait peut-être le double.

Digitized by Google

trois communes du Morbihan qui appartiennent au canton de la Roche-Bernard. Elle est divisée en trois parties d'inégale grandeur par les marais salants de Guérande et par le vallon de Pompas : celui-ci, qui s'étend de l'est à l'ouest, entre la Brière et le Trait de Mesquer, laisse au nord, du côté de la Vilaine, le tiers de la presqu'île ; les marais salants laissent au midi une langue de terre granitique et sablonneuse, d'un kilomètre environ de largeur, qui longe l'Océan, de la pointe de Penchâteau à celle du Croisic, sur 12 kilomètres de longueur.

Après cette vue des lieux à vol d'oiseau, lisons de l'auteur des Etudes archéologiques, une page qui résume tout son système :

« César s'est porté tout d'abord à l'embouchure de la Loire ; « il *a descendu le fleuve de concert avec sa flotte*, il l'a laissée « dans les ports des Pictones amis, il s'est porté de sa personne « contre les Vénètes, *en pénétrant par la Brière* au centre de « leurs retranchements ; il les a tout d'abord vaincus et a assis « son camp sur l'isthme qui joint la presqu'île vénétique et cor- « bilanaise au continent. Il bloque ses ennemis et commence ses « opérations tranquillement, sans craindre pour ses derrières, qui « sont assurés. Sa flotte *l'aide* et l'aidera quand il en sera « besoin. Ce moment arrive ; les Vénètes, poussés d'oppidum en « oppidum, se sont *massés en un dernier refuge*, le Croisic ; « leurs forces de terre sont sur l'îlot, la flotte est à l'abri à « l'intérieur, dans ce qui est encore le port actuel ; alors César, « *qui a des communications* établies avec ses vaisseaux, leur en- « voie des ordres [1]. »

Nous abrégeons. Brutus sort de la Loire et arrive devant le Grand-Trait, en face de l'ennemi ; César est placé avec ses troupes sur les hauteurs de Guérande. La flotte des Vénètes sort du port, et le combat s'engage dans le détroit, à la hauteur de la Turballe. Nos ancêtres sont vaincus.

Tel est, en quelques mots, le système qui fait son chemin de-

---

[1] Etudes archéologiques par M. de Kersabiec. Bulletin de la Société archéologique de Nantes. T. VIII, p. 224.

Digitized by Google

puis une douzaine d'années. Son auteur le trouve vrai, simple et naturel. Pensant autrement que lui, nous nous proposons de le suivre, pas à pas, dans la campagne qu'il a entreprise; nous voulons examiner si la contrée où il nous conduit ressemble aux lieux décrits par César; si son récit concorde avec celui des *Commentaires;* si son système enfin est conforme à la vraisemblance.

César était en Italie, lorsque les Vénètes songèrent à reprendre leur indépendance. A peine eut-il reçu la nouvelle de la retenue des envoyés romains, qu'il prescrivit des mesures pour réunir, sur la Loire, le plus grand nombre possible de vaisseaux et de marins; puis, lorsque le temps le lui permit, il se rendit à son armée qui campait chez les Andes, les Carnutes et les Turons ([2]). S'étant réservé le commandement des légions romaines, il confia à Brutus celui de la flotte alliée, en lui ordonnant de partir, le plus tôt qu'il pourrait, pour la Vénétie ; puis il prit le chemin de cette contrée, avec ses troupes de terre. (Voir carte I.)

Voilà donc César en marche pour aller commencer la guerre chez les Vénètes. Nous le suivons. Mais au début de la route, nous nous sentons arrêtés par une première difficulté. Les Namnètes ne sont-ils pas sur le passage des envahisseurs ? Comment expliquer que César puisse fouler le sol et traverser le territoire de ces alliés des Vénètes, sans commencer la guerre chez eux? Comment se décide-t-il à les laisser sur ses derrières? Et Brutus n'a-t-il pas fait construire en paix ses navires sous les yeux des Namnètes? N'est-ce pas dans les abris de la Loire que s'est rassemblée, sans être inquiétée, la flotte des Pictons, des Santons et des autres peuples qui étaient en paix avec les Romains?

Cette situation nous semble bien singulière et bien invraisemblable, et nous nous demandons s'il est possible que les Namnètes soient placés sur le chemin de l'armée romaine. Ouvrons donc les vieux géographes et examinons froidement, sans parti pris, cette question des Namnètes.

([2]) Peuples d'Angers, de Chartres et de Tours.

Digitized by Google

III. — LES NAMNÈTES ET LES SAMNITES.

Cependant, avant de commencer cet examen, nous devons confesser que la situation des peuples de la Gaule au Ve siècle ne nous préoccupe aucunement. Le repos de ce grand pays ne fut guère troublé pendant les trois premiers siècles qui suivirent sa conquête par César ; mais à partir de la deuxième moitié du IIIe siècle, la Gaule fut souvent envahie par les Francs et les Germains ; souvent elle vit détruire ses cités et ses provinces ; ses côtes furent souvent pillées par des hordes du Nord.

Placées à l'extrémité occidentale de l'Europe, nos contrées n'eurent point à souffrir des premières irruptions des peuples d'Outre-Rhin ; mais après le passage de la Manche, à la fin du IVe siècle, par Maxime, qui commandait en Bretagne, la péninsule armoricaine ressentit, à son tour, les étreintes de l'invasion ; et, au commencement du Ve siècle, il survint une dernière tempête qui étendit ses ravages sur la Gaule entière, qui en dépouilla le sol et le couvrit de débris, comme si l'Océan eut roulé ses grandes vagues à travers nos plaines dévastées. Qui donc connaît tous les changements que, dans ces temps sans histoire, dut subir notre pays pressé par ses voisins qui fuyaient devant le torrent de l'invasion étrangère ?

C'est alors que les Bretons insulaires envahissent l'Armorique, à laquelle ils donnent leur nom, et qu'un petit peuple des bords du Rhin vient imposer son nom et ses lois à toute la Gaule. Que, dans cet immense mouvement des peuples, les Vénètes, envahis, refoulés par les Bretons, aient pris aux Samnites la rive gauche de la Vilaine ; qu'ils soient allés dans la baie du Croisic fonder une Vénéda quelconque, en souvenir de l'antique cité de leurs pères, ce n'est pas ici le lieu de le contester ; mais il nous semble qu'il y a une certaine hardiesse à venir affirmer, sans autres preuves qu'une ressemblance de nom ou les indications d'un document tardif et incomplet, que tel peuple occupait au Ier siècle la

Digitized by Google

contrée où nous le trouvons au Ve, si l'on a contre soi le témoignage des premiers géographes.

Cela dit, recourons à ces premiers témoignages :

« *Dans la Lyonnaise,* dit Pline, *sont les Lexovii, les Vellocasses, les Galleti, les Veneti, les Abrincatui, les Osismii. Là coule le célèbre Liger; là une péninsule remarquable s'avance dans l'Océan depuis les limites Osismiennes : on lui donne 625 milles de circuit et 125 de largeur. Au delà sont les Nannètes* (1). »

Ainsi, d'après Pline, qui vécut de l'an 23 à l'an 79 de notre ère, les Nannètes étaient en dehors de la péninsule armoricaine. Il ne faut pas demander à ce géographe leur emplacement exact ; Pline se borne à énumérer les peuples de la Gaule, et il nous donne leurs noms dans un ordre qui n'est pas toujours régulier ; mais il place bien les Nannètes en dehors de la péninsule, et non dans la péninsule où nous les trouvons au Ve siècle.

Ce passage de Pline n'aurait aucune valeur dans le sujet qui nous occupe, si la partie de notre territoire comprise entre la Vilaine et la Loire, devait être considérée comme étant située en dehors de la péninsule armoricaine. Mais les divisions géographiques des anciens nous apprennent qu'ils limitent cette péninsule à la Basse-Loire, et c'est bien ainsi que nos adversaires l'entendent dans leurs raisonnements.

Nous n'avons rien de plus précis, chez les anciens géographes, que les indications données par Ptolémée, qui vivait au second siècle de notre ère. Parlant des peuples de la Gaule lyonnaise, il dit au chapitre VII du livre II de sa géographie :

« § 5.... *La côte septentrionale, à partir du fleuve Sequana, est occupée par... et enfin les Osismii dont le territoire s'étend jusqu'au promontoire Gobæum, et qui ont pour ville Vorganium, 17d 40' — 50d 10'.*

---

(1) Histoire naturelle. L. IV, ch. 18, collection Panckoucke.

Voir nos Etudes archéologiques dans la Loire-Inférieure insérées dans les Annales de la Société Académique de 1865.

Digitized by Google

« § 6. *La côte occidentale, sous les Osismii, est occupée par les Veneti, dont la ville est Dariorigum, 17d 20' — 49d 15'.*

« *Et au-dessous sont les Samnitæ qui s'étendent jusqu'au fleuve Liger.*

« § 7. *Dans l'intérieur des terres, à l'orient des Veneti, sont les Aulercii-Diablitæ, dont la ville est Nædunum, 18d — 50d.*

. . . . . .

« § 8. . . . *Et à l'orient des Samnitæ, les Andecavæ, dont la ville est Juliomagus, 18d 50' — 49d.*

« § 9. *A la suite de ceux-ci, sont les Aulercii-Cenomani, dont la ville est Vindunum, 20d 45' — 49d 20'.*

« *Puis les Namnetæ, dont la ville est Condevincum, 21d 15' — 50d* (1).

Le texte que nous venons de reproduire, ne saurait laisser le moindre doute sur la situation donnée par Ptolémée aux Vénètes, aux Samnites et aux Namnètes ; ces derniers sont placés à l'orient des Andecaves et des Cenomans ; et la ville de Condevincum est d'un degré plus au nord que celle de Juliomagus (Angers). Nous savons combien cette conclusion paraîtra hardie : mais n'y sommes-nous pas conduit par la lecture des textes primordiaux ? Quant aux Samnites, ils sont placés bien exactement entre l'Océan et les Andecaves, d'une part, entre les Vénètes et la Loire, d'une autre part, et de manière à ne laisser dans cet intervalle aucune place pour les Namnètes. Cependant, et nous ne pouvons nous empêcher d'en être surpris, la citation traduite que nous venons de faire, est reproduite en latin dans les Études archéologiques (2), dont l'auteur, après avoir constaté la précision du langage du géographe d'Alexandrie, trouve cependant le moyen d'intercaler les Namnètes entre les Samnites et les Angevins, sur le bord de la Loire.

Nous ne sommes pas moins surpris de l'affirmation suivante,

---

(1) Traduction de M. Léon Renier. Annuaire de la Société des Antiquaires de France. Année 1848.

(2) Annales de la Société académique, T. 8, de 1868, p. 84.

Digitized by Google

que nous lisons dans les Études critiques : « *Au sud, Ptolémée nous dit formellement que les Namnètes avaient la Loire pour frontière* (1) ». Cette phrase nous cause un étonnement d'autant plus grand que, deux pages plus loin, l'auteur de ces Études cite, incomplètement, il est vrai, le passage où Ptolémée déclare que les Namnètes sont au levant des Andecaves et des Cenomans. La déclaration du vieux géographe est évidemment l'opposé de l'affirmation de l'auteur moderne. Nous estimons que, dans un cas semblable, il y avait lieu, non pas d'invoquer le témoignage de Ptolémée, mais de prouver, au contraire, qu'il s'est trompé.

Jusqu'ici, nous n'avons pas parlé de Strabon. Nous ne saurions le passer sous silence ; car on ne manquerait pas de nous l'opposer, en nous disant qu'il fait couler la Loire entre les Pictons et les Namnètes. Ouvrons donc Strabon et lisons-le attentivement. Ce géographe naquit dans le temps où César achevait la conquête de la Gaule, et mourut peu d'années après la naissance de Pline. Il parle deux fois des peuples qui bordent la rive droite de la Basse-Loire, qu'il appelle Samnites, dans un endroit, et Namnites, dans un autre. Voici comment il s'exprime :

« *La Loire se décharge entre les Pictons et les Namnites* (2). »

. . . . . .

« *Dans l'Océan, il existe une petite île... située vers le haut* » *de l'embouchure du fleuve Liger, laquelle est habitée par les* » *femmes des Samnites* (3). »

Strabon n'en dit pas davantage sur le sujet qui nous occupe. Avant de conclure, ajoutons que Marcien d'Héraclée, en faisant, au IVe siècle de notre ère, la description des côtes de l'Atlantique, déclare, arrivé à l'embouchure de la Loire, « que le fleuve avoisine la nation des Samnites ». Disons aussi, et cela n'a pas une mince importance, que des monnaies marquées du sigma (Σ) ont

(1) Études critiques sur la Géographie de la presqu'île Armoricaine, par M. Kerviler, p. 41.
(2) Liv. IV, ch. 2.
(3) Liv. IV, ch. 2.

Digitized by Google

été recueillies sur notre sol; deux à Ancenis, deux à Chollet et une à Candé [1]; et que le sigma est évidemment la marque des Samnites.

Voilà donc des contemporains des Samnites, y compris Strabon, qui placent ce peuple sur la rive droite de la Basse-Loire, et nous rencontrons, dans nos contrées, des œuvres marquées de son nom. Les Samnites ont donc habité ces lieux, c'est de toute évidence. Mais n'étaient-ils pas voisins des Namnètes? Non, dit Ptolémée, car les Namnètes était au nord-est des Angevins. Les Namnètes, dit Pline, étaient en dehors de la péninsule qui s'étend de la Loire aux limites osismiennes. Quant à César, il ne les rencontre pas, lorsqu'il laisse les territoires de Chartres et d'Angers, pour aller chez les Vénètes.

Nous en concluons qu'il y a dans le manuscrit de Strabon : « La Loire se décharge entre les Pictons et les Samnites [2]. » Pour contester cette conclusion, qui n'a contre elle qu'une lettre du texte grec, il faut mettre Strabon en contradiction avec lui-même et en opposition avec les historiens et les géographes de son temps.

IV. — LA FLOTTE DE BRUTUS.

Il nous semblerait tout naturel, avant d'aller plus loin, de dire aux partisans du système que nous combattons : « Vous voyez bien, lorsque vous conduisez César à Guérande, que vous portez la guerre chez les Samnites, *dans une région qui était en paix avec les Romains;* que, du moment où les femmes habitent la petite île du Croisic, *qui est située dans l'Océan, vers le haut de l'embouchure de la Loire,* il faut bien que leurs maris soient dans le voisinage, c'est-à-dire dans la presqu'île guérandaise, toute autre situation n'étant ni naturelle ni vraisemblable; vous voyez bien que vous placez une nation entre les femmes et les maris d'une

---

(1) Parenteau. Essai sur les monnaies des Namnètes, p. 15.

(2) Le copiste grec a pu mettre N, au lieu de Σ; les traducteurs français ont écrit Namnites, Namnètes, puis Nannètes.

Digitized by Google

autre nation, lorsque vous voulez que les Vénètes soient à Guérande. »

Voilà donc ce que, dès maintenant, nous serions fondé à dire à nos érudits collègues qui, ayant trouvé que les Vénètes habitaient Guérande au Ve siècle et faisant abstraction des changements survenus antérieurement, ont cru devoir prendre une voie nouvelle, inconnue avant eux, pour suivre César en Vénétie. Peut-être, cependant, que ce raisonnement serait insuffisant pour les convaincre; peut-être devons-nous produire d'autres preuves; d'autres arguments sont peut-être nécessaires. Nous allons donc accompagner nos auteurs dans la presqu'île guérandaise, et, oubliant qu'il existe des Samnites dans cette région, examiner s'il est possible que César en ait pris le chemin.

Aux raisons qu'on nous a données et que nous avons citées (1), ajoutons les raisons suivantes, tirées des Etudes critiques :

« César descend la Loire avec sa flotte et va en Vénétie, son ar-
« mée suivant à terre et assistant du haut des collines voisines au
« combat naval. » S'il était allé dans le Morbihan, « comment
« n'aurait-il pas dit un mot d'une opération aussi difficile que
« celle du passage d'une rivière large, profonde, vaseuse et
« encaissée comme la Vilaine? passage en pays ennemi, sans
« avoir aucun point d'appui pour s'assurer une défense ou une
« retraite? Cela n'est pas croyable, et notre opinion bien arrêtée,
« après avoir lu attentivement les *Commentaires*, c'est que,
« César ne parlant point du passage de la Vilaine, il ne l'a point
« passée (2). »

Ainsi, on nous affirme que César a pris le chemin de la Vénétie, en suivant sa flotte qui descendait la Loire, et qu'il n'a pas franchi le fleuve encaissé et vaseux de la Vilaine. D'où la conclusion naturelle qu'il s'est dirigé vers la Grande-Brière. Voilà qui est grave.

Cependant, César n'a pas dit qu'il ait descendu la Loire, de

---

(1) Voir ci-dessus page 43.
(2) Kerviler. Etudes critiques, pages 22 et 23.

Digitized by Google

concert avec sa flotte; et s'il ne l'a pas dit, c'est qu'il ne l'a pas fait, pourrions-nous ajouter en nous appropriant le raisonnement de l'auteur des Etudes critiques. Mais ce raisonnement qui ne nous satisfait guère, ne saurait satisfaire non plus ceux dont nous combattons le système. Il nous faut donc recourir à d'autres moyens.

Nous avons donné plus haut (1), dans une traduction faite il y a un siècle, les expressions employées par César à ce sujet; nous allons nous servir ici d'une traduction récente, pour montrer que nous ne sommes point exclusif:

« *César donne au jeune D. Brutus le commandement de la flotte et des vaisseaux gaulois rassemblés chez les Pictons, les Santons et dans les autres contrées soumises; et il lui ordonne de partir le plus tôt possible* (2) *pour la Vénétie, où il se rend lui-même avec son infanterie* (3). »

Est-ce là qu'on voit l'armée de terre suivre l'armée navale dans une marche commune vers la Vénétie? Les légions romaines étaient campées chez les Andes, les Turons et les Carnutes, c'est-à-dire vers Angers, Tours et Chartres, et c'est de ces lieux qu'elles durent, avec César, commencer leur mouvement en avant. Quant à la flotte, qui était composée de navires construits sur la Loire et de vaisseaux venus des ports de la côte située au midi de ce fleuve, nous l'avons déjà dit, elle dut se réunir en quelque abri de la Loire, à portée de la mer, soit dans ces baies changées en prairies, qu'on rencontre au-dessus de Paimbœuf, soit même, quoique cela nous paraisse bien loin, vers les confluents de la Chézine, de l'Erdre et de la Sèvre, où les Romains nous ont laissé le souvenir du Vicus Portus et de Ratiate. Quoi qu'il en soit, César et Brutus ne sont point ensemble.

Si donc César donne l'ordre à Brutus de s'avancer, quand il le pourrait, contre les Vénètes, lorsque lui-même va marcher contre

---

(1) Voir ci-dessus, page 40.
(2) Mot à mot: « lorsque d'abord il le pourrait. »
(3) Les Commentaires de César, liv. III. Traduction de M. Sommer.

Digitized by Google

eux avec son infanterie, cela ne veut pas dire qu'il accompagne sa flotte et qu'il descend la Loire en même temps qu'elle. Non, et même une idée contraire ressort, avec la dernière évidence, de la double situation de la flotte et de l'armée, ainsi que des expressions de l'écrivain romain. (Voir carte I.)

En second lieu, si César doit franchir la Vilaine, non pas vers son embouchure, comme on vient de l'exprimer, mais à l'amont de ses principaux affluents, ainsi que la vraisemblance l'exige, il n'a rien à redouter des Nannètes, placés au nord des Andecaves, parmi les peuples vers lesquels marche Sabinus, et sa retraite est entièrement assurée. Avant d'arriver à la Vilaine, il est en pays ami ; il peut organiser le passage de cette rivière tout à son aise, vers le haut, en des lieux faciles ; il n'a pas d'ennemis sur ses derrières, les Samnites sont à sa gauche, et sa droite est gardée par les trois légions chargées de contenir les peuples qui bordent la Manche. César n'est pas de ces écrivains ordinaires, qui n'abandonnent leur sujet que lorsqu'il ne reste plus rien à en tirer ; il n'en voit que les phases importantes et ne nous entretient que de celles qui concourent à l'action principale ; avec son style rapide, concis, qui ne dit que ce qu'il faut dire, pressé d'arriver au but, l'attaque des cités vénètes et le combat des deux flottes, il n'a pas besoin de nous dire où et comment il a passé la Vilaine. Il a franchi de plus grands fleuves sans en parler. N'ayant pas d'ennemis sur la rive gauche de cette rivière, il a pu la traverser, soit au nord du Semnon, soit entre le Semnon et la Chère ; mais il aurait été certainement mal avisé, même avec les puissants moyens dont il disposait, d'aller l'aborder entre Redon et la mer, où, comme on l'a fait justement observer, le passage n'est pas sans présenter de sérieuses difficultés.

La préoccupation qu'avaient nos auteurs, de faire suivre par César la rive droite de la Loire, a dû les empêcher de bien voir les lieux où l'armée romaine était réunie, et de se rendre un compte exact du chemin qu'elle devait prendre pour aller en Vénétie.

Digitized by Google

V. — LA COTE ARMORICAINE.

Quoique César ne se rende pas chez les Vénètes de concert avec sa flotte; quoique celle-ci navigue sur la Basse-Loire, loin de ses yeux, en obéissant au commandement de Brutus, nous suivrons néanmoins nos auteurs, pas à pas, dans la campagne dont ils nous ont donné le récit.

« D'après César, dit l'auteur des Etudes critiques [1], les « Vénètes étaient la peuplade maritime de beaucoup la plus puis- « sante de toutes celles de l'Armorique; ce qui s'expliquerait dif- « ficilement, s'il n'avaient possédé que les cent kilomètres de « côtes de la Vilaine à l'Ellé... Si les Vénètes n'avaient possédé « que le Morbihan, César aurait-il pu parler de leur littoral comme « ouvert aux grands mouvements de la mer, puisqu'il n'aurait « guère formé qu'une immense baie fermée?.. La phrase de « César s'applique parfaitement, au contraire, à toute l'étendue « de la presqu'île armoricaine. Enfin, *paucis portibus interjectis* « *quos tenent omnes fere*, indique clairement qu'ils avaient en « leur possession *presque* tous les ports de la presqu'île, et comme « les anciens géographes n'en signalent qu'un *fort petit nombre* « *au nord*, à peine *un ou deux*, on doit en conclure qu'ils pos- « sédaient tous ceux du sud. »

Voilà ce que dit l'auteur des Etudes critiques; mais cela ne suffit pas pour nous autoriser à conclure que les Vénètes possédaient toute la côte comprise entre la Vilaine et la Loire. C'est une conséquence trop absolue, à laquelle, certes, César n'a pas songé, que n'admettent pas les écrivains antérieurs au Ve siècle, ni même la nature des lieux, et qu'il serait malaisé de justifier.

L'auteur de ces Etudes place la limite des Vénètes au nord, à la rade de Brest [2]; ce que nous approuvons, d'ailleurs, car,

---

(1) Kerviler, p. 14 et 15.

(2) Voir la première carte qui accompagne l'œuvre de M. Kerviler.

Digitized by Google

d'après Ptolémée, les Osismiens s'étendaient, le long de la côte septentrionale de la Manche, jusqu'au promontoire Gobœum, et les Vénètes venaient immédiatement après sur la côte occidentale. Eh bien, de ce promontoire du Finistère à la Vilaine, il y a autre chose que le Morbihan : il y a des baies profondes, des caps avancés, et un littoral ouvert aux grands mouvements de la mer, qui font près de 300 kilomètres de côtes. Pour une nation gauloise, ce n'était ni une mince étendue, ni une puissance à dédaigner. Que sont, près de cela, les 70 kilomètres de côtes comprises entre la Vilaine et la Loire ?

Nous avons sous les yeux une carte marine de cette contrée (¹); elle est vraisemblablement de la fin du XVIIe siècle, et elle donne la situation, *au moment de la basse mer*, des côtes comprises entre Lorient et le Croisic, ainsi que des ports qui existent dans cet intervalle. Cette carte nous apprend que le Grand-Trait ne présentait plus, à ce moment, qu'une grève continue, depuis les marais salants jusqu'à la falaise de Penbron ; et qu'un certain nombre de rochers émergeaient du chenal étroit et tortueux suivi par les navires qui vont au quai du Croisic ; nous y voyons que le Trait de Mesquer et celui de Pennebé, présentaient un état semblable, et qu'il y avait, à leur entrée, des roches dangereuses qui ne découvraient jamais.

En remontant de la Loire vers le nord, il faut aller jusqu'à la Vilaine pour trouver un abri sur cette côte, au moment de la basse mer.

Cette situation est encore celle d'aujourd'hui.

D'après la même carte marine, la Vilaine présente, à son embouchure, un bon mouillage par deux, trois et quatre brasses de profondeur ; la longue baie de Penerf, située dans le voisinage du Portus Brivates, a un large et bon chenal sans danger ; il y a de sept à treize brasses d'eau à l'entrée du Morbihan, et dans son intérieur, où les hauts fonds sont découverts, la sonde descend quel-

(¹) Carte particulière des Costes de Bretagne depuis l'Isles de Groa jusqu'au Croisic, comme elles paroissent à Basse-mer dans les grandes marées.

Digitized by Google

quefois jusqu'à onze brasses ; enfin, le chenal de la rivière d'Auray est navigable dans toute son étendue.

Ainsi, au moment de la basse-mer, on rencontre de véritables ports au nord de la presqu'île guérandaise ; mais, entre la Vilaine et la Loire, c'est bien, au point de vue d'un mouillage constamment accessible, une côte sans port et sans abri. Aussi, après le résultat malheureux du combat du 20 novembre 1759, les huit ou dix vaisseaux français qui rallièrent la Vilaine, y trouvèrent-ils un bon refuge contre les flots et contre l'ennemi, tandis que les deux vaisseaux qui abordèrent la côte du Croisic, vinrent se briser sur les rochers.

Nous n'ignorons pas que le Croisic, où quelques historiens ont cru voir l'emplacement du Portus Brivates, abrite, depuis des siècles, de nombreux navires, et que son commerce fut florissant autrefois. Mais à l'époque gauloise, il n'avait ni les murs, ni les quais, ni les jonchères qui en font actuellement un abri contre les flots ; les rochers qui rendent son entrée encore dangereuse, étaient plus nombreux qu'ils ne le sont aujourd'hui ; et c'est seulement à la faveur des marées que les navires peuvent franchir son chenal étroit, et se maintenir à flot le long de ses quais de granit.

Quoi qu'il en soit, la conclusion tirée des *Commentaires* est trop absolue ; et lorsque César nous dit que Brutus navigue sur une côte qui n'offre que de rares abris [1], nous songeons tout naturellement à la côte située au sud de la Vilaine, nous voyons la flotte romaine passer devant les rochers du Croisic, et nous ne saurions avoir la pensée de concéder la presqu'île guérandaise aux Vénètes.

Mais, poursuit-on, en insistant, il y avait en Gaule quatre points du littoral où l'on s'embarquait pour l'île de Bretagne : les embouchures du Rhin, de la Seine, de la Loire et de la Garonne. De ce que les Vénètes possédaient les ports de la côte et qu'ils avaient

---

(1) Voir ci-dessus, page 41.

Digitized by Google

le monopole du commerce avec l'île de Bretagne, ils étendaient donc leur domination jusqu'à l'embouchure de la Loire. Et d'un autre côté, Pline, qui leur attribue toutes les îles du littoral, descend jusqu'à Oléron pour en nommer une qui ne soit pas à eux (1).

Voilà qui est bien ! Parce que les Vénitiens ont été les maîtres du commerce de la Méditerranée, ne faut-il pas qu'ils aient possédé les deux rives de l'Adriatique? et aussi les côtes de la Grèce? et celles de la Turquie également? et... Où n'irait-on pas avec un pareil raisonnement? Et les Génois, que n'auraient-ils pas possédé en Europe? Et l'Angleterre, dont les navires font actuellement notre commerce, serait-elle donc aujourd'hui la maîtresse de nos ports?

Pour attribuer aux Vénètes l'embouchure de la Loire, ainsi que l'île de Noirmoutiers, il faut d'autres raisons que celles qu'on vient de nous exposer.

Quant au *Portus Brivates*, que Ptolémée place à un quart de degré, en longitude, au nord de l'embouchure de la Loire, et sous la même latitude, ce qui correspond à la Roche-Bernard, nous croyons qu'il faut aller le chercher sur les bords de la Vilaine. Une de ces concordances de noms, auxquelles on attache souvent trop d'importance, et qui ont fait commettre bien des erreurs, a conduit plusieurs archéologues à placer ce port disparu à l'embouchure du Brivet, sur la Loire, à Méans. Il n'y a pas plus de raison d'en agir ainsi que de placer également sur la Loire, à Corsept, le *Portus Secor*, qui était dans la baie de Bourgneuf.

Nous avons dit, en commençant cette étude (2), comment l'auteur de *Corbilon* fait pénétrer César, par la Grande-Brière, au centre des retranchements vénètes ; ce qui n'empêche pas l'envahisseur de faire le siège des Grands-Fossés de Saint-Lyphard, que le passage à travers la Brière lui permettait de tourner. L'auteur des Etudes critiques trouve que cela est fort bien ; puis, à la suite

---

(1) Blanchard. Le Dialecte breton. Bulletin de la Société archéologique, 1878, p. 110.

(2) Voir ci-dessus, page 43.

Digitized by Google

d'une citation incomplète de la description que César fait des marées [1], et dont le complément nous paraît de nature à modifier ses conclusions, il s'écrie : « Nous le demandons à un observateur impartial, à quel point de la Grande baie que nous avons signalée plus haut, cette description minutieuse peut-elle s'appliquer, sinon au pays de la Grande-Brière et à l'archipel guérandais [2] ? »

Ainsi c'est dans la Grande-Brière que César commence à prendre des villes, en attendant sa flotte qui ne peut le rejoindre qu'à la condition d'affronter la grande et vaste mer ! C'est dans une baie de la Loire que César perd son temps à assiéger les îlots de la Brière, pendant que Brutus navigue sur le vaste Océan, entre Paimbœuf et Lavau, et qu'il va se reposer à Corsept des immenses fatigues éprouvées par ses vaisseaux !

Nous croyons inutile de réfuter ce passage plein de hardiesse, et que rien ne saurait justifier. Entre César, que l'éloignement de sa flotte réduit à l'impuissance, et Brutus, que les menaces de la mer retiennent loin des Vénètes, il y a l'Océan aux eaux profondes. Mais la Brière est sur la Loire; entre l'estuaire et le fleuve, il n'y a pas de place pour l'Océan : ce n'est donc pas dans la Brière que l'armée romaine assiège les populations vénètes.

D'ailleurs, est-on bien sûr que la Brière, à l'époque de la conquête, ait renfermé une mer intérieure ? Les fouilles nombreuses creusées dans cette plaine nous ont fait connaître la composition des terrains dont elle est formée : il y a une première couche d'environ soixante-quinze centimètres d'épaisseur, qui contient de nombreux végétaux en décomposition ; puis une seconde couche, un peu plus épaisse, de laquelle on extrait, chaque année, des quantités considérables de tourbe combustible ; celle-ci renferme un nombre infini d'arbres couchés dans une même direction, comme s'ils avaient été frappés là par un soudain cataclysme, les uns sont entièrement renversés, les autres sont brisés à un

---

(1) Voir ci-dessus, page 40.
(2) Etudes critiques, page 25.

Digitized by Google

mètre des racines qui semblent les attacher encore à la terre où elles trouvaient leur nourriture. Un lit d'argile d'une grande profondeur, qui règne au-dessous de ces deux couches, paraît avoir formé autrefois la surface du sol de cette contrée; et c'est dans la couche tourbeuse, où sont les arbres dont la mort est séculaire, que des armes gauloises et des monnaies romaines ont été recueillies.

Ce n'est pas tout : on trouve sur les bords de la Brière, des monuments celtiques très importants, que baignent les hautes eaux d'hiver de l'estuaire; et ce n'est pas dans les bas lieux que nos ancêtres choisissaient les emplacements de ces sortes de monuments.

Lorsque la géologie aura complété ses recherches dans ce coin de notre département, elle nous apprendra, croyons-nous, qu'à une époque reculée, mais peut-être postérieure à l'invasion romaine, l'estuaire de la Brière était habité, couvert d'arbres, et qu'il doit son état actuel à un de ces affaissements lents ou subits du sol qui viennent parfois modifier l'aspect et la nature des lieux.

VI. — CESAR DANS LA PRESQU'ILE GUÉRANDAISE.

N'ayant rien à voir dans les combats de César contre les Vénètes, la Brière doit être absolument écartée de notre sujet. Passons donc et suivons nos auteurs à Guérande, où nous allons examiner froidement ce nouveau champ de bataille du conquérant des Gaules.

Il nous importe peu de savoir que César, pour envahir la presqu'île guérandaise, ait traversé la Grande-Brière ou qu'il ait pris la direction de l'isthme d'Herbignac. Cependant, s'il est allé dans cette presqu'île et si la Grande-Brière existait alors, non à l'état de mer profonde, mais simplement à l'état de marécage, il a dû, en sage et habile capitaine qu'il était, suivre le chemin de l'isthme, au risque d'être obligé d'employer quelques légionnaires à prendre d'assaut les Grands-Fossés de Saint-Lyphard. S'il n'avait pas eu

Digitized by Google

une force considérable pour s'emparer de ce petit pays ; si les Vénètes n'avaient pas été très occupés à fortifier leurs places et rassembler leurs vaisseaux, c'est ici que nous pourrions craindre pour sa droite : car il est déjà loin de Sabinus, et la Vénétie, qui est presque tout entière (tout entière, selon nous), sur la rive droite de la Vilaine, pourrait bien tenter un retour offensif sur la rive gauche, pendant que César s'acharne sur le petit rocher de Carheil ou sur l'infime plateau de Beslon.

César entre donc dans la presqu'île guérandaise, qui forme la quinzième partie du département de la Loire-Inférieure, et nous admettons qu'il y arrive par l'isthme d'Herbignac. Il s'empare rapidement du petit plateau compris entre la Vilaine et le vallon de Pompas, sans rencontrer de langues de terre avançant dans la mer et que chaque marée sépare du continent.

Nous admettons qu'il ait été retenu l'espace d'un matin par la redoute gauloise des Grands-Fossés, élevés peut-être quelques siècles plus tard contre les Saxons, et près desquels un camp romain, construit à n'importe quelle époque, domine un terrain sans relief. Cela ne doit pas nous arrêter davantage. Voilà donc le conquérant romain foulant le sol guérandais. Si l'on veut bien ne pas nous opposer la petite langue de sable de Merquel, nous ne voyons de Mesquer à Piriac, de Piriac à la Turballe, la trace d'aucune presqu'île où puissent se *réfugier en grand nombre* les Vénètes poursuivis par les Romains. Nous voici enfin en vue des marais salants de Guérande, en face de cette mer intérieure sans profondeur, où s'abrite la flotte des Vénètes, laquelle aura tout à l'heure pour mission de transporter d'une ville à une autre, à mesure que le conquérant prendra leurs cités, les nombreuses populations chassées de leurs foyers par les légions romaines.

Explorons avec soin ce petit espace qui va être témoin de si grands événements. Transportons-nous au midi, près de l'Océan, dans cette petite presqu'île que la haute mer séparait autrefois de la terre guérandaise ; nous voici au bourg de Batz ; gravissons ce petit monticule que surmonte une croix, au bord de l'ancienne route, et tournons-nous vers le nord.

Digitized by Google

Nous avons à gauche la petite ville du Croisic, l'estuaire du Grand-Trait et la falaise de Penbron, qui borde la baie du Croisic; plus loin, sont la Turballe, au milieu de la baie, et la pointe du Castelli ou Piriac, à son extrémité. A droite, nous avons le Pouliguen, la falaise de sable qui s'étend du Pouliguen à Pornichet, le long de la mer, puis les dunes tourmentées d'Escoublac. Nous avons à nos pieds une vaste plaine de marais salants, puis, au delà, nous distinguons facilement, depuis la pointe du Castelli jusqu'à Escoublac, le plateau de Guérande, que couronne, masquée par un bouquet d'ormeaux, la ville du *moyen âge*, avec ses tours de granit et ses hautes murailles. (Voir carte II.)

Au bas du plateau de Guérande et longeant les salines, nous voyons émerger quelques villages de la plaine salée; ce sont: Beslon, sur son rocher de cinq hectares, Carheil, avec sa vieille chapelle et son vieux château, et Mouzac, où sont massées 28 chaumières. Il y a aussi le petit plateau de Saillé, qui forme comme une île de 40 hectares au milieu des marais salants, tandis que Mouzac, Carheil et Beslon sont réunis au plateau de Guérande par des champs en culture qui se trouvent placés bien au-dessus des plus hautes marées.

L'estuaire du Grand-Trait et les marais salants qui en font la suite, s'ouvrent, d'un côté, sur la mer, devant le Croisic, et, sans la falaise de sable qui protège les marais entre Penbron et la Turballe, l'ouverture s'étendrait de la Turballe au Croisic, sur cinq kilomètres de largeur. D'un autre côté, entre le Pouliguen et les dunes d'Escoublac, dont la distance est aussi de cinq kilomètres, une falaise de sable sépare également les marais salants de la grande mer; ici, c'est l'étier du Pouliguen qui sert de trait d'union à la mer et aux marais salants.

Entre le lieu où nous sommes placés, puis la falaise de la baie du Croisic, au couchant, celle de la baie du Pouliguen, au levant, et la côte de Guérande au nord, s'étend donc à nos pieds, baignée par les eaux du Grand-Trait, une plaine basse de deux lieues carrées, formée de marais salants dans la plus grande étendue, de petits cours d'eau salée sans nombre, et de champs

Digitized by Google

cultivés dans les parties insubmersibles. Explorons cette plaine et comparons son niveau à celui des eaux de l'Océan.

Du Grand-Trait à la baie du Pouliguen, les salines se suivent sans solution de continuité, avec leurs réservoirs, leurs canaux et leurs fossés ; de sorte qu'aujourd'hui encore, lorsque la mer est haute, elle peut communiquer d'une baie à l'autre, par les mille ramifications qui approvisionnent d'eau salée ces immenses marais. Le fond des salines et des réservoirs est placé à un mètre environ, à moins de deux mètres, dans tous les cas, au-dessous des plus hautes marées, et, au moment de la basse mer, à plus de quatre mètres au-dessus du niveau de l'Océan. Si tous ces marais étaient nivelés avec les terres des fossés qui les séparent et les protègent, ils formeraient une vaste plaine dont le sol s'élèverait de plus de cinq mètres au-dessus du niveau des basses mers.

Nous ne croyons pas que dix-neuf siècles aient opéré de profonds changements dans cette plaine, car la presqu'île n'y déverse que de petits ruisseaux peu chargés de limon, et les eaux limpides de l'Océan ne roulent que les sables détachés des roches granitiques de nos côtes. Que, dans cette mer intérieure, les vagues aient enlevé des terres d'un côté, qu'elles aient tenu ces terres en suspension pour les reporter d'un autre côté, cela, nous ne saurions le contester ; mais il nous semble difficile de prouver qu'elles aient pris à l'Océan, en grande quantité, autre chose que les sables charriés par les courants et que le flot jette éternellement sur les falaises du Croisic, de Batz et du Pouliguen.

Le sol de la plaine, dans cet intervalle de dix-neuf siècles, n'a pas subi ces lents soulèvements que les géologues ont constatés en plusieurs contrées du globe ; en effet, à un kilomètre *nord-est* de Saillé, le petit village de Kerbrenezé est encore baigné par les hautes marées ; les champs qui le bordent au nord et qui s'élèvent à deux mètres à peine au-dessus de ces marées, sont, dans une étendue de plus d'un hectare, couverts de débris de briques gallo-romaines : à l'époque de la conquête, cette terre basse était donc à l'abri des eaux, Nous concluons de ces faits, de cette situation, de ces observations, que les marais actuels n'occupent pas la place

Digitized by Google

d'une mer relativement récente, et que la côte guérandaise a sensiblement l'aspect qu'elle avait il y a dix-huit cents ans.

Alors ces marais embrassaient évidemment moins d'espace qu'aujourd'hui ; le Grand Trait avait plus d'étendue, et il était plus rapproché de la côte guérandaise ; un passage d'eau, large peut-être, mais peu profond et souvent à sec, existait vraisemblablement au midi de Saillé, et les navires pouvaient aller du Croisic au Pouliguen, au moment des hautes marées, en évitant de faire le tour par l'Océan. Voilà ce que nous apprend l'examen des lieux, et les idées qu'il nous suggère. (Voir la carte II.)

Toutefois, nous avons beau chercher, c'est en vain que nous demandons à la côte guérandaise, de nous révéler ces emplacements de ville dont César ne pouvait approcher par terre, quand la mer était haute, et qui avaient assez d'importance pour qu'il crût devoir employer son temps à les assiéger, pendant que, sur la grande mer, la flotte de Brutus luttait contre les éléments ; c'est en vain que nous demandons à la plaine des marais salants de nous montrer ses presqu'îles protégées autrefois par des murailles, séparées par les hautes marées du continent où campait César, et qui pouvaient servir de refuge aux nombreuses populations des cités prises par le conquérant romain.

« *Lorsqu'après un pénible travail,* disent les Commentaires, *on avait élevé une terrasse à peu près à la hauteur des murailles, en retenant la mer par des digues, si les habitants se trouvaient trop pressés, ils montaient sur leurs vaisseaux, qu'ils avaient en grand nombre, et avec tout ce qu'ils avaient, ils se transportaient dans la ville voisine, où ils trouvaient les mêmes moyens de se défendre. Ils firent cette manœuvre pendant la meilleure partie de la campagne... Après la prise de plusieurs villes, César voyant sa peine inutile,... prit le parti d'attendre sa flotte* (1). »

Ce récit, les immenses moyens dont dispose César ; ces grands et pénibles travaux qu'il entreprend ; ces digues qu'il élève, dans l'étendue des isthmes, à la hauteur des murailles qui protègent

(1) Voir ci-dessus, page 41.

Digitized by Google

les presqu'îles : tout cela est-il réellement applicable à ces lieux que nous venons d'étudier? Lorsque, après de grands efforts, César a réussi à chasser de leur rocher les vingt habitants de Beslon, ceux-ci vont-ils se réfugier chez les trente habitants de Carheil? Est-ce Beslon, est-ce Carheil, est-ce Saillé qui arrêtent le conquérant du monde?

Nous n'avons plus qu'un pas à faire pour arriver au dénouement.

« Les Vénètes, poussés d'oppidum en oppidum, nous dit l'au-
« teur de Corbilon, se sont massés en un dernier refuge, le
« Croisic ; leurs forces de terre sont sur l'îlot, la flotte est à l'a-
« bri à l'intérieur (1) », lorsque s'annonce enfin la flotte de Brutus. Et ces Vénètes si habiles, si puissants avec leurs 300 kilomètres de côtes, ont été assez imprévoyants, après avoir provoqué César, pour en être réduits à se refugier dans une vraie souricière, où ils sont sans communications avec leurs alliés, et entièrement séparés des neuf dixièmes de leur territoire. Ils sont tous là, au Croisic: les populations sans abri chassées de leurs cités, la nombreuse jeunesse de la courageuse nation, les gens d'âge, de distinction, et les alliés qui les ont suivis. Au delà, il n'y a plus rien. C'est donc sur cet infime îlot d'un quart de lieue carrée, choisi pour demeure par les femmes des Samnites, que toute la Vénétie se trouve réfugiée le dernier jour de la lutte, et que, pressée sur ce rocher stérile comme les foules aux jours de fête, elle assiste à la ruine de sa flotte, de sa puissance et de sa liberté!

Nous le demandons, à notre tour, à un observateur impartial : ces grandes choses ont-elles pu se passer ici? Ce système est-il vraisemblable? Est-il possible? Est-il vrai?

VII. — LES INVRAISEMBLANCES.

Pour nous faire admettre la possibilité d'une lutte semblable,

---

(1) Etudes archéologiques. Bulletin de la Société Archéologique, T. VIII, p. 224. Voir ci-dessus, p. 43.

Digitized by Google

dans les marais salants de Guérande, il faudrait commencer par prouver bien des choses, dont la moindre est celle que voici :

Le Grand-Trait reste actuellement à sec, pendant plusieurs heures, entre deux marées consécutives, et le plafond des canaux qui séparent les marais, est placé, ou moment des basses eaux, à quatre ou cinq mètres *au-dessus* du niveau de l'Océan.

Il faudrait prouver que cette situation était toute différente, à l'époque de César ; il faudrait prouver que la nombreuse flotte des Vénètes restait constamment à flot dans le Grand-Trait, et pouvait s'y trouver complètement à l'abri des coups de l'armée romaine. Autrement, les Romains n'auraient pas manqué d'aller incendier ou briser les navires échoués dans l'estuaire, et ceux-ci, après quelques mois de cette campagne, auraient bien pu couvrir, de leurs débris, la mer intérieure qui baigne les marais salants ; et si, pour ne pas rester exposée aux coups de l'armée romaine, la flotte vénète prenait la haute mer, au moment des basses eaux, il faudrait prouver que, pendant son éloignement, il était impossible à César de passer à Batz et au Croisic, et de se rendre maître, sans le secours de Brutus, de ce dernier refuge des Vénètes.

Et, même si l'on réussissait à prouver l'existence d'une mer profonde entre Guérande et le Croisic, entre Penbron et le Pouliguen, il resterait tout à prouver encore.

Il resterait à nous entretenir des îles de l'estuaire, de ses isthmes submersibles, de ses promontoires avancés, de ses presqu'îles populeuses. Nous ne pousserions pas cependant l'exigence jusqu'à demander qu'on nous montrât les chaussées en terrasses élevées par les Romains, le temps ayant eu dix-neuf siècles pour les faire passer sous son fatal niveau.

A un autre point de vue, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer l'étrangeté de la situation qui a amené le dénouement dont il vient d'être parlé.

Nous lisons dans les *Commentaires*, qu'après avoir guerroyé, pendant une grande partie de la campagne, contre les Vénètes que ses légions avaient pu atteindre, César s'était, à la fin, trouvé

Digitized by Google

réduit à l'impuissance, parce que la tactique de ses ennemis, qui se dérobaient toujours, consistait à placer la mer entre eux et lui, et parce que sa flotte, retenue loin de lui par les vents contraires, ne pouvait lui être d'aucune utilité.

Si donc on applique cette situation à la presqu'île guérandaise, on ne peut manquer de reconnaître que César étendait son pouvoir de Piriac à Saint-Nazaire, et de la Vilaine aux marais salants, l'Océan, qui l'empêchait d'aller plus loin, ne pouvant protéger aucun coin de cet espace ; on doit reconnaître que le conquérant romain était le maître de l'embouchure de la Loire. Or, lorsque César est dans cette presqu'île, Brutus, qui attend des vents favorables pour seconder son chef, est évidemment dans le voisinage de l'embouchure du fleuve, à portée de l'Océan, s'il n'est dans l'Océan même, en vue de nos côtes, occupé à lutter contre les vents ; Brutus est donc sous l'œil de César et en communication avec lui. Si les Vénètes étaient là, si près de Brutus, dans les lieux où vous les placez ; si Brutus n'avait que quelques pas à faire pour les rejoindre : ne trouverait-il pas, dans l'intervalle d'un été, un moment propice, dont il s'empresserait de profiter, pour se rendre au pressant appel d'un chef impatient ? lui était-il donc si difficile, même par des vents contraires, de gagner, dans la belle saison, le Pouliguen et le Grand-Trait ? (Voir la carte II).

Cette situation n'est-elle pas en opposition avec le récit de César qui attend, pendant toute une campagne, qu'un vent favorable permette à Brutus de le rejoindre ? Les Commentaires donnent-ils donc l'idée de ce rapprochement des deux chefs ? de cette communication tangible, immédiate, sans intermédiaire, entre les légions de César et la flotte de Brutus ?

Remarquons aussi que cette flotte est composée de deux éléments différents : il y a les navires construits sur la Loire, et les vaisseaux venus de la côte sud de l'Océan.

S'il est vrai que les Vénètes sont les maîtres de la Basse-Loire, si leurs flottes sont dans la Brière et le Grand-Trait; s'il est vrai que là est leur capitale, le siège de leur puissance ; que là ils ont réuni toutes leurs forces, dans le pressentiment que là doit les

Digitized by Google

attaquer César, il faut avouer que la grande nation maritime est bien imprévoyante ! Quoi ! elle laisse les navires des Santons, les alliés de César, entrer dans la Loire, passer sous ses yeux, à sa portée, lorsqu'il devait lui être si facile, à elle la maîtresse de la mer, d'arrêter au passage les vaisseaux qui allaient grossir l'armée de ses ennemis !

Une erreur générale consiste à placer sur le chemin de César les Nannètes qui sont ses adversaires et à qui il néglige cependant de faire la guerre. Relisez les Commentaires ; voyez les précautions dont s'entoure le conquérant romain : il envoie Labienus vers le Rhin, pour tenir les Rhemois et les Belges dans le devoir et empêcher les Allemands de passer le fleuve ; il envoie Crassus dans l'Aquitaine, pour arrêter les secours que cette contrée voudrait donner aux rebelles ; il envoie enfin Sabinus vers la Manche, pour contenir ceux des alliés vénètes dont les côtes regardent la Bretagne.

Si les Nannètes n'avaient pas été situés près de ces peuples que devait combattre Sabinus, s'ils avaient été placés le long de la Loire, entre Angers et la mer, ce serait peut-être, d'un seul coup, la ruine de votre système. Quand on a deux ennemis devant soi, s'il faut traverser le territoire du premier pour atteindre celui du second, on doit tout d'abord réduire le premier ennemi à l'impuissance ; et si l'on commence la guerre chez le second, c'est qu'on ne rencontre pas le premier sur son passage. Si donc César ne commence pas la guerre chez les Nannètes, c'est qu'il les laisse de côté ; dans ce cas, en quittant le territoire situé entre Angers et Chartres, où l'armée romaine était réunie, César doit passer entre les trois légions de Sabinus, qui protègent sa droite, et les Nannètes supposés à cheval sur l'Erdre, qu'il laisse complètement à sa gauche. Pour commencer la guerre chez les Vénètes, il doit donc passer au nord de la Chère ou du Semnon, franchir la Vilaine, sans trop de difficultés, à l'amont de ses principaux tributaires, et prendre le chemin du Morbihan et non celui de la presqu'île guérandaise. (Voir la carte I).

Si la présence des Samnites dans nos contrées n'admet pas le

Digitized by Google

choix de votre champ de bataille, celle des Nannètes ne saurait non plus le justifier.

Nous avons examiné attentivement et de bonne foi ce nouveau système qui consiste à placer le cœur de la Vénétie, au temps de César, dans le voisinage de Guérande; nous avons cru y voir des erreurs, des invraisemblances, des impossibilités même, et nous avons cherché à les dégager de ces Etudes où, sous des titres modestes, nos collègues ont fait preuve de beaucoup d'érudition.

Les erreurs de ce système, c'est, assurément, de faire suivre, par les légions romaines, la flotte qni descend la Loire, et de laisser les deux armées immédiatement en communication ; c'est, oubliant qu'il existe des Samnites, d'envoyer César combattre les Vénètes en pays samnite, et de le faire s'attarder devant les îlots de la Brière, nous obligeant ainsi à considérer ces îlots comme des dépendances, non de la Loire, mais de l'Océan, puisque celui-ci interpose déjà ses flots entre les légions et la flotte, lorsque César commence l'attaque de la Vénétie.

Les invraisemblances de ce système, c'est, lorsque les vaisseaux des Santons et des autres alliés vont grossir la flotte de la Loire, de les faire passer à portée des Vénètes, sans que l'attention de ces derniers soit éveillée; c'est de donner trop d'importance à cette petite mer intérieure du Grand-Trait, ainsi qu'à la presqu'île guérandaise et aux rochers des marais salants; c'est d'y placer à peu près toutes les forces de la Vénétie; c'est d'oublier qu'il existe ailleurs une Vénétie plus grande, plus puissante, plus difficile à réduire que la presqu'île guérandaise.

Les impossibilités de ce système, c'est d'exiger la présence, en ces lieux, de presqu'îles fort peuplées que les marées transforment, de douze heures en douze heures, en îles imprenables; c'est de donner la petite île du Croisic pour refuge aux nombreuses populations que César a chassées de ses oppida, de ses cités, de ses promontoires.

Digitized by Google

VIII. — RETOUR AUX COMMENTAIRES DE CÉSAR.

Si le système nous étonne par sa hardiesse, il nous cause surtout une profonde surprise, lorsque, après avoir déclaré que les marais salants conviennent aux descriptions faites par César, nos collègues affirment qu'ils n'ont pu trouver autre part, dans la Vénétie, aucun lieu qui y répondît aussi bien.

Tous les autres lieux, nous disent-ils, sont bien loin de la Loire; songez donc à la flotte que César a laissée dans les ports des Pictons, sur le grand fleuve, et qui s'est rendue, dans une matinée et sur l'ordre de César, de l'embouchure du Liger au lieu du combat.

Nous voyons qu'on affirme ici la nécessité, pour la flotte romaine, d'avoir fait ce trajet dans une matinée. Est-ce que cette nécessité résulte du récit de César ? Résulte-t-elle de la situation de la flotte ? de la manière de naviguer à cette époque ? Ou bien n'est-ce pas un peu légèrement que cette affirmation a été énoncée ? Pour tenir un pareil raisonnement, nos auteurs s'appuient du moins sur quelque texte ancien ? Nullement ; et ils pouvaient employer des arguments différents, s'ils n'avaient eu d'autre but que de critiquer le César historien moderne.

Nous, nous ne devons pas oublier ces expressions de l'écrivain romain : « Notre flotte était retenue par les vents contraires, et « nous avions bien de la peine à naviguer sur cette grande et « vaste mer, n'ayant que peu ou point de ports pour nous mettre « à l'abri. » De cela, peut-on conclure que la flotte a quitté la Loire poussée par un vent favorable, et qu'elle s'est rendue sans encombre, dans une matinée, sur les côtes de la Vénétie ? Non ; c'est une conclusion contraire qui vient à la pensée ; car, nous le répétons, Brutus a dû lutter contre les éléments, sur l'Océan aux eaux profondes, avant d'atteindre la flotte des Vénètes.

Nul ne sait où se trouvait la flotte romaine, le matin du jour où elle rencontra celle de l'ennemi ; César ne nous apprend rien à ce sujet ; il nous dit tout simplement ceci : « Dès qu'elle parut et

Digitized by Google

que l'ennemi la découvrit. » Elle vint à l'aide de César, non sur un ordre donné par lui la veille du combat, mais sur un commandement qui remonte au jour, lointain déjà, où les légions se sont mises en marche pour la Vénétie. Le caprice des vents, l'agitation des flots, l'inconnu de la mer, voilà les obstacles qui ont retenu Brutus et l'ont forcé à n'obéir que tardivement aux ordres de son capitaine.

En l'absence d'un texte qui nous dise comment les choses se sont passées, on peut chercher, on peut trouver diverses hypothèses touchant le voyage de la flotte sur le capricieux Océan. Nous en proposerons une qui peut ne pas être exactement vraie, mais qui nous semble conforme à la vraisemblance. D'abord, la réunion des flottes diverses avait pris un certain temps; cette réunion effectuée vers la basse-Loire, entre les Pictons et les Samnites, et après plusieurs essais infructueux pour sortir du fleuve, la flotte entière avait enfin pu prendre la haute mer, poussée par une brise molle et variable qui lui permettait de s'avancer vers le couchant. Mais, ainsi que cela se voit fréquemment dans nos parages, pendant la belle saison, la direction du vent s'était modifiée et avait bientôt cessé d'être favorable aux vaisseaux de Brutus; ceux-ci s'étaient maintenus en vue de nos côtes, soit par un temps calme, soit par un léger vent contraire; puis un beau matin, le jour du combat, la flotte s'était éveillée dans le voisinage des rochers du Four, où le vent de sud-ouest était venu la prendre et lui avait permis de cingler à pleines voiles vers les rivages du Morbihan; enfin, à la hauteur de la presqu'île de Rhuys, elle avait pu rencontrer la flotte vénète, qui était sortie du port pour lui présenter la bataille.

Cinq fois plus grande que la plaine basse qui s'étend entre Guérande, Escoublac, le Pouliguen et le Croisic, et aussi beaucoup plus profonde, la mer intérieure du Morbihan est là avec ses îles, ses presqu'îles et ses hauts-fonds qui répondent au récit de César. Il y a, sur la côte de Saint-Armel, l'île de Tascon, qui est desservie par deux chemins vicinaux submersibles; il y a l'île de

Digitized by Google

Bouëd, qui est accessible à marée basse par la côte de Sené; il y a l'île de Berder au sol élevé, que les piétons peuvent aborder au moment des basses eaux. Là, des habitants pouvaient se réfugier et se fortifier ; pour les assiéger, il fallait construire des digues au-dessus du niveau de la mer. (Voir la carte III).

Il y a, dans la mer intérieure, l'île aux Moines et l'île d'Ars, que l'armée romaine ne pouvait pas atteindre sans le secours de sa flotte. Il y a la presqu'île de Sené au fond du Morbihan, celles d'Arzon et de Larmor qui en commandent l'entrée, celle de Penerf vers la Vilaine, lesquelles étaient faciles à défendre contre un ennemi venu de la rive gauche de la Vilaine.

Ces îles, ces presqu'îles, ces pointes avancées pouvaient servir de refuge à des populations chassées de leurs foyers ; lorsque l'une d'elles était menacée, ses habitants pouvaient monter à bord des navires et aller se réfugier en d'autres lieux plus éloignés. Et si l'on admet, ce qui est très vraisemblable, que l'armée romaine était campée entre Vannes et la Vilaine, les Vénètes, serrés de très près, n'avaient-ils pas encore derrière eux l'île de Quiberon, que les sables de l'Océan ont dû réunir à la côte? N'avaient-ils pas les îles vénétiques, ces sentinelles avancées que le mouvement des flots ronge sans cesse et qui forment une ceinture de rochers devant l'entrée du Morbihan ? N'avaient-ils pas, enfin, la terre de Carnac et les trois quarts de la Vénétie ? C'est-à-dire de quoi décourager César et l'obliger à attendre sa flotte, comme en effet il a été forcé de le faire ?

C'est ici que le théâtre de la lutte a de la grandeur.

Au Croisic, un petit refuge pour une grande nation, un champ de bataille qu'un chef expérimenté ne saurait choisir pour sa défense ! Autour du Morbihan, des places faites pour servir de retranchement à un ennemi toujours vaincu et qui veut toujours combattre ; des champs de bataille faits pour des luttes sans fin, lorsque la mer appartient au plus faible !

EUGÈNE ORIEUX.

Digitized by Google

UNE VISITE

AUX MENHIRS DE LA RIVERAIE

(Saint-Père-en-Retz.)

A la fin de l'été dernier, après trois délicieuses journées passées, partie sous un toit ami et hospitalier, partie en excursions géologiques et botaniques aux alentours, je me disposais à quitter le lendemain matin Saint-Père-en-Retz, lorsque, au dîner du soir, la conversation avec mes hôtes tomba sur les nombreux monuments mégalithiques de la contrée. J'exprimai le regret que la brièveté de mon séjour ne m'eût pas permis d'en visiter quelques-uns, tous, à l'exception de ceux de Pornic, m'étant inconnus.

Les quelques heures de jour qui nous restaient, suffisaient encore à se rendre aux plus voisins menhirs, — ceux du village de la Riveraie, — et l'offre gracieuse d'atteler immédiatement pour m'y conduire ne se fit pas attendre. Profitant donc des derniers sourires de Phébus, nous montâmes dans une légère voiture, et, enfilant au trot d'un rapide alezan la route de Saint-Michel et de la mer, nous perdîmes bientôt de vue les toits aigus de la jolie villa Sainte-Opportune, et la croix de granit qui marque l'emplacement de l'ancien cimetière d'une paroisse anéantie, comme bien d'autres, hélas! par le *sans-culottisme* triomphant de 93.

A un kilomètre environ du bourg, nous prîmes une route inachevée s'embranchant sur la droite de celle que nous venions de quitter, et conduisant aux marais de la Boire. Deux autres kilo-

Digitized by Google

mètres à travers des champs intelligemment cultivés furent bientôt franchis, et, peu après avoir frisé les branches des grands chênes du bois du Mottais, — seuls et précieux survivants du déboisement de la contrée, — notre *break* s'arrêta à l'entrée du chemin de service aux profondes ornières, qui conduit à la métairie dite de *la Riveraie.*

Le terrain géologique que nous allions fouler m'était connu, grâce à mes études des jours précédents. Nous entrions sur de vastes et profonds gisements de Phtanite schistoïde coloré en noir par le fer carburé (1), mis au jour par des carrières destinées à l'entretien des routes, sur divers points, notamment à Chanteloup (Saint-Père-en-Retz), et à Saint-Michel-Chef-Chef, près de la mer.

Sur ces Phtanites, viennent s'appuyer des Micachistes recouverts d'argile sablonneuse, traversés par de puissants filons de quartz, puis des Stéaschistes noduleux grenatifères, d'une riche coloration, mais d'une décomposition facile. Ces roches se présentent relevées en stratifications presque perpendiculaires par les roches plutoniques qui les ont culbutées dans leur poussée de soulèvement.

Ce terrain se continue jusqu'à de vastes dépôts de sable d'alluvion qui séparent les deux communes de Saint-Michel et de Saint-Brevin.

Les tranchées pratiquées çà et là pour les fossés du chemin, me confirmaient dans mes opinions sur la nature des terrains sous-jacents.

L'intéressant mémoire de M. le baron de Wismes sur les monuments de Pornic, m'avait appris l'existence à la Riveraie de *deux assez beaux menhirs*. Nous nous lançâmes à leur recherche, sur les indications des habitants du village.

Chemin faisant, j'avisai dans le fossé de gauche une pierre énorme qui y gisait renversée et à demi enfouie. Un coup de marteau en fit voler un éclat, et j'y reconnus aussitôt un de ces grès

(1) Selon Dubuisson ; par l'anthracite selon nous, d'après l'épreuve au chalumeau.

Digitized by Google

quartzeux dont sont formés presque tous les monuments mégalithiques du pays de Retz, grès dont je ne connais pas de gisement précis dans cette contrée. L'opinion générale et populaire était naguère qu'il n'en existait pas. En effet, Dubuisson n'en souffle mot dans son *Catalogue*, et la tradition vulgaire fait invariablement venir de Noirmoutiers ces blocs gigantesques ; circonstance qui n'est pas faite pour diminuer le merveilleux dont ils sont entourés.

Noirmoutiers offre réellement des rochers de cette nature, notamment au Pé-la-vé. Etudiés cette année par le docteur Louis Crié, ils ont offert à ce savant spécialiste de la végétation tertiaire, de belles empreintes de palmiers éocènes rapportables au genre *Sabalites*, encore vivant dans un certain nombre de représentants, sous les tropiques.

Un récif émergeant aux grandes marées dans la baie de Bourgneuf, entre l'île et le continent, appartient à la même formation.

On trouve ce même grès près de la tour de Princé, en blocs détachés, peut-être erratiques. Doit-on y voir, comme le croit M. Bureau, des masses arrachées aux gisements de Remouillé,— où il habite véritablement, — par un vaste courant diluvien d'est à ouest, dont on trouve des traces certaines?

Enfin, M. le baron de Wismes a constaté l'existence d'une carrière de ce grès blanchâtre, ouverte entre St-Michel et St-Brevin. Les architectes des menhirs ont-ils choisi leurs matériaux parmi les masses étrangères de Princé, ou les ont-ils extraits des entrailles du sol? Toujours est-il que la plupart des blocs de la Riveraie offrent des surfaces arrondies et polies, malgré leur extrême dureté, comme par l'action prolongée des vagues de l'Océan. Ce sont de gigantesques galets.

Cette observation éloigne de nous la présomption qu'ils aient été arrachés au sein de la terre. Serait-ce au temps que doit être attribué ce polissage? Nous ne le croyons pas. Le menhir de Chauché (Vendée) que nous avons visité peu après ceux de la Riveraie, et qui est formé d'un bloc d'Eurite compacte évidemment enlevé aux rochers similaires voisins, dont sont composées les berges de la Petite-Maine a conservé ses arêtes et ses saillies presque

Digitized by Google

aussi brutes et aussi vives qu'elles l'étaient au jour de l'érection.

Quelques faits d'ailleurs peuvent faire penser que les constructeurs des monuments mégalithiques ne reculaient pas devant le transport à de grandes distances de masses énormes.

La table du demi-dolmen de la *Pierre Couvretière*, au Nord-Est d'Ancenis, est formée d'un bloc tabulaire colossal. Ce bloc est un poudingue siliceux dont les gisements les plus rapprochés connus, sont à Vertou et à Ingrandes. Pareillement les dalles de recouvrement des allées couvertes du tumulus le plus anciennement fouillé des Mousseaux, près Pornic, ont pour matière un quarzite saccharoïde d'une extrême dureté dont on ne trouve point le gîte dans les proches environs.

Mais revenons à la Riveraie. De chaque côté du chemin, en avançant vers le village, nous observons des quartiers de grès, les uns, brisés en fragments dont beaucoup sont entrés dans la construction des fermes voisines, ou servent de marches aux portes; les autres, respectés de force, contre lesquels ont échoué les efforts des vandales inconscients qui, comme nous le disait un vieillard, avaient dû renoncer à y percer des trous de mine. Nous en avons remarqué plusieurs, vrais menhirs couchés sur la terre, sur lesquels on a bâti à cheval des murs d'écurie, ne pouvant les déplacer, ni les détruire.

En traversant la prairie vers le milieu de laquelle se dresse le premier des monuments restés debout, nous observons les sommités de plusieurs autres blocs de grès qui, ensevelis à demi sous leur propre pesanteur dans l'argile meuble du sous-sol, seraient pris facilement pour les affleurements du roc.

Arrivés au pied d'un des deux menhirs, nous constatons une cavité circulaire d'un décimètre environ de diamètre qui en occupe le centre, au milieu d'une des surfaces, mais me paraît être un jeu de cristallisation.

Ce menhir a actuellement 3 mètres environ de hauteur au-dessus du sol, et 2 mètres 1/2 dans sa plus grande largeur, sur 1 mètre environ d'épaisseur. Sa forme est celle d'une pyramide irrégulière; forme et dimension qui sont à peu près celles du

Digitized by Google

monument de la prairie voisine. Celui-ci offre également, vers son sommet, une cavité remplie de concrétions polypiformes fort curieuses. Nous regrettons de n'avoir pu, faute d'échelle, l'examiner de plus près.

Vu d'une centaine de pas du côté du Nord, ce menhir offre la silhouette grossière d'une Vierge tenant l'enfant Jésus sur son bras. Cette bizarrerie n'a point échappé aux pâtres et aux bergers qui vous la feront toujours remarquer. Le jour qui baissait avec le soleil et enveloppait le monolithe d'un reflet des sombres rougeurs de l'occident, prêtait admirablement ce soir-là à l'illusion.

En regagnant la grande route, à travers les maisons disséminées du hameau, je remarquai une *barge* de fagots d'épines sous laquelle gît un autre géant préhistorique. C'est un menhir renversé, offrant l'aspect d'un énorme caillou roulé, tant sa surface est polie et arrondie de toute part. Sa mesure nous a donné plus de trois mètres de hauteur, sur deux environ de tour. A droite et à gauche, s'offrent aux regards de nombreux débris de pierres semblables, et des recherches minutieuses en feraient certainement découvrir nombre d'autres dans le voisinage.

De retour à Saint-Père-en-Retz, je me promis, Messieurs, de vous raconter simplement et brièvement ce que j'avais vu dans ma rapide excursion, afin d'attirer votre attention sur cette station mégalithique et d'encourager de nouvelles investigations dans un coin de terre qui me paraît mériter d'être mieux étudié. La multiplicité des monuments antéhistoriques qui s'y pressaient, devait en faire, selon l'expression fort juste de M. le baron de Wismes, *un petit Carnac.*

Abbé J. Dominique.

Digitized by Google

Digitized by Google

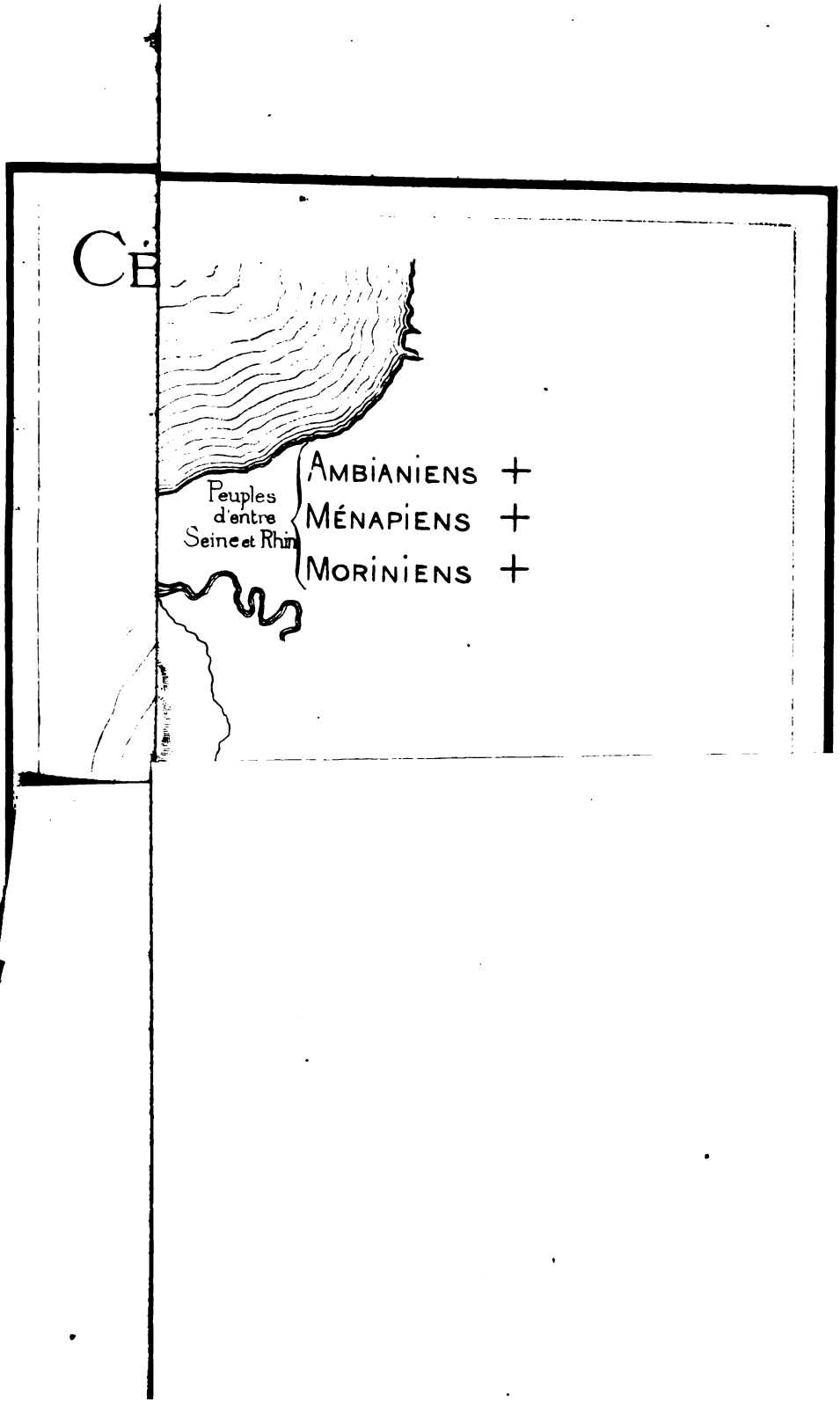

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LE PRIEURÉ DE LA PAPILLAYE

EN ANJOU

En classant, il y a quelques jours, un certain nombre de titres concernant les abbayes de St-Aubin et de St-Nicolas d'Angers, je rencontrai une petite liasse de manuscrits, portant ce singulier titre : « Pièces qui servent de soutien pour fe fe (*sic*) le service à la chapelle de la Papillaye, au cas qu'on ne le fasse pas. » — Ces derniers mots, qui semblaient tout au moins indiquer une contestation ou un procès intéressant, piquèrent ma curiosité, et je fus assez heureux pour trouver dans ces papiers entre autres renseignements, un « Inventaire des ornements, linge et autres meubles trouvés à la ditte chapelle de la Papillaye, le 31me octobre 1688. »

La chapelle en question était celle du prieuré de la Papillaye, autrefois situé paroisse de Pruniers au diocèse d'Angers ; et, à notre époque, simple hameau à l'ouest de cette ville. C'était le Papirius du Cartulaire de St-Aubin en 769 ; le Manerium de Papilleya en 1280 (Menage vit. Ærod. p. 241) : la Papillaie en 1294. (HD. 119 f. 241).. Ce fut à l'origine une des villas dont Pepin dota l'abbaye de St-Aubin d'Angers, et que lui confirma plus tard Charlemagne. Mais les religieux semblent l'avoir aliénée longtemps avant le XIIIe siècle. Herbert Lanier et sa femme Alice y possédaient un manoir, auprès duquel ils édifièrent, en 1280, un oratoire avec corps de logis pour trois, puis pour quatre cha-

Digitized by Google

noines réguliers de N.-D. de la Réale, ordre de Saint-Augustin. L'évêque d'Angers, Nicolas Gélent, en était abbé en 1283, et les y constitua en titre de prieuré régulier.—On trouve comme prieurs: Etienne, 1294; Nondin Coinde, 1348; Ph. Pinlot, 1365; Jean Gratien, 1391; Ol. de Pennart, Ve de ce nom 1455; Pierre Dubois, 1518; Laurent Hervé, licencié en droit, inquisiteur général de la cour d'Angers, 1557-1560; Noël Daron, 1584; Jean Coquebert, 1676; Nicolas Prefol, 1687; Ch. Halus, 1698. (C. Port. Dict. hist. de Maine-et-Loire, T. III.)

Ce prieuré fut donc longtemps occupé par les religieux de l'ordre de St-Augustin qui, après y avoir vécu trois ou quatre siècles en communauté et conventuellement, négligèrent ensuite leurs obligations envers lui, après avoir été rappelés dans les maisons principales de leur ordre. — Ces négligences et cet abandon s'accentuèrent surtout vers 1708, sous le Père Ménager qui avait succédé à Charles Halus dans le gouvernement du Prieuré. En 1709, la dame veuve Jolivet, fermière de la Papillaye, voulut même prendre un arrangement avec les religieux pour cesser le service divin dans la chapelle et le faire célébrer ailleurs. — Mais elle dut bientôt abandonner ce dessein, car elle avait compté sans messire Anthoine Beguyer, seigneur de la Bretesche, conseiller du Roy, maître garde du marteau de sa majesté en la maîtrise particulière des Eaux et Forêts d'Anjou, et seigneur de la terre des Hommeaux, paroisse de Pruniers, d'où dépendait alors le prieuré de la Papillaye qui porta plainte au procureur du Roy, près le siège présidial d'Angers, et contraignit les religieux à remplir leurs obligations. Il nous l'apprend lui-même dans une note jointe aux pièces du procès.

« Par les pièces suivantes, dit-il, je puis justiffier que le prieur « du Prieuré de la Papillaye est obligé de faire célébrer la Sainte « Messe touttes festes et dimanches de l'année, dans la chapelle « de la Papillaye. La preuve de ce, est celle cy-jointe qui porte « pour intitullé : Inventaire des ornements, linge et aut. (sic) « meubles trouvés à la Papillaye le 31me octobre 1683. Ce mémoire « a été fait par le Père Dorigny, lors procureur des chanoines

Digitized by Google

« réguliers de Toussaint d'Angers, faisant pour le titulaire, pour-
« veu du prieuré de la Papillaye, par lequel il paroist qu'il charge
« le nommé Gastesel qui entrait en la ferme du temporel dépen-
« dant de la chapelle de la Papillaye, des ornements qu'il pou-
« vait y avoir dans la ditte chapelle et au pied du dit mémoire, il
« l'oblige de faire fe le service dans la dite chapelle, ainsi qu'il y
« est expliqué plus au long, et par son bail, il l'oblige pareillement
« de faire fe le service. — Par le second bail qui a été passé à ma-
« dame veuve Jolivet, marchande à Angers, l'on l'oblige pareille-
« ment de faire faire le service. Les baux sont passés par-devant
« Monsieur David, notaire à Angers. Celui de Madame Jolivet
« est passé à ce que je croy en 1698 ; ainsy lorsque le
« service manquera d'estre fait l'on aura recourt à cette
« pièce qui servira à faire condamner le titullaire de la chapelle
« de la Papillaye, à fe fe ponctuellement festes et dimanches le
« service ; et pour estre fort en pièces contre le prieur, l'on lè-
« vera la copie des baux, qui sera un titre contre luy au cas qu'il
« fist cesser d'y faire célébrer la Sainte Messe.

« Je dis tout cela, car en 1709, comme on le voit par les pro-
« cédures y attachés, la dame veuve Jolivet, voulut cesser de faire
« fe le service dans la chapelle, et voulait le fe fe ailleurs. Moy
« Beguyer, fist ma plainte à M. le procureur du Roy, les Reli-
« gieux et la Dame Jolivet comme fermière furent obligés de
« continuer de fe célébrer la Sainte Messe en la chapelle, festes
« et dimanches en la manière accoutumée.

« En cette année aussy j'ay obligé les dits religieux de faire
« refondre la cloche qui était rompue ; elle fut baptisée en la
« dite chapelle , M. Besnard (?) et la D. Jolivet la nommèrent
« comme parain et maraine ainsy qu'il est porté autour.

« En cette année 1709 aussy, du consentement de Monsieur
« le procureur du Roy, les Religieux Toussaint, vendirent tous
« les matériaux, comme piliers de pierre dure et les autres pier-
« res pareillement de pierres dures, qui étaient autour sur quoy
« l'on s'asoiait et charpentait, au sieur Rembredambre, mar-
« chand d'Angers. — Ainsy voilà l'avantage qu'on a de donner

Digitized by Google

« du bien à l'Église ; de bien des services qu'ils étaient obligés « de faire, réduit à une messe, festes et dimanches, et ce qui a « bien coûté à bâtir réduit à rien. »

Je n'ai pas à juger ici cette dernière phrase ignorant complètement le sentiment qui la dictait à Messire Anthoine Beguyer ; il est certain que déjà à la fin du règne de Louis XIV bien des bénéfices ecclésiastiques, grâce surtout à la faveur qui seule souvent présidait alors au choix des titulaires, furent plus d'une fois fort négligés, et le prieuré de la Papillaye pourrait bien en être un exemple de plus.

Quoi qu'il en soit, grâce au seigneur des Hommeaux, cet état de choses ne dura pas longtemps. Le Père Ménager, prieur de la Papillaye, et la dame Jolivet, fermière, furent appelés, le 22 juin 1709, à comparaître devant le siège Présidial d'Angers, comme le prouve la pièce suivante :

« Sur ce qui Nous a été remontré par le Procureur du Roy à « ce Siège, que le prieuré de la Papillaye et maisons qui en dé- « pendent, situés entre la paroisse de Pruniers et celle de St- « Nicolas-lès-cette-ville, était autrefois occupé par les Religieux « de l'ordre de St-Augustin, qui y vivaient en communauté et « conventuellement, y faisaient le divin service chaque jour de la « semaine suivant et au désir de la fondation ; que depuis ayant « été rappelés, dans les maisons principales de leur ordre, ils au- « raient discontinué de faire le service porté par la fondation, « qu'ils auraient de leur chef réduit à la célébration de la Sainte « Messe, chaque jour de feste de dimanche de l'année et aux ves- « pres et grandes messes à Nottes, le dimanche, jours et festes « de la Sainte Vierge, aux Matines la nuit de Noël, grande Messe « à Minuit et grande Messe le jour de Noël à l'heure de neuf « heures et vespres à l'heure ordinaire, le tout ainsy, pendant « lesquels services, il doit y avoir sur le grand autel dudit prieuré, « huit cierges allumés, ce qui a été exécuté pendant longtemps et « jusqu'à l'année mil six cent quatre vingt dix sept ; Depuis le- « quel temps, le service n'a été fait ainsy qu'il est cy-dessus rap- « porté, le prieur s'étant contenté de fe célébrer la sainte Messe

Digitized by Google

« les jours et festes de dimanche de l'année dans la ditte Eglize,
« sans avoir chanté une grande Messe et vespres les jours des fes-
« tes de la Vierge, Matines Messe et vespres les jours de Noël,
« ny mis les cierges qui doivent ces jours estre allumés sur le
« grand autel ; et même depuis la feste de Toussaint dernière a
« entièrement fait cesser le divin service dans la ditte Eglize,
« laquelle d'ailleurs est en totalle ruine, tant par la couverture
« que carrelage, les cloitres et maisons du dit lieu prêts à som-
« brer. — A ces causes requiert votre ordonnance aux fins de
« fe appeler devant nous à jour et heure précise P. Ménager, à
« présent prieur du dit prieuré, pour estre condamné fe fe le ser-
« vice ancien et accoutumé, estre dit et célébré dans la dite
« Eglize, fe fe les réparations d'Icelles Maisons et Cloitres en dé-
« pendant, sinon qu'elle seront faictes à ses frais à l'effet de
« quoy sera fait procès-verbal de l'Etat d'Icelles par experts, dont
« les party en conviendront, sinon qu'il en sera par nous prié et
« nommé d'office et cependant faire saisir jusqu'à concurence du
« tiers des fermes dudit prieuré et assigner les fermiers devant
« nous pour faire la déclaration de ce qu'ils doivent affermer et
« représenter les baux. Sur quoy faisant droit nous ordonnons
» qu'à la diligence du procureur du Roy, le Sr Ménager sera ap-
» pellé devant nous et de mardy prochain en huit jours en notre
« audiance, au principal manoir du prieuré, et permis aud. pro-
« cureur du Roy, de saisir les fermes dudit prieuré, jusques à
« concurance du tiers en assignant les fermiers devant nous pour
« y faire déclaration et répondre au surplus aux fins de notre
« Remontrance.

« Donné à Angers par nous René Trouillet, seigneur de l'E-
« chasserie, Conseiller du Roy, lieutenant particulier de la sene-
« chaussé d'Anjou au siège présidial d'Angers, le vingt deux juin
« mil sept cent neuf.

TROUILLET. DE LA MABILLIÈRE.

DE CRESPY.

Digitized by Google

Trois jours après le P. Ménager recevait notification de cette ordonnance.

« Le vingt cinquiesme jour de juin mil sept cent neuf à midy, « à la requeste de Mr le Procureur du Roy de la sénéchaussée et « siège présidial d'Angers y demt paroisse de St-Maurille, son do- « micile..... (ici sept mots effacés et illisibles) jay sa remontrance « et ordonnance ci-dessus en forme, signiffiée et demeure fait « assavoir à P. Ménager, prestre, prieur de la Papillais, sittuée « par. de St-Nicolas-lès-Angers, à la personne de la veuve Joli- « vet, fermière dudit prieuré, et pour répondre et pour déférer « aux fins et conclusions de la ditte Remontrance, jay audit « sieur Ménager donné jour et assignation à comparaître mardy « prochain dix heures du mattin par devant Monsieur le lieute- « nant général d'Anjou à Angers au palais général d'audiance. « En outre pour l'exécution de la ditte Remontrance et en con- « séquence de la ditte ordonnance, j'ai saisy et arresté sur ledit « Sr Ménager prieur dudit prieuré de la Papillais, entre les mains « de la ditte veuve Jolivet, sa fermière tous et chacun les deniers « des fermes qu'elle peut devoir, ou devera l'y aporter pour rai- « son dudit prieuré de la Papillais, et ce jusqu'à concurance « du thiers, conformément à la d. ordonnance pour estre em- « ployé suivant icelle et pour certaine déclaration, par la dit « veuve Jolivet, prester serment et représenter son bail ou plu- « sieurs.

« Et lui ay donné assignation à comparaître à huitaine franche « suivant l'ordonnance, par devant Monsieur le lieutenant Géné- « ral d'Anjou à Angers, au pallais général d'Audiance et au « moyen de la ditte saisie luy avons fait deffendre de se désaisir « à concurance comme dit est, à peine de payer deux fois sans « préiudice d'audit droit. — Fait par moy Claude Drogé, pre- « mier Greffier audier aux Eaux et Forêts d'Angers et y demeu- « rant par. de St-Michel, soussigné...— Ce fait au principal ma- « noir dud. prieuré de la Papillais et jay donné et laissé ces pré- « sentes en parlant à Julien Robineau, collon dudit lieu, y de- « meurant à charge par luy de le faire à savoir, tant audit sieur

Digitized by Google

« prieur de la Papillais qu'à la Dame veuve Jolivet, la métaise ;
« ce qu'il a promis faire et sommé de signer a déclaré ne savoir,
« ni escrire, ny signer. »

DROGÉ.

Ainsi le Père Ménager dut donc faire faire à ses frais toutes les réparations nécessaires au prieuré et fut condamné à continuer de faire célébrer la Ste Messe en la ditte Chapelle « festes et dimanches en la manière accoutumée », et tel que le prescrivait la note jointe à l'inventaire du Père Dor gny fait en 1683 et que nous allons maintenant parcourir.

INVENTAIRE DES ORNEMENTS, LINGES, ET AUTRES MEUBLES TROUVÉS A LA PAPILLAYE LE 31me OCTOBRE 1683.

Ie Un calice d'argent avec sa patène doré dans le dedans ; sous lequel calice est écrit : « Ce calice est de la prieuré de la Papillaye près Angers, » avec l'estuy de cuire noir et une coëffe de linge pour enfermer le calice.

IIe Quatre grands chandeliers de bois garny et couvert de plaques d'estain qui sont au dessus du contretable ; deux autres de cuivre d'une ancienne structure et deux de bois peints en rouge. — Une croix de cuivre et une croix de bois, avec son Christ. — Six pots de fayance à bouquets ; toutes lesquelles compris dans cet article sont sur l'autel avec un canon de costé, et un évangile de St Jean, collé sur une planche de bois peinte en rouge. —

IIIe Plus un plat de fayance avec deux burettes de verre.

IVe Plus deux grandes nappes d'autel de dessus, et une autre de dessous, pliée en deux. — Plus deux aubes à dentelles avec deux amites, et deux lavabo, et une ceinture, un corporal, deux purificatoires et une palme. Un encensoir de cuivre doré avec une navette de fer blanc.

Ve Trois chappes blanches dont il y en a une câfa, son orfroid est bleud et dans le chaperon, il y a une annonciation représen-

Digitized by Google

tée, les deux autres sont de futaine à fleurs et l'orfroid est en rouge.

VI° Plus une chasuble blanche mollée doripau bland, orné de fleures rouges et vertes et d'un galon doripau iaune et bland, avec son estolle et fanon. Une autre chasuble verte garny d'un galon rouge et vert, avec son estolle et fanon. — Plus une autre chasuble violette garny d'un galon bland et violettes avec son estolle et fanon. — Plus deux tuniques de cafa bland avec un orfroid bleud brodé.

VII° Plus deux voiles, l'un de brocatelle rouge et bleud, garny d'une croix du Temple d'un dentellé d'argent faux, et l'autre de violettes de taffetas à fleures, garny d'une croix d'un galon de faux or et les bourses sont de pareille or.

VIII° Plus deux bourses, l'une violette d'un costé et noir de l'autre, le tout de velloure, l'autre est de brocatelle rouge et blanche, garny d'une croix du Temple, d'une dentelle de faux argent d'un costé, et de l'autre de taffetas vert garny d'une croix de galon d'or et d'argent faux.

IX° Plus un missel angevin à frange doré, (sic.) couvert de cuir noir et d'une basane bleud par dessus. — Plus des feuilles où les messes de la Vierge sont nottées, couvert d'un reste feuillue de basane marbré. Plus trois devant d'autel, l'un d'eux bland et dont l'un est de basin garny d'un galon rouge et bland et l'autre à fleures molles dorripau et le troisième est d'un camelot rouge garny d'un galon mollé.

DORIGNY. ANDRÉ GASTESEL.

NOTA. — Le service divin du Prieuré de la Papillaye consiste en une messe basse toutes les festes et dimanches et les festes de la sainte Vierge, la Messe à Minuit et la grande Messe du jour qui se dit à neuf heures, huict cierges allumés pendant et grandes messes et les vespres aussi à Nottes.

DORIGNY.

Digitized by Google

Cet inventaire suffit pour faire juger du triste état du Prieuré à cette époque. — Grâce cependant aux réparations exécutées en 1709, on voyait jusqu'à la Révolution dans l'église de la Papillaye, la tombe des deux fondateurs avec leur statue couchée en cuivre. — On y lisait une double épitaphe en vers latins et des vitraux à leurs armes : « D'Azur au sautoir formé de carreaux d'or, cautonné de quatre laniers éployés de même, » ornaient encore les fenêtres de l'édifice. — Près de l'autel, une autre tombe aussi, celle de Raoul Blondel, neveu du fondateur était encore visible. — Cette chapelle (35 mètres sur 8,) jadis décorée de peintures avec carrelage fleurdelysé, possédait, paraît-il, une très belle statue de Vierge en marbre, du XIIIe siècle, et une verrière représentant la vie de Notre-Dame.

On y amenait les enfants pour les guérir du mal de la peur. — Mais délaissée depuis une cinquantaine d'années, les derniers vestiges en ont disparu en 1859.

Vers le Nord y attenait au chevet, un petit cloître et on y voit encore une petite chapelle carrée dédiée à saint Étienne ; la voûte en style Plantagenet est portée sur huit pendentifs du XIIIe siècle, Un peu plus loin apparaissent la ferme du XVIe siècle, les restes du portail et un bel enclos de verdure. — (Célestin Port. Dict. hist. de Maine-et-Loire, Tome III.)

Tels sont en résumé les quelques détails que j'ai pu recueillir sur le Prieuré de la Papillaye en Anjou.

Etrangers, il est vrai au département, ils ont pour nous par suite, une bien moindre importance ; mais j'ai pensé cependant, que la Société archéologique de Nantes pourrait peut-être faire bon accueil à ces notes qui ont du moins le mérite de donner une idée de l'état d'un prieuré de second ordre à la fin du XVIIe siècle.

Cte Régis de L'Estourbeillon.

Digitized by Google

Digitized by Google

GROUPEMENT

DES

POPULATIONS DE L'ARMORIQUE

D'APRÈS LES TERMINAISONS DES NOMS DE LIEUX

CHAPITRE Ier

DISTINCTION DES GROUPES. — LEUR ORIGINE.

Dans une conférence faite le 3 février 1880, notre sympathique collègue, M. A. Mercier, professeur agrégé au Lycée de Nantes, attirait l'attention de la Société archéologique sur le groupement si remarquable des populations de l'Armorique d'après la terminaison des noms de lieux.

Cette conférence n'était que le prélude d'un travail plus approfondi que nous devions faire en collaboration sur le même sujet, et mon excellent ami, M. Mercier, voulait bien annoncer à la Société que j'aurais l'honneur de développer devant elle cette idée qui était mienne, et de lui présenter prochainement une carte à l'appui de notre thèse.

J'essayerai donc aujourd'hui de donner à cette idée de plus amples développements, et sinon de proposer sur ce point une solution définitive, du moins en l'attendant de déterminer d'une manière claire et précise le champ de cette question dont M. Mercier n'avait que planté les premiers jalons.

Digitized by Google

Si nous jetons les yeux sur une carte de Bretagne, nous y remarquons ce fait que les différentes localités affectent presque toujours quatre ou cinq terminaisons particulières, et présentent ce singulier caractère de nous offrir chacune de ces terminaisons presque toujours groupées à part dans un même pays.

Or, cette application à rechercher des formes identiques dans la dénomination de leurs localités, ne semblerait-elle pas indiquer, pour chacune de ces régions, des populations distinctes, sinon d'origine, du moins de caractère. Telle est la question qu'avec l'aide de la carte je viens examiner aujourd'hui.

Il y a quelques années, un savant chef de division de la préfecture de l'Aveyron, M. J. Dardé, faisait remarquer dans son catalogue historique des lieux habités du département, ce fait bien intéressant, que chaque grande période de l'histoire du Rouergue est marquée par une sorte de dénomination topographique d'une fréquence particulière. (Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, année 1879). Or, on pourrait dire qu'il en est de même en ce qui concerne les peuples de la Bretagne; mais ici chaque groupe de population semble avoir affectionné plutôt une terminaison particulière, qu'une dénomination entière spéciale. Et pour peu que nous examinions la signification bretonne des noms dans la composition desquels sont entrés ces suffixes, quelle que soit leur forme, ils nous apparaissent presque toujours simplement comme des déterminatifs, affirmant en quelque sorte l'idée exprimée par le radical, et marquant en général le lieu, la forme, la qualité ou la manière d'être.

Tel en est-il dans les noms suivants, en *ac*: Crossac, Cart. de Redon : *Crodchac;* breton : *Kroâ,* grève, ac déterminatif; signification : Ici la grève, c'est la grève.

Glenac, Cart. de Redon, *Glanac* et *Glenac;* breton : *Glann,* rive, bord, *ac* déterminatif; signif.: La rive, le bord par excellence. Ce bourg est en effet situé sur le bord de la rivière d'Oust.

Radenac. Breton : *Raden,* fougère, *ac* déterm.; signif.: Le lieu de la fougère.

Menéac. Breton : *Menez, Mené,* montagne, *ac* déterm; signif.:

Digitized by Google

Ici la montagne, la montagne par excellence. Ce bourg est en effet sur un sommet de 171 mètres au-dessus du niveau de la mer, dominant toute la partie est de l'ancien comté de Porhoët.

Mellac. Breton, *mell*, millet, *ac* déterm.; signif.: Le lieu du millet. C'est encore de nos jours une des rares paroisses de Cornouaille où l'on sème cette plante.

Priziac. Breton, *Prî-zo-ac*, *Prî*, argile, *zo* 3e personne du singulier de l'indicatif présent du verbe breton *bezâ* ou *bezout* être, *ac* déterm.; signif.: C'est le lieu de l'argile. — Ce bourg est sur un haut plateau assez près d'un étang.

Loheac, breton, *Loh-e-ac*, *Loh*, sanctuaire, lieu consacré, *e* pour *eo*, 3e personne du singulier du présent de l'indicatif du verbe *bout*, être (Dialecte de Vannes,) *ac* déterm.; signif.: Le sanctuaire par excellence, c'est le lieu consacré. Un des bourgs les plus anciens du département d'Ille-et-Vilaine, célèbre par le rôle considérable de ses seigneurs au moyen âge.

Campenéac. Breton, *Kamm-penn-e-ac*, *Kamm*, courbe, *penn*, tête, sommet, *e* pour *eo* (comme dans l'exemple ci-dessus,) *ac* déterm.; signif.: C'est le sommet de la courbe. — Ce bourg est situé au confluent de deux petits ruisseaux, à l'endroit précisément, où le principal, l'Oyon, affluent de l'Aff, fait un brusque détour.

Ces trois derniers exemples ayant conservé le verbe viennent fortifier notre assertion, et ne font que marquer davantage cette idée de détermination affirmative déjà exprimée par le suffixe *ac*.

Dans les noms en *ec* :

Plobanalec, Moyen-âge, *Ploubalaneuc* ; breton, *Plou-balan-ec*, *Plou*, village, *balan*, genêt, *ec* déterm.; signif.: C'est le village des genêts.

Gouezec. Breton, *Gvez*, sauvage, rustique, inculte, *ec* déterm.; *Gouezek*, le lieu sauvage, boisé. — Bourg situé dans les montagnes noires et qui, d'après la tradition, était au milieu d'immenses forêts. Par extension, même signification pour *Guezennec*.

Lohperec. Breton, *Loh-per-ec*, *Loh*, sanctuaire, lieu consacré, per, Pierre, *ec* déterm.; signif.: Ce lieu-ci consacré à Pierre.

Digitized by Google

Faouennec. Breton, *Faoënnek* par extension pour *Faoek, Fao*, hêtre, *ec* déterm.; signif.: Le lieu planté de hêtres.

Caouennec. Breton, *Kâ-ouen,* Chat-huant, *ec* déterm.; signif.: Le lieu des Chats-huants.

Plouec. Breton, *Plou,* village, *ec* déterm.; signif.: C'est ici le village.

Tonquedec. Breton, *Tonket* du verbe inusité *tonké,* destiné à être livré à la fatalité, *ec* déterm.; signif.: Le lieu prédestiné, le lieu fatal.

Dans les noms en *euc*:

Pleugueneuc. Breton, *Pleu-guen-euc; Pleu* ou *Plou,* village, *guen,* blanc, *euc* déterm.; signif.: Ici le village blanc, c'est le village blanc.

Pleumeleuc, breton, *Pleu-mel-euc; Pleu,* village, *mel,* miel, *ec* déterm.; signif.: Le village du miel.

Et il en est ainsi dans une foule d'autres dénominations affectées de n'importe lequel de ces suffixes, puisque l'on trouve les mêmes noms cités dans les chartes indifféremment avec les uns ou les autres comme dans : *Briec, St-Brieuc, St-Briac;* et dans *Tremeoc, Tremeheuc*, *Tremeac.*

Mais pourquoi, tandis que les uns ont subi la traduction latine, les autres sont-ils restés invariables? C'est là le mystère à pénétrer, le point qui semblerait expliquer la divergence de caractère de ces populations, la question qui me paraît devoir trouver sa solution dans le degré d'influence qu'ont subi ces différentes localités après l'invasion et la conquête romaine.

C'est un fait désormais acquis à l'histoire, qu'assez peu de temps après l'implantation étrangère, la Gaule dans sa presque totalité copia volontiers ses vainqueurs, et non seulement adopta les mœurs romaines, mais s'efforça d'oublier peu à peu la vieille langue nationale pour se poser favorablement dans l'esprit des conquérants. On vit bientôt des Gallo-Romains en grand nombre se piquer non seulement de ne pas savoir l'orthographe celtique, mais pousser encore le mépris pour cette langue à tort réputée grossière, jusqu'à paraître honteux de la comprendre et de la par-

Digitized by Google

ler. Et au Ve siècle, nous voyons Sulpice-Sévère s'excuser, lui Gaulois, de parler à des Latins, dans la crainte que son langage trop rustique, dit-il, n'offense leurs oreilles trop civilisées. « *Sed dum cogito, me hominem Gallum inter Aquitanos verba facturum, vereor, ne offendat vestras nimium urbanas aures sermo rusticior.* »

Mais si les Gaulois en général se hâtèrent de quitter les coutumes et la langue nationale pour copier l'étranger, il y eut cependant quelques cantons dans la Gaule où le peuple les conserva longtemps, précieusement, et où la langue celtique survécut quand même, malgré les efforts incessants des Latins pour pénétrer partout et latiniser les mots celtiques toutes les fois qu'ils le pouvaient.

Or, nul pays mieux que notre Bretagne ne nous apporte en faveur de cette thèse un témoignage aussi concluant. — Dès les premiers temps qui suivirent la domination romaine, nous voyons le territoire de l'Armorique divisé en zones dans lesquelles les noms de localités affectent la même forme. Les uns ont presque invariablement une terminaison latine, les autres toujours une terminaison celtique. — Les premiers sont presque tous à l'est de la presqu'île et dans le pays qui deviendra pour les Francs, les Marches de Bretagne; les seconds sont situés à l'extrême pointe de l'Armorique, c'est-à-dire aux dernières limites de la Gaule, dans cette contrée devenue, dès l'époque de l'invasion, le dernier refuge du Druidisme, et destinée à devenir un jour le dernier asile du Celticisme, vaincu plus tard dans la Cambrie.

Or, comme le disait précédemment M. Mercier, deux hypothèses sont possibles : ou bien l'influence latine n'a pu s'exercer au delà d'une ligne allant de Plouha (côté ouest de la baie de Saint-Brieuc), à la baie du Pouliguen, dernière limite à l'est des noms en *ec*, et alors cette terminaison est un véritable suffixe gaulois, toujours conservé par cette population demeurée constamment celtique; ou bien la langue celtique a été rétablie dans cette partie de la Gaule par l'émigration cambrienne, et alors on a parlé latin dans tous les villages du pays breton comme dans ceux du pays gallo.

Digitized by Google

Dans la première hypothèse, tout s'explique ; les noms et le fond de la population sont demeurés ce qu'ils étaient ; le latin ne s'est point établi chez ces peuples, et les Celto-Gaulois d'Armorique ayant conservé leur langue, se sont trouvés tout naturellement en relations avec les Celto-Bretons de Cambrie, et merveilleusement disposés à bien accueillir des frères, lors de leur émigration au Ve et au VIe siècle.

Mais dans le second cas, au contraire, pendant l'intervalle de deux ou trois siècles, où la langue celto-gauloise aurait disparu, les noms de villages d'Armorique auraient eu plus que le temps de prendre, comme dans le reste de la France, une forme latine, que les moines et les lettrés de l'époque se seraient bien gardés d'oublier.

Eh bien, non ! tandis que dans les chartes les plus anciennes, celles des IXe et Xe siècles par exemple, tous les noms en *ac, euc, é, ay,* des Marches bretonnes et à plus forte raison du pays français, ont des traductions latines, et que nous trouvons Ruffiac, *Ruffiacus ;* Avessac, *Aviziacus ;* Saint-Mayeuc, *Sanctus-Mayocus ;* Chemeré, *Cameriacus ;* Savenay, *Savamnacus ;* les moines lettrés dont la langue est le bas-latin, nous donnent toujours, par contre, les noms de chaque village ou bourg du pays breton, avec leur terminaison celtique en *ec,* ou sa modification également celtique en *euc* ou *ac.* C'est ainsi que nous trouvons dans les cartulaires et notamment dans celui de Redon : Vicarius de *Hanffuec,* pour Hauvec ; de *Plouezinec,* pour Plouhinec ; de *Banazleuc,* pour Bannalec ; de *Buzoc,* pour Beuzec. — Mais dans aucun cas, nous n'avons rencontré ces noms en *ec* sous une forme latine, à l'instar des noms en *euc, oc* et *ac* occupant la seconde des zones que nous parcourrons bientôt et qui correspond à peu près aux anciennes Marches bretonnes.

Personne n'ignore pourtant combien les moines se donnaient de peine pour faire passer en latin les noms de localités dont ils avaient à parler, et un Celte aurait bien ri, en voyant Escoublac devenir *Episcopi lacus;* la paroisse de Plélan, *parrochia Plebis-lan,* dans le cartulaire de Redon ; Castennec, *Castrum-Noici,* dans la

Digitized by Google

charte de fondation en 1125 du prieuré de la Couarde, en Bieuzy, par Alain de Porhoët; et même Lohperec, *Locus Petroci*, dans une nomenclature des bénéfices du diocèse de Cornouaille, écrite: « *per Gaudefridum Merech, junior archidiaconum de Poher* », en 1368.

En conséquence, si les Romains sont parvenus si facilement à traduire le suffixe gaulois *ac* et ses équivalents *euc* et *oc*, pourquoi n'auraient-ils pas aussi bien traduit le suffixe *ec* qui est leur équivalent, au lieu d'avoir recours, au besoin, à des créations aussi fantaisistes que *Castrum-Naici*, par exemple, si ce n'est qu'ils ne réussirent jamais à exercer une influence un peu sérieuse sur le pays caractérisé par ce suffixe.

« La terminaison *ac*, si fréquente dans la dénomination de nos hameaux et de nos bourgades, disait récemment M. Durand dans une remarquable étude de philologie et de linguistique, publiée dans le bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, est essentiellement gauloise. — C'est un suffixe qui donne une valeur qualificative, (nous ajouterons : « et souvent déterminative ou affirmative »), aux substantifs auxquels il s'ajoute et en fait ainsi fréquemment un adjectif qui peut, par la suite, être pris substantivement. — Cette désinence était par-dessus tout le propre des domaines ruraux et métairies, et pour former ces noms, on l'ajoutait tantôt à celui du propriétaire, tantôt à un mot désignant quelque objet ou quelque circonstance locale distinctive. Mais les Romains vainqueurs de la Gaule, ne s'étant guère donné la peine d'étudier la langue des vaincus, tombèrent dans des méprises comparables à celles que commettent les Européens de nos possessions d'Afrique dans l'emploi des mots arabes qu'ils cherchent à s'approprier. Rencontrant cet *ac* à tous les noms de domaines, ils crurent qu'il signifiait domaine, qu'il avait toute la valeur de leur mot *villa*, et alors, tout en adoptant ce mode d'appellation pour leurs villas gauloises, ils s'empressèrent de lui adapter partout une forme latine et même d'en composer des noms, en faisant précéder *ac* du nom latin du propriétaire mis au génitif. En effet, l'*i* caractérisque de ce cas pour la première

Digitized by Google

déclinaison, se retrouve tel quel, ou remplacé par son équivalent phonique dans tous les noms de cette catégorie. » Ainsi, dans le Rouergue : Aubignac, *Albini acum ;* en Bretagne : Aubigné, *Albini-acum.* — En Rouergue : Romagnac, *Romani-acum,* dérivé de Romanus ; en Bretagne : Romagné, *Romani—acum.* En Rouergue : Severac, *Severi-acum ;* en Bretagne : Sévérac, *Severi-acum.*

Voilà donc comment se fit la traduction des noms en *ac.* Or, pourquoi les noms en *ec* n'ont-ils pas subi le même sort? Rien ne peut l'expliquer, sinon la noble et énergique obstination de ces peuples à conserver leur langue et à repousser l'influence étrangère.

Mais on nous objectera peut-être que si les noms en *ec* ne sont jamais traduits, ceux en *ac* se trouvent souvent dans ce cas, et que dans certaines chartes du Xe siècle, ils existent parfois sous leur forme moderne. Ainsi, par exemple : Avessac, *Plebs-Clavisac ;* Tinténiac, *parrochia de Tinténiac.* Cela tient précisément à l'évolution qu'accomplissait alors la langue latine dans tous les pays où elle était parlée. Dans le langage usuel, le peuple laissait tomber les terminaisons et altérait le radical, mais la tradition conservait le nom latin et les moines le retrouvaient toujours.

Telles sont en résumé les principales raisons qui nous poussent à croire que les terminaisons en *ec* comme les populations de ce pays n'ont jamais été latinisées et sont demeurées constamment celtiques.

Il nous est bien facile dès lors, si nous jetons les yeux sur la carte bretonne, d'indiquer le groupement et le caractère des populations armoricaines d'après les terminaisons des noms de localités qu'elles occupent.

Partant de la côte ouest de la Bretagne pour s'avancer vers l'intérieur de la Gaule, on rencontre trois zones ou régions distinctes dont les localités présentent chacune des terminaisons qui leur sont propres et les habitants des caractères particuliers suivant que ces contrées ont subi plus ou moins l'influence latine.

A l'extrême pointe de l'Armorique, à l'ouest d'une ligne allant de

Digitized by Google

Plouha à la baie du Pouliguen, se trouve un peuple demeuré constamment celtique. Là, l'invasion romaine a pu faire passer ses cohortes victorieuses, et même (car nous n'avons pas la prétention de dire que ce pays n'a point été occupé un certain temps par de nombreux postes romains, les découvertes journalières de l'archélogie démontrent le contraire), et même, dis-je, y établir des stations, où comme partout ailleurs, elle étala bientôt son luxe et les progrès de sa civilisation ; mais là le fond de la population est resté insensible au contact de l'étranger, et cette race de fer et vraiment magnanime, a su garder sa vieille langue nationale et la préserver de la contagion.

Nous en avons pour preuve l'impuissance partout évidente des latinistes à traduire alors les noms en *ec* et une foule d'autres noms d'origine celtique. Ici, c'est dans le cartulaire de Redon, la villa de *Botbelanec,* en Baud, citée à la date de 1124; *Botdeurec,* cité en 866 ; un grand nombre de noms propres d'individus tels que : *Berthlec* (sup. Chap. IV) ; *Woletec* (Cᵉ V, VI) ; *Gualethec* (C. VIII) ; *Catvorec* (C. XXX); de l'année 833 à 847 ; *Aethurec* (C. XLIX à 878); le bourg de Cléguérec qui, bien que transformé, nous apparaît sans traduction : « De monasteriolo quæ vocatur *sentducocan,* quod est situm in pulebe *Clegeruc ;.....*» et plus loin, « ex unâ parte ad accensum montis *Clegeruc* » (C. LII. A. 871). Enfin le seul nom en *ec* qui nous apparaît dans le cartulaire de l'abbaye de St-Georges de Rennes, nous est donné encore sous la forme celtique. « Universis catholicis fidelibus, Petrus dictus prior, senescallus domini comitis apud *Broarec,* salutem in Domino, etc. » (Cart. St-Georges, App. C. CXXXII. Année 1251.)

Dans les archives de la cathédrale de Quimper où, grâce à l'obligeance de M. l'abbé Peron, aumônier du Lycée, j'ai pu me procurer de nombreux renseignements, une charte de 1216, mentionnant certains bénéfices, accordés par l'évêque au Chapitre, en Bannalec, Spezet, etc., montre bien que ce pays avait toujours conservé sa langue, puisque non seulement des noms propres en *ec*, mais même d'autres noms de pays, y ont la forme celtique, à côté des noms employés d'ordinaire dans la langue latine ; ce qui

Digitized by Google

prouve que les moines n'avaient pas de formes ni d'équivalents pour les traduire. Elle s'exprime ainsi : « Beneficia..... de *Bannalec* in *Poërcarnoët, de Ploherhenet* in Armorico, in *capeanall* et de *Spethut* in *procheaër*. »

Voilà la merveilleuse traduction qu'on arrivait à faire alors dans ce pays, et, devant cette impuissance, les moines n'avaient que la suprême ressource d'employer, comme modification, d'autres terminaisons celtiques évidemment équivalentes de *ec*, comme *euc* et *oc*; par exemple, dans : « *Trefgaënneuc*, Treguennec; *Sanctus Effredeuc*, saint Evarzec; *Abbas sancti Wingualoei de Landeguennoc*, l'Abbé de St-Guennolé de Landevennec » dans une charte de 1220.

Rien ne nous empêche, d'ailleurs, d'admettre que cette ardeur persévérante à conserver dans ce pays la langue nationale, ne fut encore fortifiée plus tard par l'émigration cambrienne qui lui donna peut-être la vigueur nécessaire pour résister, même de nos jours, à toute tentative de bannissement ; car il est remarquable que la limite des noms en *ec* ou des populations demeurées constamment celtiques, corresponde exactement à la limite du breton au XIXe siècle.

Nous venons de parcourir la Bretagne bretonnante, de visiter chez lui le véritable descendant des Celtes. — Si maintenant nous continuons notre route, nous entrons dans le pays en *ac* et en *euc*, dans le pays nommé Gallo, par les vrais Bretons, et chez des populations moitié celtiques, moitié latines, offrant à côté des mœurs et coutumes bretonnes, une sorte de patois français mêlé cependant de quelques mots bretons.

Il y eut là évidemment deux influences contraires subies par ces contrées, et rien ne saurait mieux les expliquer, croyons-nous, que l'histoire des terminaisons des noms de lieux qui s'y trouvent.

Moins heureuse que sa voisine de l'ouest, cette région fut la limite extrême où s'étendit partout l'influence latine, et nous en avons pour témoignage une foule de noms de lieux, même à terminaison celtique, qui tous subirent la traduction latine à l'instar de leurs voisins du reste de la France. — Là, les noms au suffixe

Digitized by Google

gaulois *ac* eurent le même sort que leurs frères de la Saintonge, de l'Auvergne ou des Cévennes ; et les noms en *euc* et en *oc* quoique équivalents de *ec*, furent moins favorisés qu'eux et durent subir le joug de l'étranger.

Devant la multitude des exemples, nous nous bornerons à citer quelques-uns des plus marquants pour faire ressortir l'authenticité des faits que vient confirmer le témoignage de nombreux cartulaires du moyen-âge. — Ainsi, voyons-nous pour les noms en *ac:* « Factum est in loco marchato *Rannaco* (Cart. de Redon, Ch. LIII, A. 846). Cela fut arrêté dans le lieu des Marches de Bretagne appelé Renac. — Factum est hoc in condita plebe *Rufiaco,* in loco qui dicitur *Lerniaco,* super ripam Eval (Cart. de Redon, Ch. CXXXVIII, A. 846). Cela fut conclu dans la paroisse de Ruffiac, à l'endroit appelé Lerniac, sur les bords de l'Evel ; — Ex donatione magistri *Wilhelmi de Tinteniaco* ..... cum assensu nobilis viri, *Oliveri de Tinteniaco* (Cart. de Saint-Georges, Ch. XIX, appendice, Année 1213). D'après donation de maître Guillaume de Tinteniac, et avec l'assentiment de noble homme Olivier de Tinteniac. » — Pour les noms en *euc* ou *oc* : « De *Sancti Maioci* decima (Cart. de Redon, Ch. CCCXXXVII, Année 1108). Dîme de Saint-Mayeuc. — Hujus doni testis sum, ego *Guihenocus* (Cart. de Redon, Ch. CCCLIII, Année 1132). Moi, Guihenneuc, je suis témoin de ce don.— De capellâ *sancti Meloci* (Cart. de Saint-Georges, app., Ch. VI, A. 1190). De la chapelle Saint-Meleuc ; — Defuncto proconsule *Guethenoco* (Cart. de Redon, Ch. CCXCIII, A. 1066). Après la mort du proconsul Guethenoc. — Bien mieux, souvent ces noms étaient appropriés à la circonstance, et l'on en formait de véritables adjectifs. Par exemple : « Manifestans suam eleemosynam coram *Pluiucatochensibus* (Cart. de Redon, Ch. CXV, A. 848). Donnant une preuve de sa charité devant les gens de Pleucadeuc ; — Et testificaverunt homines *Poliacenses* et *Baincenses* et *Zizcenses* et *Rannacenses* (Cart. de Redon, App., CVI, A. 848). Et furent témoins les gens de Peillac, Bain, Sixt et Renac. — De externis autem hominibus qui de *Tintenaciensi* parrochia non sunt, similiter constitutum (Cart. de Saint-Georges, Ch. III,

Digitized by Google

A. 1060). Cela fut également établi pour les hommes étrangers à la paroisse de Tinteniac. »

Mais nous ne quitterons pas cette seconde région, sans faire une importante remarque, c'est que les noms en *euc* qui nous y apparaissent presque toujours traduits, tandis qu'ils demeuraient invariables tant que nous restions dans la première zone, ont suivi à notre époque, en pays gallo, la même règle que les noms en *ac*, et ont tous quitté la forme latine pour ne garder que la forme celtique *euc*, souvent prononcée *eux* par nous autres Français.

De plus, on chercherait vainement, à cette heure, beaucoup de noms en *euc* en pays bretonnant, tous, excepté quatre près de la baie de Saint-Brieuc, ont gardé ou repris leur forme primitive *ec*, ou sont du moins prononcés ainsi. Cela tendrait à prouver d'abord que la terminaison celtique *euc* était bien un équivalent de *ec*, et, en outre, ce fait nous expliquerait comment cette même terminaison *euc*, qui ne se trouve plus maintenant que dans la région en *ac*, a pu aussi être latinisée comme elle, toutes les fois qu'elle s'y est rencontrée après l'invasion, tandis que la terminaison *ec*, rencontrée en pays celtique, n'a pu qu'être remplacée par sa sœur en *euc*.

Ce fait semble d'ailleurs démontré par le cartulaire de l'abbaye de Redon, qui, dans son pouillé de 1516, nous cite en ces termes différentes paroisses, suivant qu'elles sont situées dans les diocèses de Haute ou Basse-Bretagne. « *Sanctus Idocus*, Saint-Ydeuc; *Sanctus Leonocus*, Saint-Launeuc ; Rector de *Sancto-Lonoco*, le Recteur de Saint-Launeuc (Diocèse de Dol) »; tandis qu'on trouve dans le même pouillé: « Rector de *Ploubatlanneuc*, le Recteur de Plobalannec (Diocèse de Saint-Brieuc); Rector de *Tregaranteuc*, le Recteur de Tregrantec (Diocèse de Léon). »

Ainsi, toutes les populations de cette seconde région furent donc latinisées de bonne heure, et longtemps soumises à l'influence des vainqueurs. Mais cette influence n'en fut pas toujours maîtresse. Bientôt, soit par suite des incursions de leurs voisins de l'Ouest, soit par suite de l'émigration cambrienne, leur pays fut souvent occupé et quelquefois longtemps par les vrais Bretons. La

Digitized by Google

lutte de l'indépendance bretonne et de Nominoë contre les Francs, eut pour principal théâtre les Marches de Bretagne, les rives de la Vilaine ; et il est parfaitement établi que si le latin fut parlé dans cette contrée après la conquête romaine, le breton s'y maintint aussi, concurremment avec lui, au moins jusqu'au IXe siècle, dans tout le pays borné à l'Est par une ligne allant de Dol à Méans, près de l'embouchure de la Loire. Nous en avons pour preuve, outre le témoignage d'un grand nombre d'auteurs, la dénomination d'une foule de villages compris dans ce territoire et purement d'origine celtique. Or, il est remarquable que cette ligne elle-même corresponde exactement à la limite des noms en *ac*, ou de la deuxième zone tracée par nous sur la carte de Bretagne.

Aussi, on pourrait presque dire que c'est grâce à ces séjours successifs des Bretons, que les terminaisons *ac* et *euc* se sont maintenues dans les Marches de Bretagne. Protégés, en effet, par le voisinage et l'influence bretonne, ces suffixes n'ont pas subi immédiatement l'action du français, qui n'a pénétré dans le pays que plus tard, au XIe et au XIIe siècle, alors que la terminaison *ac* y était depuis longtemps et définitivement établie, tandis qu'elle s'altérait ailleurs et s'affaiblissait en *é* et *y*. — C'est là la raison dernière de la conservation des noms en *ac* dans les montagnes du Limousin et de l'Auvergne, moins exposées que les bassins des grands fleuves à l'action des langues modernes.

Mais si nous franchissons la limite de cette seconde zone, nous sommes transportés tout à coup en véritable pays français. Le reste de la Bretagne ne diffère guère en effet de l'Anjou ou du Maine et le langage comme les mœurs y sont presque identiques.

C'est le pays par excellence des noms en *y* et surtout en *é*. Après l'invasion romaine, il devint immédiatement latin et chaque village eut sa dénomination latine. Mais si tous ces noms en *é* et *y* furent presque toujours à l'origine traduits de la même manière que les noms en *ac* ; si nous trouvons : Acigné traduit *Acigniacus;* Vitré, *Vitriacum ;* Chemeré, *Cameriacus,* de même que Sulniac, *Sulniacus*, et Pipriac, *Prispiriacum;* à l'inverse de ces derniers,

Digitized by Google

ils subirent partout l'influence française qui ne tarda pas à dominer ce pays et *Vitriacum*, devenu au XIIIe siècle *Vitreium*, devint bientôt *Vitré*, de même que *Acigniacus* devint successivement *Acigneius* et *Acigné*.

Nous venons de parcourir ensemble la carte des groupes linguistiques de l'Armorique; nous y avons vu successivement : d'abord des groupes de populations et de localités demeurées constamment à l'abri de toute influence étrangère, même dans leurs dénominations ; d'autres qui, moins heureuses et tiraillées sans cesse tantôt par l'influence des vainqueurs, tantôt par celle renaissante des vaincus, ont su garder noblement les traces encore visibles de leur nationalité première, tout en laissant à la civilisation nouvelle le droit de cité qu'elle avait acquise depuis longtemps dans leur sein; enfin un troisième groupe qui, dès l'origine, n'hésita pas à s'identifier avec le vainqueur. — Que faut-il en conclure ? Ces trois groupes de populations doivent-ils leur origine à des peuplades distinctes ? Nous ne le croyons pas.— Il est probable que l'Armorique tout entière fut de prime abord uniquement occupée par la population gauloise, comme le reste de la France. Mais tandis que ses tribus les plus reculées, grâce à l'énergie de leur caractère et à la difficulté de leurs cantons, surent garder intacte leur nationalité primitive, les autres au contraire subirent des transformations différentes, suivant qu'elles se plièrent plus ou moins au joug de l'étranger. C'est ce que semble démontrer clairement le groupement des populations de l'Armorique, d'après les terminaisons des noms de lieux.

CHAPITRE II.

TABLEAU SOMMAIRE ET RÉPARTITION DES NOMS DE LOCALITÉS AVEC SUFFIXE EN *ec*.

Les noms en *ec*, terminaison celtique équivalant à la terminaison *ac*, sont en général groupés sur les côtes. Cependant ils

Digitized by Google

semblent former en quelque sorte la ceinture du pays bretonnant à l'aide d'un petit groupe de leurs congénères, qui, se détachant de la ligne de ceinture près de Guingamp par Lanrodec, s'appuie surtout sur les montagnes du centre et descend ensuite au sud-ouest pour aller mourir sur les frontières du pays gallo, avec Plumelec et les quelques noms de la presqu'île guérandaise.

Les principales localités ou paroisses affectées du suffixe *ec* s'élevaient au nombre de soixante-sept, savoir :

Plouhinec.	Tonquédec.	Tréguennec.
Riantec.	Tregrantec.	Le Guilvinec.
Lannenec.	Bannalec.	St-Tudec.
Riec.	Lanriec.	Collorec.
Landudec.	Quignenec.	Roudouallec.
Plohinec.	Beuzec-Conq.	St-Caradec-Trégomel.
Beuzec-Cap-Sizun.	Caouennec.	Mellionnec.
Plogonnec.	Louannec.	Goarec.
Briec.	Perroz-Guirec.	Cleguerec.
Gouézec.	Tréguignec.	St-Connec.
St-Goazec.	Tremenec.	Croixanvec.
Landevennec.	Keradennec.	St-Caradec.
Lohperec.	Tredarzec.	Plumelec.
Le Drennec.	Ploubazlanec.	Plorec.
Hanvec.	Plouezec.	Logodec.
Lambezellec.	Plounévez-Moëdec.	Trevelec.
Plabennec.	Quimper-Guezennec.	Lohuec.
Santec.	Plouec.	Bolazec.
Carantec.	Tréverec.	Plusquellec.
Locquirec.	Squiffiec.	St-Thegonnec.
Faouennec.	Pédernec.	St-Evarzec.
Lanvellec.	Lanrodec.	Plobaznalec.

Digitized by Google

QUELQUES NOMS EN *ec* EXISTANT SOUS DIFFÉRENTES FORMES EN BRETAGNE.

Briec.	St-Brieuc.	St-Briac.
St-Tudec.		(St-Tudy,)
Landevennec,	Landeguennoc.	
Plumelec		Pleumeleuc.
Plouezec.	Plouezoc.	
Tregrantec.	Tregranteuc.	

TABLEAU SOMMAIRE ET RÉPARTITION DES NOMS DE LOCALITÉS AVEC SUFFIXES EN *euc* ET *oc*.

Les noms en *euc*, variété de la terminaison *ec*, comprennent deux petits groupes distincts: l'un formant à peu près la ceinture de la baie de St-Brieuc et occupant les anciens comtés de Gouëllo et Penthièvre ; l'autre disséminé sur une longue ligne, allant des environs de St-Malo, par *Trémereuc*, jusqu'aux bords de la rivière du Don qu'il ne franchit pas, et occupant les anciennes Marches de Bretagne. A l'exception de quatre situées sur les frontières du pays de Penthièvre, toutes ces paroisses sont en pays gallo. — Les Français les prononcent ordinairement *eux* et non *euc* ; nous les regarderions volontiers comme des terminaisons de *transition*.

Les noms en *oc* qui ont aussi la même origine celtique que les précédents, sont fort peu nombreux et ne se trouvent actuellement qu'au nombre de quatre en pays breton et trois en pays gallo. — Tous les noms actuellement encore en *euc* et *oc* ont été traduits ; mais tous l'ont été sous la forme *oc*. Ex : Ecclesia *sancti Mayoci*, St-Mayeuc. Les noms en *ec*, transformés après la conquête en *euc* et *oc* dans le pays gallo, ont pu suivre la même règle, mais seulement après leur transformation.

Les principales localités ou paroisses affectées des suffises *euc* et *oc* sont au nombre de trente-six, savoir :

Digitized by Google

Pontrieuc.	Trémereuc.	Tréhoranteuc.
Lezardrieuc.	Pleugueneuc.	Trégranteuc.
St-Mayeuc.	Rozlandrieuc.	Pleucadeuc.
Tréveneuc.	St-Carreuc.	St-Perreuc.
St-Brieuc.	Lancieuc.	Treffieuc.
Tregreuc.	St-Brieuc-sous-Hédé.	St-Cadoc.
Coëtmieuc.	St-Cadeuc.	Treméoc.
St-Ygneuc.	Pleumeleuc.	Lanvéoc.
St-Launeuc.	Tremeheuc.	Plouezoc.
St-Allineuc.	Plumieuc.	Vignoc.
Pleuc.	Pomeleuc.	Cardroc.
Morieuc.	St-Brieuc-de-Mauron.	Guenroc.

QUELQUES NOMS EN *euc* ET *oc* EXISTANT ENCORE SOUS DIFFÉRENTES FORMES EN BRETAGNE.

St-Cadeuc.	St-Cadoc.	
Tregrantec.	Tregranteuc.	
Plouezec.	Plouezoc.	
Briec.	St-Brieuc.	St-Briac.
Tremeoc.	Tremeheuc.	Treméac.

TABLEAU SOMMAIRE ET RÉPARTITION DES NOMS DE LOCALITÉS AVEC SUFFIXE EN *ac*.

Les noms en *ac* semblent répartis surtout dans cette région appelée autrefois Marches de Bretagne, et forment en quelque sorte une ligne frontière de la Bretagne primitive, allant de Dol aux bords de l'Isac, puis fléchissant au sud-ouest jusqu'à l'embouchure de la Loire.—Mais de cette ligne semblent se détacher deux rameaux courant de l'est à l'ouest, au nord et au sud des Montagnes centrales de l'Armorique. — Ces deux rameaux qui comprennent en tout une quinzaine de communes en *ac*, s'étendent : celui du nord, depuis *Loudéac* jusqu'à *Milizac* à la pointe du Finistère ; celui du sud depuis *Loudéac* jusqu'à *Mellac* aux environs de Quimperlé. — Tandis que la ligne formant le tronc prin-

Digitized by Google

cipal est tout entière en pays Français-Gallo, les deux rameaux au contraire sont tout entiers en pays bretonnant.

Les principales paroisses ou localités affectées du suffixe en *ac*, sont au nombre de soixante-sept, savoir :

Escoublac.	Malansac.	Radenac.
Lauvergnac.	Molac.	Comblessac.
Piriac.	Avessac.	Campénéac.
Assérac.	Marsac.	Sulniac.
Herbignac.	Massérac.	Lohéac.
Crossac.	Missillac.	Pipriac.
Drefféac.	Renac.	Messac.
Sévérac.	Glenac.	Ménéac.
Fégréac.	Nivillac.	Brignac.
Thehillac.	Ruffiac.	Talensac.
Muzillac.	Missiriac.	Merdrignac.
Lauzac.	Reminiac.	Merillac.
Tinteniac.	Medréac.	Quedillac.
Miniac.	Epiniac.	Loudéac.
Yvignac.	La Boussac.	Mellac.
Rouillac.	St-Briac.	Kervignac.
Sevignac.	Milizac.	Priziac.
Peillac.	Scrignac.	Silfiac.
Pledeliac.	Callac.	Malguenac.
Yffiniac.	Irvillac.	Neuillac.
Meillac.	Bourbriac.	Moréac.
St-Uniac.	Cohiniac.	Inzinzac.
Eréac.	Merléac.	Moustoirac.
		Carnac.

QUELQUES NOMS EN *ac* EXISTANT EN BRETAGNE SOUS DIFFÉRENTES FORMES.

Briec.	St-Brieuc.	St-Briac.
Tremeoc.	Tremèheuc.	Treméac.
Radenec.	Radenac.	(Radené.)

Digitized by Google

Les noms en *ac* sont presque toujours traduits et toujours susceptibles de l'être.

En résumé, si l'on considère les suffixes que nous venons de rencontrer dans les trois zones parcourues, voici quelles seraient, ce me semble, les transformations successives de ces terminaisons celtiques :

1° *Ec*. Suffixe primitif intraduisible.

2° *Huc*. Adoucissement de la première forme, également intraduisible.

3° *Euc*. } Suffixes de transition traduits sous la seconde de
4° *Oc*. } ces formes.

5° *Ac* . Suffixe altéré, toujours traduisible.

Le premier est propre seulement aux populations restées toujours celtiques; les quatre autres appartiennent particulièrement aux populations mixtes et ayant subi l'influence latine. — Si la forme *huc* est souvent employée dans les chartes, on ne la trouve nulle part en Bretagne comme nom de lieu à l'époque actuelle, à moins qu'on ne veuille la voir dans les deux seuls noms de paroisses qui ont de nos jours la même consonnance : Telgruc (Finistère) et Bruc (Ille-et-Vilaine).

Voilà quels sont au point de vue géographique le groupement et la répartition des populations bretonnes, d'après les terminaisons des noms de lieux. Puisse ce court travail contribuer à faire de plus en plus connaître et aimer notre chère et antique Armorique, et inspirer, s'il est possible, le désir de mettre à nu quelques-uns des nombreux mystères de notre histoire nationale. Puissions-nous avoir réussi à jeter quelque jour sur l'un de ses plus intéressants côtés.

Cte Régis de L'Estourbeillon.

Digitized by Google

Digitized by Google

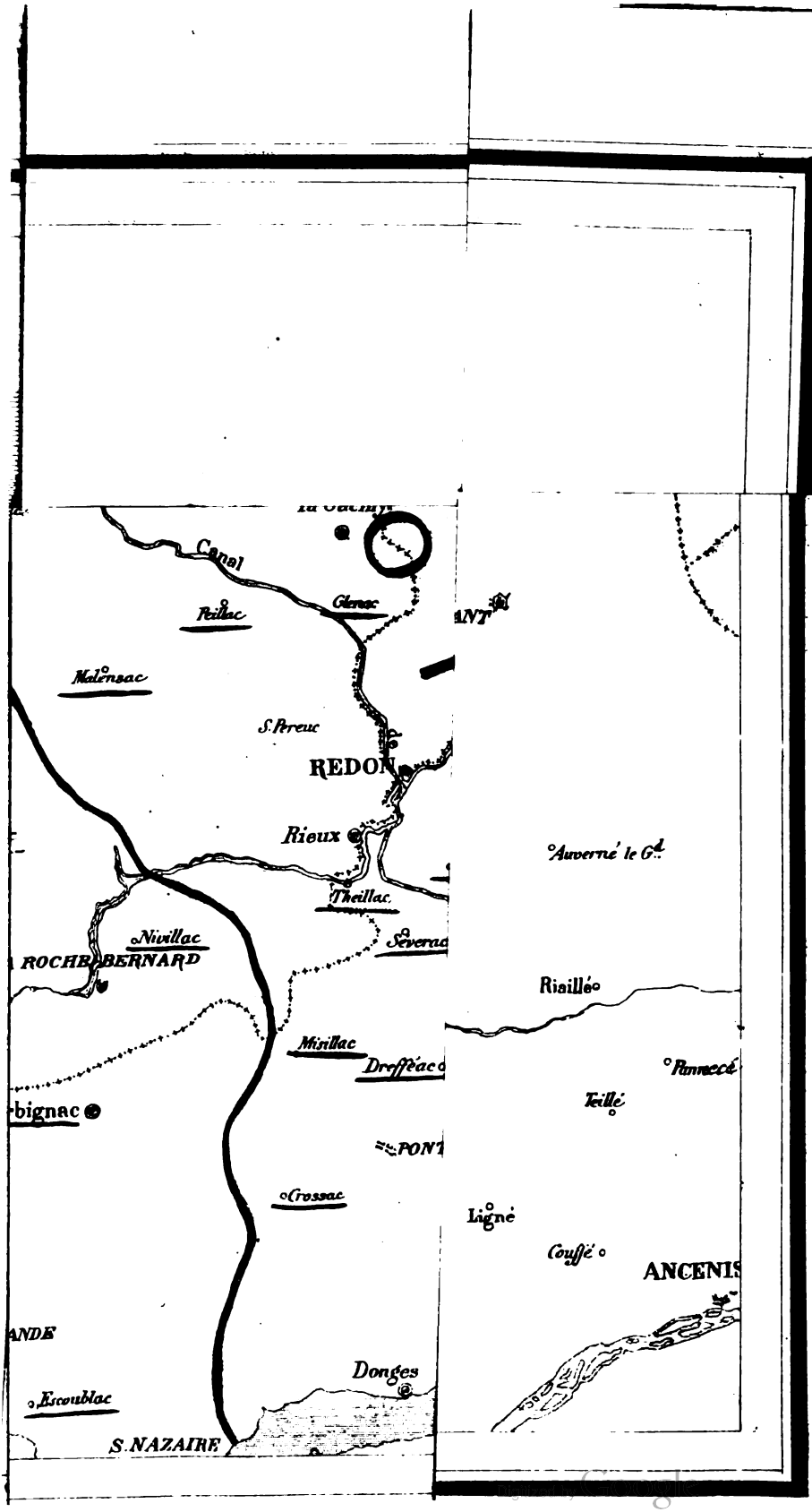
Canal
Peillac
Glenac
Malensac
S. Pereuc
REDON
Rieux
Theillac
Nivillac
ROCHE BERNARD
Severac
Misillac
Drefféac
bignac
PONT
Crossac
ANDE
Donges
Escoublac
S. NAZAIRE
Auverné le Gd.
Riaillé
Pannecé
Teillé
Ligné
Couffé
ANCENIS

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

NOTES SUR CARANDA

ET LES

POTERIES MÉROVINGIENNES

Offertes par M. F. Moreau père au Musée de Nantes

PAR M. PITRE DE LISLE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Les fouilles de Caranda sont beaucoup trop célèbres pour qu'il me soit permis de les décrire ici devant vous. De nombreux comptes rendus et surtout les splendides publications de M. Frédéric Moreau, vous ont sans doute fait connaître cette riche nécropole, retranchée entre deux cours d'eau, à dix kilomètres de Fère-en-Tardenois (département de l'Aisne). Presque toutes les phases successives de notre industrie première s'y trouvent représentées; sépulture dolmenique, armes et outils du type des cavernes, tombes gauloises, romaines et mérovingiennes, accompagnées d'innombrables objets de ces différentes périodes. Toutes ces trouvailles sont classées méthodiquement et avec un ordre infini, et la galerie qui les renferme n'a son équivalent dans aucun de nos musées.

Lorsque je visitai pour la première fois les vastes collections de Caranda, je fus vivement frappé de l'association des armes en silex avec des monnaies et des bijoux gaulois et mérovingiens. Dans les mêmes sépultures, on trouve, déposées auprès du mort, des pointes de lance, des flèches, des lames en fer, accom-

Digitized by Google

pagnées d'outils et d'armes en silex d'un très beau travail. Les spécimens des deux industries sont si intimement mêlés, que parfois la rouille est venue sceller la pierre sur le métal. Cette rencontre n'est pas un fait exceptionnel, chaque tombe en a fourni un exemple, et en moyenne le nombre des outils de pierre trouvés dans ces conditions est de huit à dix par sépulture.

Cette coïncidence bizarre a semblé dangereuse aux amateurs de l'antiquité indéfinie, et en cherchant bien, ils ont trouvé un argument très plausible pour détruire le mauvais effet de cette découverte. On a constaté que ces silex sont enveloppés d'une patine blanche ou cacholong, produite par les agents atmosphériques, et que, par conséquent ils ont dû séjourner fort longtemps sur le sol avant d'être placés dans les sépultures mérovingiennes.

Cet argument est spécieux ; il a néanmoins un peu refroidi l'intérêt sur cette importante question du rapprochement des deux âges. Il serait pourtant facile de retourner cet argument contre ceux qui l'ont employé. On a trouvé, dans les tombes gauloises de Caranda, des milliers de silex taillés en forme de pointes, de lames, etc., dont la surface ne présentait pas la moindre trace d'altération. Ils ne sont donc pas restés exposés à l'air et à la lumière, et d'après le raisonnement qui précède, ils ont du être enfouis peu de temps après leur fabrication.

Ajoutons de plus qu'on ne trouve pas de silex à fleur de terre au-dessus des tombes de Caranda.

Sans vouloir insister davantage sur ce fait curieux, je signalerai une observation du même genre dans une localité de notre département. La villa des Cléons (Haye-Fouassière et Haute-Goulaine) contient parmi de très nombreux débris de l'époque romaine, poteries, marbres, briques rondes d'hypocauste, mosaïques, monnaies impériales, etc., des silex finement travaillés, et retouchés par petits éclats sur les bords. Dans une des tombes que nous avons fouillées et dont les ossements étaient encore bien en place, un silex éclaté était placé près de la poitrine du mort, tandis qu'une des phalanges de la main était enfilée dans un petit anneau en bronze.

Digitized by Google

L'analogie de cette trouvaille avec celles de Fère-en-Tardenois, m'engagea à confronter nos silex de la Loire-Inférieure avec ceux de la collection de Caranda. Leur étrange ressemblance attira la bienveillante attention de M. Moreau, et les bonnes relations qu'il a bien voulu me continuer depuis, m'ont permis dernièrement d'obtenir pour notre ville la précieuse série d'objets qui occupe maintenant la vitrine centrale de notre musée.

Passons en revue les différentes pièces de cet envoi. Les quatre plus grands vases sont d'abord, une sorte de burette en terre noire, munie d'une anse et ornée de bandes de dessins quadrillés, tracés à la roulette ; elle mesure 13 cent. de haut et provient des fouilles de Brény en 1880. Une autre plus petite et de terrre jaune, sans dessin, provient également de Brény. Enfin un 3me vase de même forme et muni d'une anse, a été trouvé à Sablonnière, en 1876. (La planche 43 de la collection Caranda nous donne deux spécimens de ces vases). Quatrièmement une sorte de bouteille en terre, à goulot étroit et allongé, de 15 cent. 5 de hauteur. La surface de cette poterie est percée de petits trous, sans doute causés par l'enlèvement des grains de sable mêlés à l'argile. Une série de 8 vases, tous à peu près de même forme et figurés à la planche 44 de l'atlas de Caranda (fig. 2 et 3). Il sont un peu rétrécis au-dessous du bord et présentent vers le milieu de la panse un élargissement anguleux. La plus remarquable de ces poteries est en terre noire et luisante, ornée d'une large bande de dessins en creux d'un caractère singulier ; au-dessous d'une triple rangée d'arcatures, des lignes enchevêtrées, brisées et rappelant un peu l'ornementation arabe, se continuent jusqu'à l'arête centrale du vase. Cette jolie pièce mesure 7 cent. 5 d'élévation, sur 13 cent. de largeur ; elle a été trouvée à Sablonnière en 1876.

La même localité a également fourni un autre vase finement poli et orné de bandes de dessins.

Les autres poteries viennent de Caranda.

Elles sont moins ornées et plus grossières de pâte, deux seu-

Digitized by Google

lement ont des bandes très en relief, ménagées dans l'épaisseur des parois.

Une petite urne cinéraire gallo-romaine contient des ossements brûlés et 2 monnaies romaines. Elle est en terre noire et luisante, extrêmement étroite du fond. Provenance, Brény 1880.

Le crâne du guerrier franc qui complète cet envoi est robuste; les dents, solidement implantées dans la mâchoire, sont usées et dénotent un sujet ayant dépassé la moyenne de la vie. L'arcade de l'œil est proéminente et forme au-dessus de la cavité nasale un bourrelet assez prononcé.

Enfin, près de ce vieux combattant est déposée une francisque de 18 cent. de long, assez bien conservée, malgré la rouille qui a rempli une partie de la douille.

Toutes les poteries que nous venons de passer en revue sont si bien conservées qu'on les dirait presque neuves; il semble que M. Moreau ait traité directement pour ses collections avec les potiers mérovingiens. Cette belle conservation est due en grande partie à certaines qualitées du sol calcaire de Caranda, et aussi au choix qui a été fait de ces objets sur un grand nombre d'échantillons. Mais en examinant de plus près ces différentes pièces, on voit que plusieurs d'entre elles ont été recollées avec soin. Ce raccommodage n'est pas tout à fait un anachronisme. Dans beaucoup de tombes de Caranda et de Sablonnière, on a trouvé des vases dont les morceaux avaient été ainsi réunis par un enduit, avant d'être déposés aux pieds du mort.

Les sépultures de Caranda explorées par M. Frédéric Moreau, sont au nombre de 2600.

300 tombes gauloises, orientées de l'Est à l'Ouest, ont fourni des centaines d'objets en fer et en bronze : armes, bracelets, fibules, torques et médailles. Les vases en terre se trouvaient généralement groupés à la tête du mort, et quelquefois placés les uns dans les autres. Les tombes romaines, au contraire, étaient orientées du sud au nord. Les tombes mérovingiennes, au nombre de plus de 2,000, avaient repris exactement la même disposition que les sépultures gauloises, mais leur profondeur

Digitized by Google

était de 60 cent., au lieu de 30; elles contenaient plus de 1,700 bijoux, armes et objets divers en or, argent, fer et bronze; plus de 20,000 silex ont été recueillis dans ces tombes.

La nécropole de Sablonnière, située à six kilomètres de Caranda, a donné à peu près les mêmes résultats à M. Moreau, et Brény fournit actuellement d'innombrables pièces à son heureux explorateur.

Pour nous qui trouvons à grand'peine quelques minces silex, et des poteries plus ou moins brisées, et cela après de longues fouilles dans les étroites galeries de nos dolmens, cette profusion de richesses archéologiques nous semble un rêve des plus séduisants. Mais, en réalité, l'exploration de ces grandes nécropoles demande beaucoup de travail et d'attention. Les tombes ne sont séparées les unes des autres que par une simple pierre posée seulement à la base des squelettes. Aussi chaque sépulture est-elle d'abord reconnue avec soin et circonscrite par des limites tracées tout à l'entour. Cela fait, on enlève les terres pour mettre à jour les ossements, souvent réduits en poussière, mais qui indiquent encore la position du mort. Les terres sont passées au tamis et examinées scrupuleusement pour ne point laisser échapper les bijoux et les perles, ou ces petites flèches en silex si difficiles à apercevoir.

Les morceaux de poteries brisées sont mis à part pour être assemblés, si le vase est à peu près complet, puis chaque pièce est étiquetée et inscrite sur un grand registre avec son numéro d'ordre.

J'ai eu le plaisir de feuilleter ce grand livre de Caranda, et j'ai admiré le soin minutieux avec lequel chaque fouille est enregistrée et décrite jour par jour, et les pièces les plus intéressantes figurées en couleurs, avec leurs dimensions exactes, et leur place précise dans la sépulture.

Certes la découverte de Caranda est une heureuse fortune pour M. Frédéric Moreau, mais, il faut bien le dire, un explorateur aussi consciencieux et aussi impartial, est avant tout une heureuse rencontre pour de telles recherches.

Digitized by Google

En examinant les séries de vases et d'armes de toute sorte alignées dans les vitrines de Caranda, on est frappé tout d'abord de l'étroite parenté des industries gauloises et mérovingiennes. Il semble que l'une découle tout naturellement de l'autre, et l'on oublierait aisément l'immense hiatus de la conquête romaine.

Comment expliquer cette reprise des vieilles formes, étouffées pendant près de 400 ans sous l'envahissante civilisation des Romains ? L'industrie locale a-t-elle persisté malgré le règne despotique des modèles apportés par les conquérants ? Ou plutôt, ces Francs qui ont alors envahi notre patrie n'étaient-ils pas liés de la plus intime façon au rameau Gaulois qui les avait précédés sur notre sol ?

Nous aurions là d'excellentes preuves à l'appui des théories de M. Alexandre Bertrand sur les migrations Gauloises assimilées aux migrations franques du Vme siècle. L'épanouissement de l'industrie de ces deux peuples dans la région de l'Est, contrastant avec leur peu de développement dans notre zone occidentale; confirmerait d'une manière frappante le caractère relativement récent des invasions Gauloises, et par suite, de l'introduction des armes de fer dans notre pays. C'est une intéressante question, mais elle est en trop bonnes mains pour que j'essaie de la développer.

Revenons en terminant au grand livre de Caranda, dont je vous entretenais tout à l'heure. Tout n'est pas inscrit dans ce registre sur les feuillets du côté *avoir*. M. Frédéric Moreau a bien voulu nous promettre pour l'été prochain un envoi beaucoup plus important, et l'ordre admirable qui règne dans sa comptabilité scientifique, nous donne la meilleure garantie pour cette bonne promesse.

PITRE DE LISLE.

Nantes, le 6 février 1880.

Digitized by Google

NOTE LUE EN SÉANCE DU 2 MARS 1880

SUR

QUELQUES MONUMENTS MÉGALITHIQUES

Récemment fouillés dans le Cornwall anglais

D'intéressantes découvertes archéologiques ont été faites récemment par M. W. Borlase dans la paroisse de Saint-Just en Cornwall, l'un des districts les plus féconds de l'Angleterre en antiquités préhistoriques. Plusieurs tumulus ont été fouillés et ont offert de très remarquables particularités architecturales, entre autres une double voûte en pierres sèches, formée de deux sortes de dômes se recouvrant l'un l'autre, genre de construction qui offre de l'analogie avec les *topes* (monuments sacrés) de l'Afghanistan. Dans un de ces tumulus ont été mises à jour deux belles chambres sépulcrales.

Un autre monument, fouillé à Tregascal, renfermait une superbe urne mortuaire.

Ce dernier tertre, sur lequel une chapelle avait été bâtie, offrait la forme ovale ; 36 pieds dans le plus grand diamètre, 32 dans le plus petit, avec une élévation maximum de 9 pieds vers le centre. Il renfermait une chambre de construction massive, avec des parois et une voûte formée de blocs de granit brut. Sa longueur était de 11 pieds, sa largeur de 4, et sa plus grande hauteur de 3 pieds 2 pouces seulement. Elle était orientée du nord-

Digitized by Google

ouest au sud-est, et se terminait par une large plate-forme de pierre.

Le sol de ce caveau était couvert d'une couche d'ossements humains calcinés, parmi lesquels on trouva des cendres végétales, des fragments de silex et des poteries, enfin, un outil en grès taillé et perforé, peut-être une amulette. On y recueillit aussi le fond d'une petite urne en terre rouge. La clef de voûte était formée d'une énorme pierre de granit curieusement travaillée par la nature, et qui paraissait avoir été choisie dans une intention décorative. Contre la muraille nord-ouest de la chambre, sur une saillie formée par une pierre aplatie, on découvrit une urne funéraire placée l'ouverture vers la terre. C'est le plus beau spécimen de ce genre qu'ait offert jusqu'à ce jour le Cornwall.

Elle mesure 21 pouces de hauteur, et 16 de diamètre à son ouverture. La partie supérieure est ornée de dessins en zigzags, produits par impression au moyen d'un instrument spécial ou peut-être d'herbes tressées pendant que l'argile était encore molle. Un ruban, formé d'ornements à facettes, court autour du vase, au niveau des anses qui sont décorées de la même manière, et n'ont pas moins de 5 pouces de largeur. La chute de la partie supérieure de la niche où cette urne avait été placée, en avait brisé le fond. On le retrouva par morceaux dans l'intérieur du vase et après en avoir rejoint les fragments, on y remarqua une croix gravée en haut relief. Les bras de cet ornement sont égaux et atteignent tous la circonférence. Le diamètre du fond de ce vase est de 6 pouces seulement.

Il existe d'autres exemples de vases funéraires, offrant à la surface intérieure du fond un ornement cruciforme semblable. Ils ont été rencontrés dans les comtés de Wilts et de Dorset.

La niche grossière dans lequel le vase de Tregascal fut trouvé, était remplie de petits cailloux qui le maintenaient immobile et faisaient l'office de coins. La poterie est rudement travaillée. Son épaisseur est d'un 1/2 pouce. La cavité de l'urne était remplie de cendres mêlées de fragments d'os calcinés.

Digitized by Google

Le tumulus que nous venons de décrire était entouré d'une enceinte de pierres debout. On trouva en outre du côté ouest du monument, les restes d'une muraille circulaire en pierres sèches, non taillées.

Il sera intéressant de comparer le monument mégalithique de Trégascal et les objets préhistoriques qui y ont été trouvés, avec nos tumulus d'Armorique, contrée qui a tant d'affinités ethnologiques avec cette partie de la Grande-Bretagne.

Abbé J. Dominique.

Digitized by Google

Digitized by Google

DICTIONNAIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE LA

LOIRE-INFÉRIEURE

(Époques primitive, celtique, gauloise et gallo-romaine)

PAR

PITRE DE LISLE

Secrétaire général de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure

---

La Loire-Inférieure peut se diviser, au point de vue archéologique, en plusieurs zones distinctes. Ainsi la partie occidentale, la région qui avoisine le bord de la mer, possède un grand nombre de dolmens, de tumulus et d'allées couvertes, tandis que ces monuments sont fort rares dans tout le reste du département. Une ligne droite menée du nord au sud, entre Avessac et Touvois, laisserait à l'ouest, du côté qui regarde l'Océan, 33 dolmens sur 36 que l'on connaît actuellement en Loire-Inférieure. Toute l'étendue de territoire placée à l'est du sillon de Bretagne et du Pays de Retz, c'est-à-dire les deux tiers du département, n'en posséderaient que 3 (1).

Cette seconde zone est à son tour divisée en deux régions de caractères différents, et cette séparation est

---

(1) Voir les relevés de la Commission des Gaules et de la Commission de Géographie de l'ancienne France. Ce chiffre est évidemment très inférieur à celui que nous atteindrons à la fin de cet inventaire.

Digitized by Google

assez bien tracée par le cours de la Loire [1]. Dans la partie située au sud de ce fleuve, on trouve des éléments archéologiques qui font défaut sur tous les autres points, ce sont des gisements de silex taillés de la période quaternaire, des ateliers, des stations sur des points de défense au bord des cours d'eau.

La région du nord est à son tour caractérisée par un vaste ensemble de fortifications en terre, d'oppidum et de retranchements de l'époque gauloise.

Ce contraste entre les différents points de notre département provient sans aucun doute de l'étrange variété que présente ce pays. En effet, la région maritime, de Pornic à la presqu'île guérandaise, ne ressemble en rien au pays, couvert de forêts, qui environne Châteaubriant ; ce côté est également très différent des riantes campagnes arrosées par la Sèvre et la Maine, et des plaines monotones du Pays de Retz. Ainsi la configuration extrêmement variée de notre sol a favorisé, à des époques successives, le développement des différentes industries de nos prédécesseurs.

En passant en revue les cinq arrondissements de la Loire-Inférieure, nous verrons ces différences s'accuser d'une façon très sensible. — Déjà l'arrondissement de Saint-Nazaire est presque terminé, et celui d'Ancenis, malheureusement assez pauvre, est également très avancé. Cet inventaire permettra de saisir dans une vue d'ensemble la répartition de nos antiquités primitives.

Pour l'exploration que nous avons entreprise, les notes onnées dans les publications archéologiques sur ce département nous ont fourni d'utiles renseignements ; toutefois le chiffre de ces indications est inférieur de plus de moitié à celui que nous avons atteint. Il était indispensable

---

[1] Une seule station, celle de l'Étranglard en Saint-Géréon, se trouve sur cette limite, mais à droite du cours de la Loire.

Digitized by Google

aussi de vérifier beaucoup de notes un peu confuses et déjà anciennes, et surtout de relever exactement la position des monuments mégalithiques et de les décrire avec quelques détails. Habituellement on se borne à indiquer, pour telle commune, 1 dolmen, qu 1 menhir. Muni de ce renseignement, on peut fort bien chercher longtemps ces mégalithes sur tout le territoire d'une commune et ne point les retrouver; les gens de la campagne ne connaissent guère nos dolmens et nos menhirs, et par conséquent ne peuvent aider dans ce genre de recherches.

Pour éviter à mes collègues les pas et démarches que m'ont souvent imposés ces désignations par trop sommaires, j'ai noté au cadastre le N° de section et le N° parcellaire des pièces où se trouvent les mégalithes ou les autres antiquités. De cette façon, il est impossible de ne pas arriver tout juste au point indiqué.

Cette méthode a, de plus, un grand avantage; elle permet de dresser des cartes d'ensemble avec une exactitude parfaite; puis, lorsqu'un monument vient à disparaître, il n'est pas complètement perdu pour la science; il en reste une description détaillée et le point précis où il se trouvait.

Nous avons dressé une liste alphabétique des communes, en indiquant pour chacune d'elles les monuments, les trouvailles, les stations et les retranchements en terre de l'époque primitive. Les lieux dits dont les noms peuvent aider à faire connaître des points intéressants, des mégalithes, des tombes, des cachettes, ont été notés sur les matrices cadastrales, et transcrits à la suite des indications archéologiques.

Enfin, j'ai cru devoir citer les antiquités gallo-romaines, stations, voies, castrum, etc. Les objets et les monuments de cette époque sont si intimement mêlés aux vestiges des époques antérieures, qu'il est difficile de les séparer tout à fait. Il est bien rare, en effet, que l'exploration d'un

Digitized by Google

dolmen ou d'une station soi-disant préhistorique, ne fasse pas découvrir quelques débris de l'industrie des conquérants. Cette coïncidence est un fait bizarre et qui mérite d'être étudié de près.

Voici la valeur des signes conventionnels inscrits en marge des articles du dictionnaire, et qui serviront pour la carte d'ensemble du département :

⊓ Dolmen.

Λ Menhir.

ΛΛΛ Alignement.

⊓ d' Dolmen ruiné.

Λ d' Menhir abattu ou détruit.

◇ Station.

Δ Trouvaille.

◊ Découverte d'objets réunis.

□ Oppidum, retranchements.

⌓ Butte, tumulus.

○ Monnaies.

⊔ Sépultures.

I

ARRONDISSEMENT DE CHATEAUBRIANT

L'arrondissement de Châteaubriant a été fort peu exploré jusqu'ici, au point de vue archéologique et dans les recueils et les différentes notices publiés sur la Loire-Inférieure, on ne trouve que peu ou point de monuments mégalithiques indiqués pour ce côté de notre département. En dépouillant attentivement les archives de notre Société archéologique, les Bulletins de la Société académique, le

Digitized by Google

Dictionnaire d'Ogée, les notes de Bizeul, de Le Sant, de Le Boyer, de Guéraud, la *Bretagne contemporaine*, le *Lycée armoricain*, *Nantes et la Loire-Inférieure*, etc., etc., en somme toutes les publications où les antiquités de notre département ont été étudiées, nous sommes arrivé à trouver pour l'arrondissement de Châteaubriant, *trois monuments mégalithiques*, encore debout (1).

Le mauvais résultat de ces recherches bibliographiques m'a engagé à commencer par ce côté de la Loire-Inférieure l'inventaire des antiquités primitives de notre département. La tâche de passer en revue les trois ou quatre vétérans qui représentent sur ce coin de terre notre vieille civilisation, me semblait des plus faciles et j'ai commencé mon inspection ; à l'œuvre, j'ai bien vite reconnu que ce travail était beaucoup plus long et plus étendu que je ne l'avais présumé ; çà et là, des dolmens, des menhirs dormaient paisiblement dans l'oubli. J'ai presque un regret de les arracher à ce long sommeil ; c'est peut-être un moyen de les signaler à la persécution qui sévit en ce pays contre les *Débris d'un culte sanguinaire* (2).

Quoi qu'il en soit et malgré ce danger, nous devons dire que nous avons trouvé, chemin faisant, en dehors des monuments déja cités, *23 mégalithes*, qui n'étaient pas encore connus ; ce qui nous donne une notable différence sur les résultats précédents.

Toutefois, ce chiffre est peu élevé pour une aussi vaste étendue de terrain. Bien des cantons sont mieux partagés que les 140,000 hectares renfermés dans l'arrondissement

---

(1) L'abbé Goudé, dans son ouvrage sur la baronnie de Châteaubriant, donne exactement le même chiffre ; seulement un des menhirs qu'il signale n'était pas compris dans ceux que j'ai trouvés indiqués ; ce qui nous permet d'atteindre le chiffre 4.

(2) Voir l'inscription menaçante, gravée en lettres d'or sur une plaque de marbre, au calvaire mégalithique de Louisfert.

Digitized by Google

de Châteaubriant, et cette pénurie de dolmens et de menhirs doit avoir quelque raison d'être. Il ne serait pas juste de l'imputer uniquement à l'insuffisance des recherches archéologiques; les démolisseurs, je me trompe, les constructeurs modernes ont bien aussi quelques reproches à s'adresser; mais cela ne suffit pas encore pour expliquer l'immense lacune que nous signalons ici.

On peut, je crois, attribuer la rareté des antiquités primitives dans cette contrée, à des causes plus profondes.

Deux conditions tout à fait spéciales, caractérisent l'arrondissement de Châteaubriant : c'est le seul de la Loire-Inférieure qui se trouve rejeté en dehors du cours de la Loire ou du voisinage de la mer. En second lieu, sa configuration géologique est très différente de celle du reste du département ; de longues bandes de terrains schisteux, alternés de grès et d'argile, forment un contraste bien tranché avec les terrains primitifs qui couvrent les autres parties de la Loire-Inférieure.

De ces deux causes résulte, peut-être, la différence que nous remarquons entre l'archéologie de cette zone et celle de la région du sud-ouest.

En effet, privé de la grande voie de communication que la Loire offrait à nos devanciers, Châteaubriant est en même temps beaucoup trop éloigné des côtes pour que la région dolménique qui contourne le bord de la mer, ait pu atteindre son territoire; c'est toujours dans des limites assez rapprochées du littoral que se trouvent en plus grand nombre les dolmens et les mégalithes, du moins dans la région occidentale de la France. Châteaubriant est donc tout naturellement en dehors de cette zone.

La seconde cause, purement géologique, est plus dificile à expliquer. D'après les observations faites par M. E. Carthailac sur différents points de la France, les terrains schisteux auraient été particulièrement négligés par les constructeurs de mégalithes. Il est certain que l'on trouve

Digitized by Google

fort peu de dolmens ou de menhirs, formés de roches schisteuses. Les phyllades sont le plus souvent assez tendres et faciles à déliter; cette roche ne présentait sans doute pas assez de solidité pour servir aux impérissables tombeaux que l'on élevait alors.

Sans nous appesantir sur ces causes, d'ailleurs très discutables, ajoutons seulement que les immenses forêts dont les restes couvrent encore en partie ce pays, ont fort bien pu contribuer à le rendre autrefois presque inhabitable.

Le côté sud-est de l'Ille-et-Vilaine, qui fait suite à notre département, est absolument dans les mêmes conditions et aussi pauvre en monuments primitifs que l'arrondissement de Châteaubriant.

En somme, les oppida, les fortifications en terre, bien que très détruits par la culture, forment encore la principale ressource archéologique de cet arrondissement.

ABBARETZ.

CANTON DE NOZAY. — *Abbaretcus* (Dom Morice).

Période gauloise

□ Une série de remparts, d'ouvrages en terre d'une étendue considérable traverse le territoire d'Abbaretz et se retrouve au delà dans 7 ou 8 communes. Cette ligne de défense, bien interrompue maintenant, présente sur certains points des oppida, des châteaux en terre flanqués de douves et de remparts; dans d'autres parties d'énormes talus irréguliers s'allongent parallèlement, séparés par une excavation profonde où l'eau séjourne; enfin, au dernier tiers de son prolongement vers l'ouest, à partir de la commune de Vay, cette ligne se compose de talus réguliers, très droits, de 5 mètres de large en moyenne, sur 1 m. 50 à 2 m. d'élévation, quelquefois accompagnés d'un second talus moins élevé de l'autre côté de la douve.

Digitized by Google

Nous retrouvons successivement les tronçons de cette ligne dans les commune de Pierric, Conquereuil, Marsac, Vay, Nozay, Abbaretz, Meilleraye, Grand-Auverné, (où finit la première partie de cet inventaire). Je renvoie donc pour plus de détails sur l'ensemble de ces retranchements aux articles consacrés à chacune de ces communes.

A mon avis, cet immense travail était destiné à servir de frontière, de délimitation, entre deux peuplades ennemies (1).

Des objets gaulois ont été découverts sur différents points de ces remparts. Un magnifique collier en or, tordu en spirale, trouvé au fond d'une des douves du Bé, a été acheté par M. Fortuné Parenteau (par l'entremise de M. Blanchard). Ce collier était accompagné d'une arme en fer.

Plus à l'est, dans les fortifications en terre qui se trouvent dans le prolongement de celles-ci, des monnaies gauloises (or et electrum), ont été trouvées à une certaine profondeur sous terre; l'une d'elles, du type poitevin, fait partie de notre collection.

Il est donc vraisemblable que ces travaux datent, du moins en partie, de l'époque gauloise.

On a trop souvent attribué aux Romains les ouvrages datant d'une époque antérieure. Les habitants de notre Gaule n'ont pas laissé pour seule trace de leur vie des tombeaux et des armes; les citadelles du temps de l'indépendance doivent exister encore sur beaucoup de points. Mais les antiquaires, préoccupés de retrouver des camps retranchés pour leurs chères voies romaines, ont tout assimilé aux œuvres des conquérants. Il est temps de rendre à César seulement ce qui est à César; ainsi, actuellement, sur plus

---

(1) Une excellente preuve en faveur de cette explication est le nom de frontière, conservé actuellement à cette ligne, du moins en Abbaretz.

Digitized by Google

de 400 oppidum connus de la Commission des Gaules, M. A. Bertrand en cite seulement une soixantaine où l'on ait recueilli des débris romains; encore ce fait ne prouve-t-il en aucune façon, que ces retranchements ne soient pas antérieurs aux Romains.

Suivons maintenant cette ligne de l'ouest à l'est d'Abbaretz, depuis le prolongement des retranchements du Bé, en Nozay, jusqu'aux environs de Cuffat, en Meilleraye. Les défrichements ont, par endroits, rendu cette chasse assez difficile; elle aurait été plus belle il y cinquante ans, lorsque d'immenses landes couvraient encore ce pays; malgré cela, à travers les champs, les clôtures et les routes, nous ne perdrons pas beaucoup notre piste.

En suivant la route de Nozay à Meilleraye, au mois de décembre dernier, je vis, au sud de ladite route, à 2 kilomètres avant d'arriver au bourg d'Abbaretz, une longue suite de talus irréguliers; cette levée s'effaçait un peu avant le point où la route pénètre sur le territoire d'Abbaretz; puis elle reparaissait sur la droite où d'énormes talus mamelonnés dessinent une sorte de crête, qui se prolonge dans la direction d'un bois de sapin situé à 800 m. environ au nord du bourg.

Lorsqu'on franchit ces buttes, on ne voit de tous côtés que des monticules (1), des trous inégalement disposés et formant une sorte de vallum, de 50 à 60 m. de large. Ces levées sont formées, tantôt de terres amoncelées, tantôt de pierres quartzeuses, entassées les unes sur les autres.

□ Un château en terre, de forme ovale et parfaitement conservé, est adossé à la partie nord de ces lignes (Son A d'Abbaretz, N° parcellaire 1, le Boisvert à M. de la Brosse).

---

(1) Voir, à ce sujet, les notes manuscrites de M. Verger à la bibliothèque publique de Nantes, et les indications données par M. Orieux à la Société archéologique de Nantes. (Procès-Verbal du 24 juin, tome V°).

Digitized by Google

Les douves qui l'entourent sont régulièrement taillées ; elles mesurent 2 m. 50 de large, au niveau de l'eau. On ne peut les traverser pour arriver dans l'enceinte que par une étroite jetée qui sert de pont ; ce pont est protégé en avant par un rempart en terre et une douve, tracés perpendiculairement à l'axe de la jetée, à 10 m. environ de son extrémité (Pl. VI., fig. 4).

L'intérieur de l'enceinte fortifiée mesure 40 m. de l'est à l'ouest, sur 32 de largeur. Les talus ont 7 m. de haut, à partir du fond des douves ; à l'intérieur un rempart de 3 m. 50 à 4 m. protège, du côté sud, la moitié de la circonférence de l'enceinte. La partie nord est défendue seulement par la douve et un second rempart, qui pourtourne extérieurement cette douve et forme, au nord, un talus assez élevé.

De cette façon, le côté qui descend le versant du nord, et qui n'est protégé ni par le sommet de la colline, ni par la grande ligne de défense, est beaucoup plus faible comme retranchements que la partie opposée.

Les grandes cavités rondes que l'on voit entre les buttes ont-elles servi de base à un vicus gaulois ? Ou ces trous n'ont-ils pas été creusés pour l'extraction du minerai (fer hydroxydé), que l'on trouve sur beaucoup de parties de ces talus, mêlé à des scories de fer ? Je croirais volontiers que les travaux de retranchements ont mis à jour des filons de minerai qui ont été exploités peut-être à la même époque, et certainement depuis.

A l'est du château que nous avons décrit, la ligne traverse les N°s 6 et 7 de la S^on A ; elle forme, dans un taillis au-dessus d'une petite coulée qui vient du bourg, un double talus de 4 m. de haut, rempli intérieurement de scories de fer. De là elle se dirige vers le moulin de Lantilloux, où elle dessine sur la droite une sorte de rempart aplati sur le sommet.

De l'autre côté de la ligne du chemin de fer, au nord-

Digitized by Google

est du moulin de Lantilloux, des buttes et des talus irréguliers m'ont été indiqués aux champs de la Ménoiserie (entre la voie ferrée et la Loirie).

Plus loin, le côteau qui ferme la vallée, à l'étang de Paradel, se courbe vers l'ouest. Au bas de ces coteaux, entre le Petit-Paradel, et la Pervanchère, une série d'ouvrages en terre s'étendait sur une longueur de près de 2 kilomètres.

Ils sont connus sous le nom des *Fosses-Taureau*. Le défrichement des landes a presque effacé les doubles talus de ces défenses, que les gens du pays désignent encore sous le nom de retranchements. On me les a indiqués près de la ferme de la Bernarderie, au nord du château de la Rivière, appartenant à M. Louis de Charette. Le sieur Brié, cultivateur, en a nivelé une assez grande partie (en avant de la Bernarderie), il y a 7 à 8 ans. On voit encore, au relief du terrain, la place qu'ils occupaient. Ces défenses étaient composées d'un double talus, dont l'un de 4 à 5 m. de base sur 3 m. au moins de hauteur; l'autre, plus petit, séparé du premier par une douve.

Au-dessus de cette ligne, presque en face de la Bernarderie, une série de trous disposés en échiquier, comme les logettes gauloises du Finistère; ces trous s'étendaient sur une superficie de plus de 20 hectares.

D'autres défenses m'ont été signalées au Mont-Jaunet, toujours dans la direction de l'est; je n'ai rien vu sur ce point qui mérite d'être noté; mais le fermier m'a dit avoir détruit, il y a quelques années, une rangée de petites logettes en pierre d'ardoise, dallées au fond et sur les côtés, et enfoncées en terre à une profondeur de 2 mètres environ.

Période romaine.

Une voie romaine que nous retrouverons en Auverné, Saffré, etc., où elle est connue sous le nom de *la levée de*

Digitized by Google

Saumur, effleure l'extrémité sud de la commune d'Abbaretz. Elle traverse la partie de la forêt de Saffré comprise dans le territoire d'Abbaretz, au nord du village de la Haie-Tilly.

Cantons et lieux dits : la Pierre, les Grands-Fossés (Son B., Nos 60, 61 et 62), la Pierre Blanche, la Grée, le Pas, la Forge (Son B., No 182), les Pérets.

CASSON

Canton de Nort. — *Cassum*, dans un titre de 1080. Ecclesia sancti Ludovici de *Cassonio*.

Période celtique.

Un *galgal* situé sur la terre de la Gazoire à M. le Bon Boux de Casson, est signalé à la p. 83 des Bulletins de la Société archéologique de la Loire-Inférieure (1872), par M. l'abbé Cahour. Trois haches en pierre polie ont été trouvées sur ce point ; deux de ces haches étaient enfouies sous terre à une profondeur de 25 à 30 c.

L'une d'elles, très cylindrique de forme, a un tranchant en demi-cercle beaucoup plus étroit que le tranchant des haches ordinaires en pierre polie. Une autre fort petite (6 c.) est également en diorite. La troisième de couleur vert sombre est taillée dans une roche serpentineuse.

Ces haches ont été données au Musée de l'Oratoire par M. Boux de Casson. (Lettre B., vitrine 1.)

Cristal de roche éclaté à la Gazoire.

Cantons et lieux dits : la Pierre, le Tertre, la Pierre Blanche, le Carnerou, le Charnier, les Grées, Malabry, les Rochettes.

Digitized by Google

CHAPELLE GLAIN (la)

CANTON DE SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES. — Capella Glaeni de Rugiaco, en 1125, dans une donation faite à l'abbaye de Saint-Florent, près Saumur.

Nous avons aperçu il y a quelques années, une pierre debout, au sud-est du château de la Motte-Glain, à droite de la route qui conduit de Bonnœuvre à la Chapelle. (A vérifier.)

On trouve beaucoup de traces de forges primitives sur le territoire de cette commune ; de petits monticules de scories de fer, des excavations pour extraire le minerai indiquent encore la place de ces établissements. (Nous avons trouvé dans des amas de ce genre, des briques romaines et des fragments de poteries mérovingiennes.)

A l'extrémité sud-est de cette commune, se trouve le lieu dit la Haute-Folie. Ce nom a été signalé par M. B. Fillon comme désignant des sanctuaires consacrés jadis aux divinités des Celtes. Près de ces sanctuaires on trouve habituellement une fontaine aux eaux abondantes et passant pour avoir des vertus médicinales, des mégalithes et quelquefois des retranchements. Ici le programme tracé par notre regretté collègue se trouve en partie rempli ; près de la Haute-Folie, nous avons vu une fontaine d'eaux minérales, très réputée aux alentours, et unt peu au-dessous de cette fontaine, un gros bloc de pierre isolé sur la prairie.

Cantons et lieux dits : la Grée, la Haie, la Haute-Folie, la Motte.

CHATEAUBRIANT

CHEF-LIEU DE CANTON. — Castellum Briantii.

Période celtique.

◊ P. Une curieuse trouvaille de haches en pierre polie

Digitized by Google

m'a été communiquée, il y a quelques années, par M. Péraud, de Laval. Ces haches, au nombre de neuf, sont toutes en diorite; elles étaient enfouies sous terre, dans une cachette à peu de distance de Châteaubriant. Les unes sont à peine dégrossies à grands éclats; d'autres ont un commencement de polissage et les dernières sont parfaitement finies et luisantes. Elles ont sans doute été cachées là par un fabricant de haches en pierre qui n'aura pu retrouver sa cachette.

△ Un petit celt, en diorite pâle tachée de rouge, a été trouvé en 1874 au bois de Sion, près de Châteaubriant, par M. Picot de Plédran ; il mesure en longueur 7 c. 5. Une autre hache en pierre polie, de 12 c. de long, a été trouvée près de Couëré par M. Dor fils. Ces deux pièces appartiennent à la collection de M. Dor, président du Tribunal de Châteaubriant.

⊿ Une découverte d'objets en bronze a été faite aux environs de Châteaubriant.

Dans le Parc de Châteaubriant, des silex éclatés de différentes sortes, silex pyromaques, agates, etc.

Période gauloise.

O. G. Statères d'or, trouvés près de Châteaubriant.

Période romaine.

Le *castellum* de Brient, dont le nom se retrouve encore dans les anciens titres (Chartes de Marmoutiers pour la fondation du prieuré de Béré), n'a pas laissé de traces apparentes ; selon toute probabilité, il occupait la forte position qui sert d'assise au château des Laval.

◇ ⊔ Une station romaine avec tombes, murs et briques à rebords, se trouve sous le champ de foire de Béré. (Voir les notes de M. Goudé).

'ai vu, dans la collection de M. E. Fornier de Rennes,

Digitized by Google

un bracelet romain en or, formé d'une tige cylindrique courbée en cercle et provenant des environs de Châteaubriant.

Bizeul indique une voie romaine de Châteaubriant à Blain ; cette voie se bifurquait au Pont-Veix sur le Don, puis elle traversait au sud de Derval et de Lusanger, où nous l'avons retrouvée. Mais sur le territoire de Saint-Aubin-des-Châteaux, ses traces sont complètement effacées, et notre bon antiquaire n'a pu la conduire à Châteaubriant que par un tracé tout à fait problématique. Ajoutons, cependant, qu'en 1847, on découvrit près de la ville une très ancienne voie pavée ; elle fut mise à jour sur une certaine longueur, lors des travaux que fit exécuter le duc d'Aumale, lorsqu'il traça la promenade du Parc.

On trouva également près du château un aqueduc formé de tuyaux cylindriques en terre cuite. (Renseignements transmis par M. Lanjuinais, ingénieur.)

Cantons et lieux dits : le Bois de la Pierre (S^on A), la Motte-Galerie, le Bois du Tertre (S^on D), les Lechs (S^on G).

DERVAL

Chef-lieu de canton.

Période celtique

Δ d^t Dans la commune de Derval, un menhir fut brisé pour servir de matériaux ; la pierre pénétrait de plusieurs pieds dans le sol ; il avait fallu l'arracher. Lorsqu'elle fut couchée sur terre, l'ouvrier chargé de l'exploiter en moellons prit une allumette pour ranimer sa pipe éteinte, et la frotta vivement sur la partie du menhir qui pénétrait jadis dans le sol ; il en tomba un peu de terre et un bouton brillant. Ce bouton était un statère gaulois, orné au droit d'une tête d'Apollon, tournée à droite, avec cordons perlés et *sus gallicus* placé sur la tête. Au revers, cheval

Digitized by Google

galopant à droite, mais sans tête humaine ; au-dessus, les bras de l'atriga ; au-dessous, grue volant à gauche, en sens inverse de la marche du coursier. Poids, 7 gr. 80. F. Parenteau. — (*Société archéologique de Nantes*, 1862.)

⊿ P. 8 haches en pierre polie ont été trouvées, à ma connaissance, dans la commune de Derval : 4 de ces haches parmi les nombreux blocs erratiques que l'on voit au sommet de la colline qui domine le château (données au Musée de Nantes par M. l'abbé Cahour). 3 autres, en diorite, font partie de la collection de M. Fornier, conseiller à la cour de Rennes. Enfin, 1 hache assez grande a été trouvée par le sieur Fleury, cultivateur, demeurant au Haut-Château.

⊿ B. 5 lances en bronze, couvertes d'une très belle patine, ont été trouvées près de Derval et données au Musée de Nantes. M. F. Parenteau (1881).

△ B. 2 coins en bronze, de même provenance, ont également été recueillis par M. F. Parenteau ; ils sont de très petites dimensions.

△ B. Une hache à douille en bronze trouvée au moulin Quibut, appartient à M. Bor, président du tribunal civil de Châteaubriant.

Période gallo-romaine.

La voie romaine de Blain à Châteaubriant se bifurque au Pont-Veix, sur le Don, avec la voie de Blain à Rennes. M. Bizeul la signale comme très apparente, à peu de distance, au midi, du moulin du Claray ; puis près de l'extrémité de l'avenue de Fouais-des-Bois, où elle forme un gros sillon de 30 pieds de large, sur 2 et demi d'épaisseur. Elle coupe ensuite la route de Rennes à Nantes entre la 50e et la 51e borne, mais plus près de la 50e, et passe aux villages de la Tirardière et de la Cochaudais, où plusieurs maisons sont construites sur la voie.

Digitized by Google

Une monnaie d'or de Jules César a été trouvée au château Saint-Clair ; elle appartient à Mme la marquise de l'Estourbeillon.

□ Le vieux château des sires de Derval me semble occuper l'emplacement d'un ancien castrum. Maintenant que les constructions féodales ont presque entièrement disparu, on retrouve encore le plan carré, les longs retranchements en terre, les doubles fossés qui faisaient jadis l'unique défense du Châtellier primitif. Le castrum de Bé présente absolument la même disposition ; enfin, les armes antéromaines, trouvées en assez grand nombre sur ce point, viennent à l'appui de notre hypothèse.

□ D'autres retranchements ont été signalés en Derval, auprès du bois de la Justice. A l'ouest, et près de la route de Nantes, on voyait en 1842, une excavation irrégulière qui passait pour un ancien camp.

□ Entre le bois de Lurion et la même route, il y a d'autres ouvrages où les levées ressemblent plus à des retranchements. (Note de M. Orain, ms.)

Cantons et lieux dits : les Rochettes, le rocher Quibut, les Fosses, la Roche, le clos de la Chaussée, les Planches, les Mazères.

ERBRAY

Canton de Saint-Julien de Vouvantes. — Sanctus Martinus de *Erbraio*. *Arbreus*, en 1160, dans une charte du monastère de Saint-Florent.

Période celtique.

△ Une hache en pierre polie taillée dans une roche assez rare, la fibrolithe, a été trouvée à la Haie-Besnou, sur la limite est de cette commune.

Période gallo-romaine.

□ En suivant la route qui conduit du Petit-Auverné à

Digitized by Google

Erbray, on voit au lieu dit le Châtellier, d'énormes remparts en terre flanqués de larges douves. Ces retranchements, parfaitement réguliers dans les parties où ils n'ont pas été entamés, forment un carré de 100 m. de large, environ, sur 120 de long.

La largeur moyenne des douves est de 9 m.; les talus formés de pierrailles et de terre ont 4 à 5 m. de haut sur 7 de large à la base. Ils descendent à l'ouest, le versant d'un coteau qui domine le ruisseau de la Forge-Neuve.

△ J'ai trouvé çà et là dans cette enceinte, des briques à rebords et des fragments de poteries romaines.

Le fermier à déjà détruit beaucoup de ces remparts, et la route traverse ce retranchement du nord au sud, en le séparant en deux parties à peu près égales. On me montra les restes d'une butte élevée, qui occupait le centre de cette enceinte.

Dans la partie supérieure de cette formidable défense, le fermier découvrit en nivelant les talus qui joignent les maisons de la ferme, une série de logettes carrées, de 8 à 9 pieds de profondeur et dallées en pierres d'ardoise. Dans un de ces compartiments on trouva un squelette debout; la tête de ce squelette a été conservée avec soin; on me l'a montrée dans une grange, où elle est en grande vénération et opère, dit-on, des guérisons merveilleuses (1).

Cantons et lieux dits: le Caillou-Blanc, la Haute-Folie, le Clos de la Grée, les Châtelliers, le Pâtis de la Folie, la Motte du Tertre.

FERCÉ

Canton de Rougé.

Période celtique.

Des haches en pierre polie, trouvées sur le territoire de

(1) Voir notes manuscrites de Verger et les articles de l'abbé Goudé.

Digitized by Google

cette commune, ont été recueillies par M. E. Fornier, conseiller à la Cour de Rennes. Une de ces haches est en *fibrolithe*, les autres sont en roches dioritiques.

Cantons et lieux dits: les Pierres, la Pile, la Grée de Fercé, la Ville Blanche, le Signal des Grées.

GRAND-AUVERNÉ

Canton de Moisdon.

Alverniacus. — Dans une charte de 1135, provenant du monastère de Saint-Florent, près Saumur.

Δ *Période celtique.* — Menhir du Champ des Pierres. (N° 48-49 de la Section C du Grand-Auverné.)

En octobre 1876, je trouvai, aux environs du village de la Coutancière, un bloc de quartz blanc, piqué debout dans une pièce, à peu de distance au nord de la route d'Auverné à Saint-Sulpice. La hauteur totale de ce menhir est de 2 m. 15 c.; il mesure 1 m. 45 c. au-dessus de terre, sur 60 à 65 c. d'épaisseur.

Dans les fouilles que j'ai faites au pied de cette roche j'ai recueilli des fragments de charbons enfouis tout à la base de la pierre. Auprès, se trouve un autre bloc de même nature mais abattu, mesurant 1 m. 50 de long sur 50 c. de large ; à la sortie du champ et dans le chemin qui aboutit à la grande route, d'autres pierres moins grandes, les unes debout, les autres couchées à terre.

ΔΔ Menhirs de l'Equêche. — Au cadastre N° 63 de la section C.

Deux autres menhirs ont été trouvés (G. de Lisle), à peu de distance de ce point.

En suivant le chemin qui conduit de la Coutancière au Petit Auvais, on voit sur la droite le taillis de l'Equêche En face de ce bois, dans une pièce qui est coupée en pointe du côté où elle aboutit au chemin, se trouvent deux menhirs piqués à peu de distance de la haie du côté nord. La

Digitized by Google

première de ces pierres, est effilée et terminée au sommet par une cassure en biseau ; elle mesure 1 m. 79 c. de haut (Grès ferrugineux.)

La seconde, à quelques mètres plus à l'ouest, est de 1 m. 20 c. de haut et très aplatie de forme. (Grès quartzeux.)

◇ Station de la Butte-Rouge. (Silex et haches en pierre polie.)

Le chemin du Rosa traverse une sorte de petite colline allongée parallèle à la lisière de la forêt d'Ancenis. Sur le point le plus élevé de cette côte, dans les champs dits de la Croix-Rouge, nous avons recueilli des silex travaillés, lames, pointes, etc. Quatre haches en pierre polies ont été trouvées sur cette butte; l'une d'elles, en roche dioritique, mesure 13 c. et sa pointe est tronquée horizontalement comme celle des haches à tête. Cet endroit passe dans la contrée pour un lieu hanté, et des apparitions effrayantes ont décidé les gens du pays à y faire élever une croix, dont les débris se voient encore sur le bord du chemin. Depuis une trentaine d'années, on a défriché les landes et les bois qui s'étendaient de là jusqu'à la forêt, et ces apparitions sont devenues plus rares. Cependant, un être fantastique, bien connu sous le nom de la Bête de Béré, apparaît encore actuellement dans les temps de la Toussaint. Ce fantôme se montre le soir aux gens attardés sur les routes ; il les suit, et répond à ceux qui sont assez osés pour lui parler. Je n'ai point de renseignements personnels à donner sur cette bête mystérieuse ; et sans vouloir établir de relation entre nos trouvailles de la Butte-Rouge et ces visions surnaturelles, je donne ce fait pour ce qu'il vaut.

La Grotte de la Dame se trouve dans un vallon formé de grandes roches grises, où les eaux semblent dormir emprisonnées entre deux rives à pic. De vieux arbres, tordus et rabougris, accrochent leurs racines dans les crevasses de la pierre, et se suspendent au-dessus des eaux.

Digitized by Google

La Grotte est à quelques mètres au dessous du bord : très étroite à l'entrée, elle s'élargit un peu au delà ; puis à 30 ou 35 pieds de son ouverture, elle est fermée par des terres mêlées de blocs de pierre, accumulés à l'endroit où elle fait un coude en s'enfonçant. Cette clôture malencontreuse a été faite pour empêcher les renards de se cacher dans la Grotte. D'après les gens du pays, le souterrain se continuait autrefois jusqu'au-dessous de l'église d'Auverné, distante d'un kilomètre environ. Sans aller si loin, cette grotte pourrait donner lieu à des fouilles assez intéressantes ; la proximité des tombes du Val et ce nom de Grotte de la Dame sont d'assez bons indices.

De ce point un large sillon couvert de bruyères et déchiré çà et là par le roc, s'avance jusqu'au moulin de Roche-Mort. C'est sur cette butte que se trouvent les tombes ou *stone cists*, que nous avons à étudier.

Quatre pierres plates, posées de champ comme celles d'un dolmen, forment un coffre allongé, un peu plus large à une extrémité qu'à l'autre. Ces tombes sont orientées de différentes façons. Trois de celles que j'ai fouillées étaient ainsi disposées : l'une, 1 m. 21 c., sur 25 c. de large et 0, 16 c. de profondeur, était orientée à l'est. La 2e de 0,16 c. de long, sur 0, 21 c. et 19 c. de large, et 15 c. de profondeur, avait le côté le plus large tourné au nord. La 3e de 1 m. 16 c. de long, sur 0, 21 c. était orientée vers le S. O.

D'autres, plus au bas de la côte, étaient alignées sur trois rangs ; beaucoup de ces tombes ont été détruites et les pierres qui les formaient sont maintenant employées comme *palis* au bord des champs.

Des boules de la grosseur du poing et d'une matière très pesante, ont été trouvées dans ces sépultures. M. Chopin, élève au séminaire, a recueilli dans une de ces tombes deux petits vases en terre de forme allongée. Dans celles que nous avons fouillées se trouvaient quelques éclats de silex gris et des fragments de charbon.

Digitized by Google

Près de là, M. P. Guérin nous a indiqué une grosse pierre dite pierre de la Couline et qui d'après lui aurait été une pierre à sacrifices.

△ P. Nous avons eu de la commune d'Auverné 5 haches en pierre polie ; deux près des buttes au-dessus du Loc (diorite, longueur 7 c. et 7 c. 5) ; une à la Grand'Haie, coupée carrément sur les côtés ; deux aux environs du village de Villechoux. (13 c. 5, roche dioritique et 15 c.).

Période gauloise.

□ La Butte du Trésor et ses retranchements se reliaient au grand système de défense que nous avons signalé en Pierric, Conquereuil, Marsac, Vay, Nozay, Abbaretz et Meilleraye. Les landes qui couvraient cette butte ont été défrichées il y a une quarantaine d'années, et les remparts ne paraissent plus que sur un des côtés de la butte. Une vingtaine de talus, alignés sur deux rangs et mesurant 12 mètres de longueur sur 2 de haut depuis la base du fossé, descendaient du côté nord-est de la butte vers une excavation carrée nommée la mare Blandelle. La plupart de ces talus ont disparu, mais j'ai eu, par les ouvriers qui ont travaillé à les combler, des renseignements très précis sur leur développement.

Du même côté de la butte dans la direction du nord-ouest, se trouve une tertre arrondi en forme de tumulus et formé de scories de fer.

Le *trésor* assez modique de la butte se composait de monnaies gauloises (or et electrum); l'une d'elles est du type poitevin, à la main ouverte sous le cavalier (notre collection).

De ce point, la série des remparts de la frontière se dirigeait à l'est vers Saint-Mars-la-Jaille, que nous étudierons dans l'inventaire de l'arrondissement d'Ancenis.

□ A l'ouest, entre les retranchements de Meilleraye et la Butte du Trésor, nous retrouvons d'autres fortifications

Digitized by Google

en terre dans les bois taillis de Maupiron; ce sont de larges talus dressés vers le sommet de la butte, et en partie dégradés par les racines de chênes.

Période gallo-romaine. — Voie romaine.

Signalons au sud d'Auverné une voie romaine qui n'a encore été indiquée nulle part. Nous l'avons suivie sur un parcours de 3,500 m.; très apparente à son entrée dans la forêt d'Ancenis, elle forme un talus pierreux de 5 à 6 pieds de haut, épaulé des deux côtés par des remblais; elle est extrêmement étroite, et les racines ont disloqué peu à peu la couche supérieure du stratumen, de sorte qu'on ne voit plus qu'une longue jetée en grosses pierres. Dans les champs, ces blocs de grès ferrugineux et de quartz forment un large sillon qui coupe les pièces en diagonale et vient passer sur le vieux chemin du Bernard (¹), un peu au-dessus de la croix Joueffe; de là, elle traverse la nouvelle route d'Auverné à Riaillé, puis descend la butte, et s'arrête près de la mare de la Mulonière.

Si vous demandez aux gens du pays quel est le vieux chemin qui traverse ainsi leurs pièces sans conduire à aucun bourg, ils vous raconteront qu'autrefois une duchesse de Rohan voulut avoir un chemin pour aller de chez elle jusqu'à Paris; mais qu'arrivée aux terres de la Motte-Glain, le seigneur de ce domaine ne voulut point laisser passer la route sur son terrain, et qu'ainsi les travaux n'ont pas été plus loin.

Cette légende a cela de vrai que la voie est brusquement interrompue avant la croix de la Mulonière, et malgré toutes nos recherches nous n'avons jamais pu la retrouver au delà de ce point.

Lorsque les champs sont en labour, on aperçoit de plus

(¹) Ce chemin qui nous a été signalé par M. de la Pilorgerie, descend au sud-est jusqu'à l'Anjou; il conserve son nom de chemin Bernard jusqu'aux limites du département. (Renseignements de M. Léon Maitre).

Digitized by Google

d'un kilomètre le bourrelet pierreux formé par cette voie romaine sur les flancs de la butte rouge. Une ramification se dirigeant au sud-est vers la forêt se détache à angle droit de ce point et se perd à quelques cents mètres de là.

◇ Station de la Grée. — Au mois de septembre 77, en traversant les pièces qui avoisinent le taillis des Gicquelais, au-dessous du village de la Haye, j'aperçus à fleur de terre de nombreux fragments de briques et de poteries romaines; le bord des haies était surtout jonché de ces débris. Des moellons entassés çà et là et la façon bizarre dont les clôtures étaient découpées et repliées comme si elles suivaient le contour de petites constructions, indiquaient encore la place de la station. J'y ai recueilli des poteries samiennes, les unes luisantes et unies, d'autres ornées de rinceaux de feuillages et de sujets en relief; des blocs de ciment mêlés de parcelles de briques, et enfin de nombreux silex travaillés, accompagnement obligé de toutes les stations romaines que j'aie vues jusqu'ici. Ces silex sont taillés les uns en forme de lames et de pointes, d'autres simplement éclatés sur les bords; ils sont transparents, de couleur jaune et rouge, et beaucoup trop minces pour avoir servi de pierre à feu.

O R. Un vase en terre contenant une trentaine de pièces d'or mêlées de petites oboles en cuivre, a été trouvé sur cette station il y a quelques années.

Dans une des pièces de la Grée, un monceau de scories de fer mêlées à des briques romaines, indique la place d'une forge en plein air ; près de là passe un vieux chemin connu sous le nom de chemin de la Minière.

Nous avons trouvé des briques à rebord près du village de Villeneuve. M. P. du Boischevalier a recueilli des poteries rouges de terre samienne à l'est des bois du Lotha.

Cimetière gallo-romain.

⊓ ◇ En avril 1879, lors des travaux de nivellement

Digitized by Google

pour la place d'Auverné, je vis à l'est de la nouvelle église une série de compartiments tracés dans l'ancien cimetière du bourg, et formés par des pierres d'ardoises. Ces clôtures étaient tantôt composées de murs en maçonnerie, tantôt formées de pierres debout et alignées comme celles qui servent encore de clôtures autour des pièces. De grands sarcophages en calcaire d'Anjou, grossièrement taillés et fermés par un couvert plat, occupaient le fond de ces compartiments; des briques à rebord, des poteries samiennes et différents objets gallo-romains, entre autres une monnaie impériale, se trouvaient mêlés aux terres qui recouvraient ces tombes; à l'intérieur des sarcophages on recueillit, près d'ossements très décomposés, de petites masses métalliques d'un blanc argenté. L'analyse de ces matières donne une forte proportion d'étain alliée au cuivre.

Nous avons recueilli sur ce point une agrafe en bronze ornée de dessins en forme de rondelles (G. de Lisle).

Des tombes composées de pierres d'ardoises posées de champ, se trouvaient aussi dans ce cimetière, mais en dehors des petits murs d'enceinte. On voit encore dans le nouveau cimetière du Grand-Auverné, des tombes et des briques gallo-romaines, provenant des fouilles faites lors de la démolition de l'ancienne église.

Un sarcophage en calcaire, remarquable par son extrême petitesse, nous a été donné pour le Musée de Nantes, par M. Hervy, curé du Grand-Auverné.

Cantons et lieux dits : la Pierre, la Roche blanche, la Fosse, les Rochettes, la Grande-Chaussée, le Palais.

HÉRIC

Canton de Nort. — Ecclesia sancti Nicolai de *Hierico*.

Période celtique ou gauloise.

On voit à l'entrée du bourg d'Héric un tumulus

Digitized by Google

assez élevé, un peu allongé de forme, et dont la masse a déjà été entamée lors des travaux de la route entreprise en 1842. Des fouilles sur ce point donneraient, sans aucun doute, un résultat intéressant.

Lorsque l'on creusa le canal de Nantes à Brest en 1813, on trouva sous un banc de psammite ferrifère, des fers de mules et les fragments d'un fémur de quadrupède, à 1 m. environ de profondeur (Marteville).

Cantons et lieux dits : la Roche en croix, la Chambrette, la Bosse des Landes, la Chaussée, la Forgette, le Temple, le Pavé, le Châtelier.

ISSÉ

Canton de Moisdon. — Sanctus pertrus et sancta blaisia de *Isseio*.

□ A 800 m. environ au sud de la station, j'ai vu (1878) une sorte de tumulus assez élevé, ou plutôt de motte, à peu de distance de l'ancien château de Buron. Des terres amoncelées forment une éminence conique dont le sommet a été tronqué. Des douves assez larges entourent cette motte dont la base mesure environ 150 mètres de circuit; la hauteur de cette butte mesurée du fond des douves est de 8 à 10 m.

Des arbres croissent sur les talus et à l'entour des remparts ; une excavation creusée sur l'un des côtés de la motte a sans doute été faite pour y chercher un trésor. La voie ferrée passe assez près de cette butte pour qu'on puisse l'apercevoir du train dans la direction de l'est, un peu avant la gare d'Issé.

Période romaine.

□ Un châtelier est signalé tout auprès de la propriété de Gatines, par M. l'abbé Goudé. « Dans un champ qui porte

Digitized by Google

le nom de Gué d'Azy, de larges briques à rebords reposant sur un lit de chaux ont été mises à jour par le labourage. Des fouilles commencées avec l'aide de M. le comte de Fermon, propriétaire du château de Gatines, ont amené la découverte de vieilles constructions, de carrelages, de grosses poteries, d'un clou à double tête. » P. 385, *Histoire et légendes de Châteaubriant.*

Près du Châtelier se trouvent la Chaussée et la forêt *Pavée*, dont les noms rappellent le passage de voies romaines.

Cantons et lieux dits : le Rocher, la Borne, la Pile, la Fosse, le Tertre des Mores, la Motte, le Dru, les Buttes, la Motte de Bougon.

JANS

Canton de derval. — Sanctus Gulianus.

L'étang aux fées est signalé en cette commune dans le Dre d'Ogée.

Cantons et lieux dits : la Grée, la Vieille Ville, la Grande Ville, le Buisson Perré, la Croix Petré.

JUIGNÉ-LES-MOUTIERS

Canton de saint-julien-de-vouvantes. — *Junianus*, en 1186, dans une bulle pancarte du pape Urbain III. Livre rouge du cartulaire de Saint-Florent, fo 15.

La grotte aux fées de la forêt de Juigné se trouve près d'une fontaine qui prend sa source entre les racines de deux arbres ; il y a près de là quelques vestiges dont le caractère druidique est très contesté (voir les notes de Marteville).

Une voie romaine venant à l'ouest de la commune de

Digitized by Google

Soudan, traverse Juigné et se dirige vers Candé (renseignements à vérifier).

Cantons et lieux dits : la Rochette, les Loges, la Grotte aux Fées, le Puits-Renard, la Mottaie, la Grée.

LOUISFERT

Canton de Moisdon. — *Leofern*, dans une charte de 1150. *Locusferri*, en 1186. Charte de Saint-Florent.

ΔΔΔ ? Au champ de la *Grande-Pierre*, à une lieue et demie du bourg de Louisfert, se voyaient il y a peu d'années, 7 pierres debout, alignées sur deux rangs. 5 de ces blocs sont maintenant transférés au calvaire érigé par M. l'abbé Cotteux près du bourg de Louisfert. Telles sont du moins les indications qui m'ont été données sur place, le 4 avril 1878.

Δ Deux haches en pierre polie (diorite), ont été trouvées sur le territoire de cette commune.

Cantons et lieux dits : le Creux, le champ des Grandes-Pierres, le Clos Potier, la Chaussée.

LUSANGER

Canton de Derval.

Période celtique.

Δ Menhir de la Bergère en la forêt de Domnèche, N° 145 *bis* de la section B.)

Au mois de février 79, je traversais la forêt de Domnèche pour retrouver la voie romaine qui passe aux environs du vieux château ; un paysan m'indiqua à l'ouest de ce point, vers l'extrémité des bois, une butte pierreuse couronnée par une roche debout que l'on désigne dans le pays

Digitized by Google

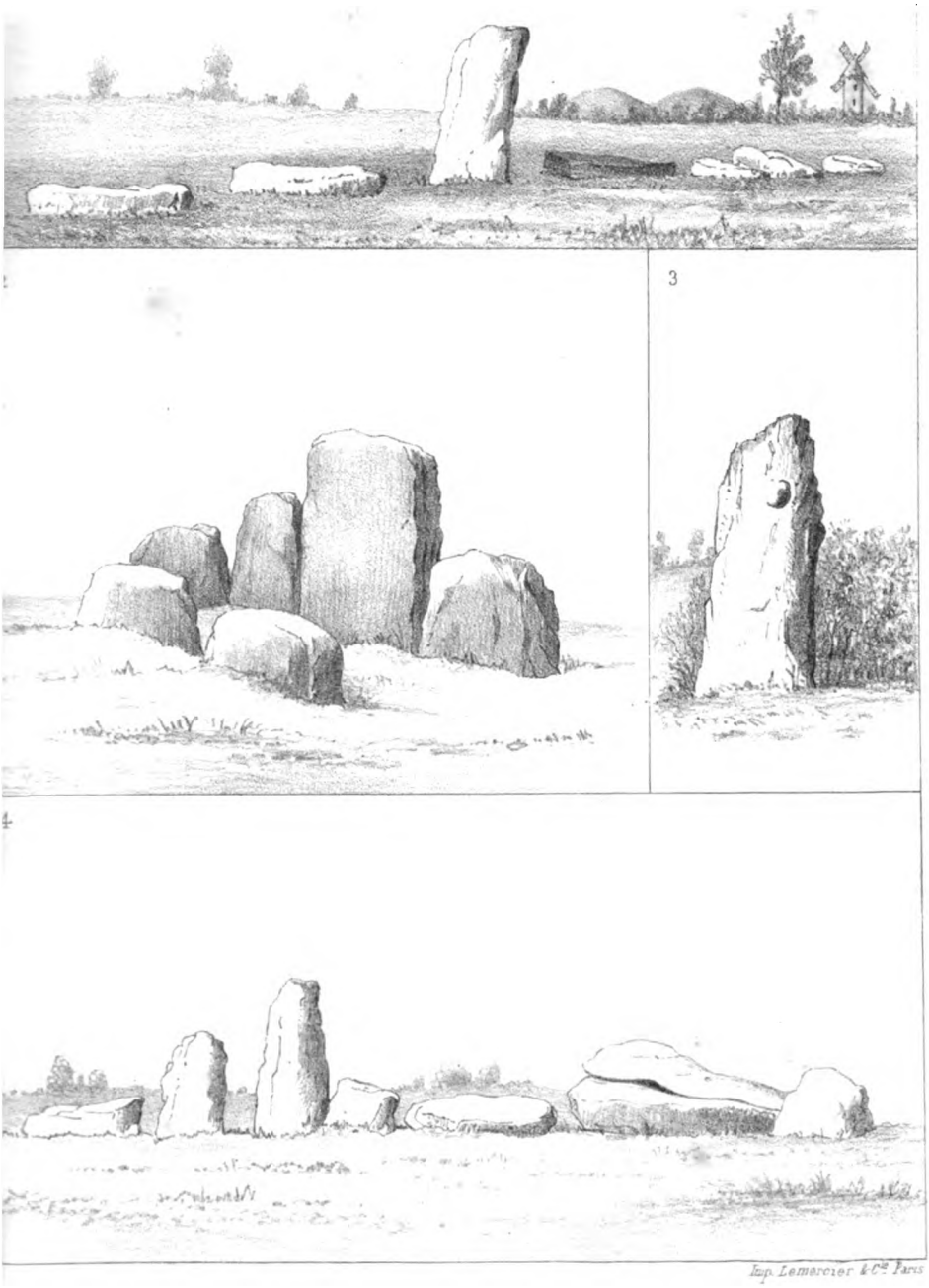

Imp. Lemercier & Cie Paris

1. Alignement du Moulin Violet Pt Auvergne — 2. Dolmen ruine de Pirlian (Gard)
3. Pierre sonnante de la Crée Pt Auvergne — 4. Alignement de la Croix des
pierres blanches — (Lusanger)

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

sous le nom de la Pierre de la Bergère. Ce menhir est en grès ferrugineux veiné de quartz et mesure 2 m. 65 de haut sur 2 m. de large ; son épaisseur varie de 65 c. à 85 c. Il est entièrement caché sous les taillis et pour le découvrir il faut suivre, à l'est du nouveau bourg de Lusanger, la lisière de la forêt ; on aperçoit sur la gauche à 500 m. du bourg environ un pin isolé dont la tête dépasse les taillis et qui sert à guider au pied du menhir.

Au cadastre cette pierre occupe la parcelle 145 *bis* de la section B de la Lémerie.

Δ 2° Menhir, du Tertre Gicquel.

A 1,200 m. du nouveau Lusanger, en suivant la route de Tréffieuc, j'aperçus à droite, sur une élévation, une pierre debout en quartzite grisâtre de 1 m. 94 de haut, sur 1 m. de large et 76 d'épaisseur (section E du Tertre Gicquel, 2me feuille). Cette pierre domine une carrière de quartzite ou de grès quartzeux, exploitée pour l'entretien de la route. Je n'ai pu m'assurer si ce bloc dont la forme est bien celle d'un menhir, est véritablement séparé du rocher, ou si ce n'est qu'une pointe ménagée dans la pierre. Je m'arrêterais volontiers à cette dernière opinion.

Le château d'Ollier est un peu plus au sud, à 2 ou 3 champs de là. C'est une agglomération de blocs naturels, très pittoresques, mais peu intéressants pour nos études.

3° Menhir, de Couëtoux.

Δ A peu de distance du village de Couëtoux, un peu à l'est des maisons de l'abbaye de ce nom, j'ai vu en décembre 1880, une pierre debout, de 2 m. 30 c. de haut sur 2 m. 26 c. de large et 1 m. 70 d'épaisseur ; elle est en grès quartzeux et domine un terrain butté au-dessus d'une petite coulée de prairie. Près de ce menhir, un autre bloc debout de 1 m. 15 c. de haut. Les ruines d'une abbaye de femmes existent encore à une centaine de pas de ces pierres ; on y voit un bâtiment de forme arrondie, de très petites dimensions et transformé en servitude. (Décembre 1880.)

Digitized by Google

ΔΔΔ Alignement de la Croix des pierres blanches, N° 101 Section A. (Voir pl. V. fig. 4.).

Ce monument a été indiqué d'abord par Ogée, puis par Marteville, et enfin dernièrement dans la *Bretagne contemporaine* et l'*Histoire de Châteaubriant*; il nous est facile de suivre dans ces diverses notes les transformations subies par cet alignement, qui semble avoir été mis en coupe réglée.

Des sept pierres indiquées par Ogée en 1788, il n'en restait que 5 lorsque parut en 1853 la dernière édition du *Dictionnaire de Bretagne;* aujourd'hui, on n'en voit que deux qui soient encore debout. Il est donc grand temps de décrire ces pierres et de préciser leur position.

Relevons d'abord une erreur faite par Ogée et reproduite par ses annotateurs ; ce n'est point en Sion, comme l'indiquent les notes précédentes, que se trouvent ces menhirs, mais bien dans la commnue de Lusanger, au n° 101 de la section A du cadastre, au lieu dit la Grée-Gallot.

Sur une hauteur qui sépare la vallée de la Chère de celle de son affluent, le ruisseau du Port-Sablon, on voit dans un terrain vague qui borde la route de Bains à Nort (chemin vicinal n° 1), une rangée de pierres alignées de l'est à l'ouest, et dont la dernière vient affleurer le bord du chemin. Ces pierres occupent une ligne de 13 m. de long.

Le premier menhir en partant de l'ouest est une pierre de grès, longue de 2 m. 35 sur 0, 60 c., abattue en travers de l'alignement.

Le second menhir, un grès quartzeux, est debout et mesure 1 m. 20 de haut sur 1 m. 10 de large.

Le troisième, également en grès quartzeux, a 2 m. 03 c. de haut sur 1 m. 40 de large ; ces deux menhirs sont les seuls qui soient restés debout.

La quatrième pierre est en quartz, elle a 2 m. 32 c. de long, sur 0, 83 c. de large. Les autres sont assez insigni-

Digitized by Google

fiantes sauf la dernière, qui avait été signalée par Ogée comme dépassant en hauteur toutes ses compagnes. C'est un bloc en quartz blanc, aujourd'hui abattu et séparé en deux dans le sens de la longueur.

En 1825, un homme du pays conçut le projet d'utiliser cette pierre pour en faire un pont sur le ruisseau de la Chère. A l'aide de coins en bois, il parvint à faire éclater cette énorme masse ; mais il fut impossible de déplacer les 2 morceaux ainsi séparés, et il fallut renoncer à ce beau projet de pont mégalithique.

Un autre menhir existait plus à l'est, dans le prolongement des autres. La route l'a pris en 1847, et il est maintenant couché en travers du chemin et recouvert par le macadam.

Les cultivateurs des environs prétendent que l'on voit rôder la nuit des animaux fantastiques autour de ces pierres blanches.

⅄ Un 4e menhir m'a été signalé au nord du nouveau Lusanger entre Chasse-loup et la Pierre. Ce menhir, de 2 m. environ de haut et bien effilé au sommet, se trouve à l'ouest de la route de Sion à Lusanger.

Des retranchements que la culture a effacés maintenant en grande partie, traversaient de l'est à l'ouest la partie nord de Lusanger, entre les défenses de Derval et celles de Saint-Aubin-des-Châteaux; ces retranchements se composaient de :

□ Un ancien camp dont l'entrée était dirigée au midi, situé à peu de distance du bourg actuel de Lusanger, joignant la métairie du Verger. Le côté du nord a été nivelé il y a plus de 40 ans pour le passage d'un chemin.

□ Un second retranchement plus étendu, à 200 m. du vieux Lusanger.

□ Puis à l'ouest, sur la lande, un double talus parallèlement aligné. (Note de M. Verger.)

Digitized by Google

Période romaine.

J'ai vu, un peu à l'ouest de la Cibottière, sur la gauche de la route de Lusanger, la partie de la voie romaine qui coupe en cet endroit la route de Châteaubriant à Derval. Elle forme un sillon assez large qui descend diagonalement à travers les pièces dans la direction du tertre Gicquel. On la nomme dans le pays chaussée à la Jouyance. Bizeul rapporte en ces termes une légende qui lui fut contée à propos de ce nom par un paysan : La Jouyance était une princesse qui voulait faire le tour de la terre en tous les sens, et à mesure qu'elle avançait, le peuple s'empressait de lui préparer de belles routes dont on retrouve ici un échantillon. Elle remarqua de son carrosse sur le chemin un oiseau mort, et elle demanda à son cocher ce que c'était. Le cocher lui dit : Madame, c'est un oiseau mort, et nous devons tous mourir ainsi. N'allons pas plus loin, dit la Jouyance, qui fut probablement frappée pour la première fois de notre instabilité, et elle fit cesser les travaux.

Le côté le plus curieux de cette légende, l'interruption de la voie, semble avoir échappé à notre savant antiquaire. Moins facile à désillusionner que la princesse Jouyance, il poursuit sa voie jusqu'à la Garenne, près de Châteaubriant. Mais les indications qu'il donne sont purement conjecturales ; rien de précis n'ayant été relevé sur ce parcours, je crois qu'il vaut mieux s'en tenir à la tradition antique rapportée ci-dessus.

Cantons et lieux dits : le champ de la Pierre, le tertre Gicquel, le Perré, la Chaussée.

MEILLERAYE

CANTON DE MOISDON. — *Merelius*, en 1186 (dans une bulle-pancarte du pape Urbain III, du 28 décembre). *Melereius*, en 1271 (Pouillé de l'abbaye de Saint-Florent).

Période celtique.

⊓ Dolmen du Perron. (Section cadastrale A. 11. N° parcellaire 14.)

Digitized by Google

A 1500 m. au nord-ouest du bourg de Meilleraye, la nouvelle route du Houx s'écarte d'un vieux chemin qu'elle avait suivi jusque-là, et coupe en diagonale une longue pièce de terre. C'est dans la partie nord de cette pièce, sur le bord de la haie, que se trouve le dolmen du Perron ; on voit de loin de grosses pierres irrégulièrement disposées ; de près on reconnaît une large table de dolmen reposant en partie sur l'un de ses supports et sur d'autres blocs abattus, et recouvrant une cavité tout juste assez grande pour que l'on puisse s'y faufiler. Deux des montants, au sud et à l'est, sont encore en place ; celui du midi est bien carré de forme et piqué debout, à l'extrémité de la table. 11 blocs, à demi enfouis sous les terres, entourent les ruines de ce monument.

La table, irrégulièrement bossuée à la partie supérieure, est en grès quartzeux et mesure 3m 05 du nord au sud sur 2m 15 de large. Sous les terres, à l'intérieur du dolmen, nous n'avons trouvé jusqu'ici que des fragments de charbon. (9 octobre 1880, 29 mai 1881.)

Les paysans voisins assurent que l'on entend parfois sonner la grosse pierre qui sert de table ; la même légende nous a été racontée pour le menhir de la Grée, en Petit-Auverné.

Le dolmen du Perron n'a jamais été signalé jusqu'ici. Il a été découvert au mois de septembre 1880, par mon cousin, le docteur Louis Bureau.

△ Un celt en bronze, de la forme dite *à talon*, mesurant 12 c. et très usé au tranchant, m'a été remis, également par M. L. Bureau, il y a quelques années. Ce bronze avait été trouvé par un paysan dans les pièces qui avoisinent l'étang du Barrage, près de la Forêt de Vioreau.

En ligne des derniers ouvrages que nous avons signalés en Abbaretz, on voit près de la Tonnerie d'énormes talus irréguliers formant, dans certaines pièces, une sorte de vallum ; dans un bois taillis (Section A), ces talus dessinent

Digitized by Google

une équerre et sont flanqués de douves. Mais les nombreux travaux opérés sur ces points pour l'extraction du minerai, rendent très problématique le caractère défensif de ces levées ; je les indique cependant parce que sur certains points, notamment en Abbaretz, des retranchements en terre d'une authenticité indiscutable sont ainsi mêlés à des affouillements de mine.

Plus à l'est, sur les limites de Meilleraye et d'Auverné, des remparts en terre, au bois de Maupiron.

Période gallo-romaine.

La voie romaine de Blain à Angers franchit le ruisseau qui sort de l'étang de Vioreau; elle coupe à angle droit de la route de Nantes et arrive à l'étang du pas chevreuil ; là, elle était très apparente à cent pas au nord de la chaussée et formait un énorme sillon de rocaille qui coupait l'étang dans toute sa largeur et reparaissait sur les deux rives. Telle est l'indication donnée par M. Bizeul ; mais depuis une quarantaine d'années, ces restes se sont sans doute effacés, car il nous a été impossible d'en retrouver la moindre trace. A partir de ce point, le savant antiquaire de Blain poursuit sa voie sur de simples renseignements ; tout me porte à croire qu'il se trompe en lui faisant prendre la direction de la Poitevinière. Nous connaissons une partie encore très apparente de cette voie, sur une longueur de plus d'une lieue au Nord de la direction qu'il indique.

Un vieux chemin, connu sous le nom de chemin Bernard, (1) nous a été indiqué par M. de la Pilorgerie au Nord-Est de l'Abbaye de Meilleraye ; il vient couper diagonalement la voie romaine au-dessus de la forêt d'Ancenis, et l'agger de la voie est encore très visible à leur point de rencontre.

---

(1) On trouve au 12e siècle: cheminum Bernardine (donation de Payen de Moidon à l'Abbaye de Meilleray) (1150).

Digitized by Google

Cantons et lieux dits : les Rochers, le Châtelier du Tertre, la Butte, la Fosse boulée, la Chaussée.

MOISDON

CHEF-LIEU DE CANTON. — *Madonium* dans une bulle-pancarte d'Urbain III en 1186.

Période celtique.

△ Deux haches en pierre polie (diorite), ont été trouvées sur le territoire de cette commune.

Période romaine.

□ De vastes retranchements situés sur un point élevé, au sud du bourg de Moisdon, ont été détruits depuis quelques années ; la ligne de défense entourait un espace rectangulaire de 300 m. environ sur 150. Ces retranchements étaient construits en terre mêlée çà et là de pierres de grandes dimensions ; les talus étaient très élevés (10 à 15 mètres), et entourés de larges douves.

Dernièrement un cultivateur de Moisdon trouva en nivelant les terres de ces fossés, différents objets en métal sur lesquels je n'ai malheureusement pu obtenir aucun renseignement. On assure dans le pays qu'on y a découvert un *veau d'or* ??

Ce camp est séparé en deux par un chemin qui coupe en diagonale le versant de la butte. Dans la partie Est, un autre chemin suit le talus de l'enceinte. La contenance totale de l'espace défendu est de 150 ares environ.

Cantons et lieux dits : la Roche du lait, le Tertre-Martin, les Rochers, la Motte, Maladrie, la Charnière, les Grées.

MOUAIS

CANTON DE DERVAL. — *Moaya* (anciens titres) *Moaye*, (sur une cloche datée de 1422).

Période celtique.

△ P. Des haches en pierre polie ont été trouvées en

Digitized by Google

assez grand nombre par un habitant du village de la Mérais. (Communication de M. le comte de l'Estourbeillon.)

△ B. J'ai vu, dans la collection de M. Dor, président du Tribunal à Châteaubriant, deux haches en bronze provenant de la commune de Mouais. L'une d'elles est munie de deux oreilles recourbées servant de douilles. Elle a été trouvée au taillis du Tertre, près de Mouais. L'autre est à bords droits et légèrement martelée sur ses deux faces. Elle provient de la même localité.

Cantons et lieux dits : le Tertre, les Grées, la Ville au pré, la Ville-Glain, Moulin des Grées.

NORT

CHEF-LIEU DE CANTON. — *Henort*, ancien prieuré. (Voir Dom Morice.)

⊔ Au siècle dernier, on découvrit sur différents points à l'intérieur de Nort, des sarcophages en calcaire coquillier et des tombes formées de dalles d'ardoise. Le schiste employé pour ces tombes est identique à celui de Nozay. Les ossements trouvés dans ces sépultures étaient extrêmement décomposés.

Cantons et lieux dits : les Pierres blanches, le Rocher, le Tertreau, la Roche, les Pas, la Hée, la Ville.

NOYAL

CANTON DE ROUGÉ.

On découvrit il y a quelques années, près des fours à chaux du Mortier, une large excavation remplie de troncs d'arbres et contenant de gigantesques bois de cerf ; leur palmure et leurs dimensions inusitées les a fait confondre avec des cornes de renne. Mais, en réalité, ce sont les bois d'un cerf d'une race différente et supérieure en taille à la race actuelle. Deux haches en bronze, de la forme dite *à*

Digitized by Google

talon, ont été recueillies par M. Feneux, gendre du propriétaire du Mortier.

Période romaine.

△ Une statue antique, coiffée du bonnet phrygien, a été trouvée, en 1838, sous un des autels de l'église. Après avoir été abandonnée pendant quelques années dans le cimetière de Noyal, cette statue fut donnée à la Société archéologique des Côtes-du-Nord, qui, dans sa séance du 25 juin 1842, décida qu'elle serait transportée à ses frais dans le Musée de St-Brieuc.(Marteville. Vr catalogue du Musée archéologique de St-Brieuc.)

Une voie romaine traverse la commune de Noyal parallèlement à la route de Châteaubriant à Martigné. Elle est encore très visible près de la ferme de la Chaussée, où elle arrive après avoir franchi la Touche-Muloche; de là elle passe sous le nom de chemin du Potier par la Tourière, et remonte du sud au nord vers Martigné. (Voir : abbé Goudé, *loc. cit.*)

Cantons et lieux dits : la Folie, le Tertre, la Chaussée, la Grée.

NOZAY

CHEF-LIEU DE CANTON. — *Nosiacus* dans une charte de 1135. (Cartulaire de Saint-Florent).

Période celtique.

△ Menhir de Couëbrac.

A une lieue du bourg de Nozay, sur la route d'Abbaretz, on aperçoit au nord le village de Couëbrac. De ce point part un large promontoire couvert de bruyère, qui se termine brusquement au dessus d'une gorge rocheuse et escarpée, où passe un petit affluent du Don. A l'extrémité de cette longue butte, j'ai vu, au mois de janvier 81, un menhir en quartz blanc veiné de rose, piqué debout auprès

Digitized by Google

d'une flaque d'eau. Sa hauteur est de 2m 80. Il mesure 60 à 75c d'épaisseur et 2m 15 de largeur.

Tout à l'entour de cette pierre les terres ont été enlevées comme si l'on y avait pratiqué des fouilles.

A 100 pas de là, dans la direction du sud, un autre bloc de quartz, de forme allongée, est couché à terre; il mesure 2m 30 en longueur.

Le menhir de Couëbrac m'avait été signalé par M. A. Leroux.

⅄ ? Près du village de Maire se trouve une pierre piquée debout, un peu moins élevée que celle que nous venons de décrire.

⊓ ? Dans les bois taillis qui sont au-dessus de Beaulieu, en face de la colline où se trouvait la tour du télégraphe, M. Verger a remarqué des blocs de quartz qu'il regarde comme les débris d'un dolmen. L'un de ces blocs est debout et a au-dessus du sol, 1m 35 de haut. Il mesure 1m à la base; les autres sont couchés çà et là.

Vers le sud-ouest, autre bloc de grès quartzeux rougeâtre qui peut aussi avoir fait partie d'un dolmen. (?) Note manuscrite de M. Verger.

⋀ Une hache en diorite de 23c de long, a été trouvée dernièrement près du bourg de Nozay; des fragments et d'autres pierres polies du même genre entouraient cette hache, mais ils n'ont pas été recueillis et sont maintenant enfouis sous les remblais de la route. La hache fait partie de la collection de M. G. Blanchard.

Période gauloise.

□ Des retranchements considérables forment en cette commune le prolongement de la *grande frontière* qui coupe le nord du département. Je les ai suivis depuis Beaulieu jusqu'à Abbaretz, sur une longueur de près de 5k. Auprès du bois du Petit-Perray, à 300m au nord-ouest de Beaulieu,

Digitized by Google

se trouve une excavation triangulaire, entourée de remparts de 8 à 10 pieds d'élévation ; plus loin ces retranchements forment un talus irrégulièrement bossué ; çà et là, des douves où l'eau séjourne pendant l'hiver, sont flanquées au nord et au sud des remparts mamelonnés. Dans les champs où le labourage a entamé cette ligne de défense, on voit encore un énorme sillon de 25^{m} de large, sur 5 à 6 pieds de hauteur au milieu; des noyaux de fer hydroxydé, et quelquefois des scories se retrouvent sur ces talus. Un peu avant le village de Maire la ligne s'interrompt ; puis les buttes reparaissent dans les bas-fonds du village de Bé.

Château de Bé.

□ Un large rempart de 200^{m} de tour formé de talus très élevés, protège une enceinte carrée dont les angles sont un peu arrondis.

Entre le *castellum* et ces remparts, des douves régulièrement tracées et remplies d'eau pendant une grande partie de l'année, viennent rejoindre un petit réservoir placé à l'angle nord-ouest; elles mesurent 7^{m} 50^{c} en largeur.

Le castellum a sur chaque face une largeur moyenne de 40^{m}, l'enceinte était de plus protégée par le rebord des talus, élevé de 3 à 4^{m} au dessus du fond. Du niveau des douves jusqu'à leur sommet, les remparts mesurent 5^{m} 50^{c} de haut. D'après la tradition du pays, un trésor serait caché dans les terres du château de Bé.

△ Un magnifique torques en or, roulé en spirales, a été trouvé près de là il y a quelques mois, et acheté par M. F. Parenteau ; il mesure 60 c. de longueur. Une arme en fer a été découverte sur le même point.

J'ai retrouvé, sur une longueur de près de 2 k. à l'ouest de ce château, la même ligne de défense plus ou moins apparente jusqu'à son entrée dans la commune d'Abbaretz, près du village de Boix-Rond. Dans tout son parcours depuis Beaulieu, cette ligne côtoie le versant nord d'une sorte de

Digitized by Google

colline qui va rejoindre les hauteurs d'Abbaretz, en traversant une forte dépression de terrain à son point d'entrée dans cette dernière commune. Ces retranchements sont très apparents à droite et à gauche de la route de Nozay à Abbaretz.

Ce curieux travail, qui par son étendue est peut-être sans équivalent sur notre sol, peut donner lieu à bien des conjectures. Est-ce un retranchement, une série de redoutes destinées à protéger une armée ? Mais aucune légion n'a jamais présenté un front de bataille de 7 lieues de long.

Ces excavations irrégulières ont-elles été creusées pour extraire le minerai que l'on retrouve çà et là mêlé à des scories sur les talus de ces douves ?

Mais pourquoi cette exploitation en ligne droite traversant de grands espaces où le sol n'est pas de nature à contenir du minerai ? pourquoi ces châteaux en terre reliés à ces ouvrages ?

Ces fortifications ont-elles été élevées, suivant un usage assez fréquent des conquérants, pour protéger une voie romaine? Mais aucune voie ne suit la direction de cette ligne et ne se trouve même dans son voisinage.

Cette immense ligne de remparts est à mon avis une frontière élevée entre deux peuplades, une démarcation tracée pour borner un territoire, et d'après l'orientation des défenses sur les versants du nord, nous aurions eu l'initiative de ce formidable travail.

Les terres remuées pour creuser les douves et former les talus, ont mis à découvert des veines de minerai qui, sur certains points, ont été exploitées, soit à l'époque à laquelle remontent ces fosses, soit à une époque beaucoup plus récente (1).

---

(1) Sur deux points, on a trouvé, près des amas de scories de fer qui se rencontrent çà et là sur cette ligne, des boulets fondus de différentes grosseurs, à Nozay sur la terre de M. Heureux, et au bas de la butte du Trésor

Digitized by Google

PETIT-AUVERNÉ

Canton de Saint-Julien-de-Vouvantes.

Période celtique.

Dolmen de Couronne-Blanche. (*Section du Tertre.*) *Cromlech ?*

☐ La route qui va du Petit-Auverné à la Barre-David traverse le village de la Provôté ; de ce point en suivant un vieux chemin qui descend aux vallées de la Janvraie, on arrive à un large carrefour où se trouve une croix en pierre nommée dans le pays la croix de la Grée. Je traversais un soir les pièces qui remontent au-dessus de ce pâtis, lorsque arrivé au sommet de la côte, je me vis tout entouré d'une légion de roches blanches, bizarrement disséminées sur la surface des champs. Les unes étaient debout, les autres couchées à terre ; en m'avançant je vis qu'elles formaient une sorte de ronde autour d'un dolmen dont les pierres étaient d'un blanc pur et éblouissant. Au delà de cette enceinte, deux buttes élevées en forme de tumulus se détachaient en noir sur le soleil couchant. — Je profitai des dernières lueurs du jour pour examiner un peu ma trouvaille.

Tout à l'entour du monument les terres avaient été nivelées par la charrue, et les tables du dolmen n'étaient plus en place. Cependant, les blocs de pierre amoncelés dans la chambre avaient dû protéger ce qui se trouvait à l'intérieur, et je me promis d'y faire des fouilles. Je fus confirmé dans ce dessein par la trouvaille d'une jolie flèche en silex jaune, très aignë à la pointe et terminée par deux ailerons un peu

---

en Auverné. J'ai eu plusieurs boulets de cette provenance, le travail en est fort grossier. Il est évident qu'à l'époque où l'on se servait de canon, on avait d'autres systèmes de défense et d'autres modes d'extraction pour le minerai que cette longue coupure à double talus. (Voir les trous de mine de la Côte de fer à l'ouest du même sillon.)

Digitized by Google

recourbés du côté du pied; elle était sur un des sillons, presque au pied du dolmen.

Fouilles du dolmen, 14 février 1879.

Un cercle de 55 mètres de tour [1] formé par des pierres en quartz blanc de formes allongées, entoure le dolmen. Cette belle couronne blanche, dont les fleurons sont presque tous abattus mais encore en place, occupe le sommet d'une grande pièce désignée au cadastre sous le n° 627 de la section E. Une autre ligne où se voit un menhir de 1m 55c de haut, vient doubler la première enceinte dans la direction du sud-est. Puis des roches éparses çà et là descendent des pentes de la butte, et viennent rejoindre les pièces des Ménis.

Malgré la disposition un peu circulaire des blocs qui entourent le dolmen, je crois devoir mettre un point de doute en les signalant comme cromlech.

ΔΔΔ Trois des menhirs de cette pièce sont enco redebout, et l'on peut reconnaître pour tels bon nombre des roches allongées qui sont abattues. (Voir pl. VI.)

Le 14 février 1879, je commençai les fouilles du dolmen. Après avoir enlevé un remplissage de pierres enchevêtrées de ronces qui couvraient l'intérieur de la chambre, je trouvai une couche de 30c d'épaisseur, composée de terre végétale mêlée de charbon et de fragments de poteries sans caractère intéressant. Le long des parois de la chambre cette couche s'arrêtait au roc schisteux; mais dans toute la partie centrale la roche avait été entamée, pour donner plus de profondeur à la sépulture. Une épaisseur de 10c de terre rougeâtre et compacte, très différente du sol environnant, remplissait cet espace. C'est dans cette seconde couche, à des profondeurs variables, que j'ai trouvé, avec l'aide de mon frère Georges, les différents objets désignés plus bas;

---

(1) Les gens des alentours ne donnent aucun nom à ces pierres; j'ai cru devoir baptiser ce monument du nom de Couronne-Blanche, pour le désigner plus aisément.

Digitized by Google

des ossements brisés et devenus friables étaient mêlés à ces terres et réduits en petites parcelles. Puis des branches carbonisées paraissaient çà et là ; l'une d'elles, longue de plus de 40c, passait sous le premier montant près de l'ouverture, et venait ressortir en dehors du dolmen.

Tout au fond, une 3e couche composée d'argile jaune pâle, s'appliquait sur le roc de façon à en couvrir les inégalités. Nous reconnûmes bien vite l'utilité de cet enduit ; à mesure que nous l'enlevions, l'eau suivant la surface du rocher venait remplir le creux formé pour la tombe (1).

Objets recueillis dans la 2e couche.

△ 1° Une seconde flèche de 36 m/m de long, très hardiment taillée avec des ailerons écartés et une soye longue et conique ; elle était placée devant la jointure des deux montants du nord, à l'intérieur du dolmen. (Voir pl. VI.)

2° Un outil en pierre polie (psammite) assez bizarre de forme ; il est cylindrique d'un côté et taillé de l'autre en forme de manche carré.

3° Une lame en silex jaune, bien coupante et présentant trois méplats à la partie supérieure et sur l'autre une surface unie ; longueur 58 m/m. Des silex tranchants, d'autres émoussés et retouchés par petits éclats sur les bords.

4° Un broyeur en grès rugueux de forme sphérique et un peu aplatie d'un côté par le frottement.

5° Des fragments de poteries très détériorés par l'humidité.

6° Des os brisés et les charbons indiqués plus haut.

△ Une hache en pierre polie, d'une roche assez rare (fibrolithe) et mesurant 9c de long m'a été remise par le propriétaire du champ où se trouve le dolmen.

Il est évident que le feu dont nous avons retrouvé les traces, avait été allumé avant qu'on ait dressé les pierres

(1) Des quatre pierres composant le dolmen (2 au nord, une à l'est, une au sud), 2 ont été en partie renversées depuis peu par des paysans qui espéraient trouver le reste de notre trésor.

Digitized by Google

du dolmen, puisqu'un des montants était placé sur un des bois réduits en charbon. Ce feu avait sans doute servi à durcir l'argile qui forme l'aire de la chambre.

Seconde partie. — Lorsque nous eûmes achevé ces fouilles, il nous restait à examiner l'enclos formé par les pierres qui prolongent au nord les parements du dolmen. Trois blocs irrégulièrement placés formaient une seconde loge qui n'a jamais dû être bien fermée. Là nous n'avons point retrouvé les différentes couches de l'autre partie du monument; de longues pierres plates en schiste tégulaire couvraient obliquement le centre de cette cachette. Orientées du nord au sud, elles étaient repliées les unes sur les autres de façon à se rejoindre au milieu, et des cales symétriquement disposées à chaque bout les retenaient en place; après avoir enlevé ces dalles, nous trouvâmes une épaisseur de terre végétale bien homogène et très fine, contenant seulement un silex taillé; puis au fond, une pierre plate plus grande que les autres, longue de 1m 40 sur 45c de large, avec une échancrure de 12c taillée carrément sur un côté.

Il est évident que ces tables si bien disposées avaient servi à former une sorte de coffre pour recevoir une sépulture. Puis, les pierres d'ardoises ayant glissé les unes sur les autres, les ossements qui se trouvaient dans ce tombeau auront été écrasés sous le poids des dalles.

Δ Menhir de la Pierre sonnante (1). — Section E du Petit-Auverné.

En partant du village de la Provoté, à 2 k. à l'est du bourg du Petit-Auverné, on trouve un chemin qui passe par la métairie de la Rouaudais et aboutit à un large carrefour nommé la *Grée de la Piette*.

Dans l'angle nord-ouest de ce carrefour, se voit un beau menhir en grès, de 2m 72 de haut sur 1m 50 de large à la base, et 83c d'épaisseur; il est taillé en pointe et sur une

(1) Ce menhir est assez rapproché du dolmen de Couronne-Blanche.

Digitized by Google

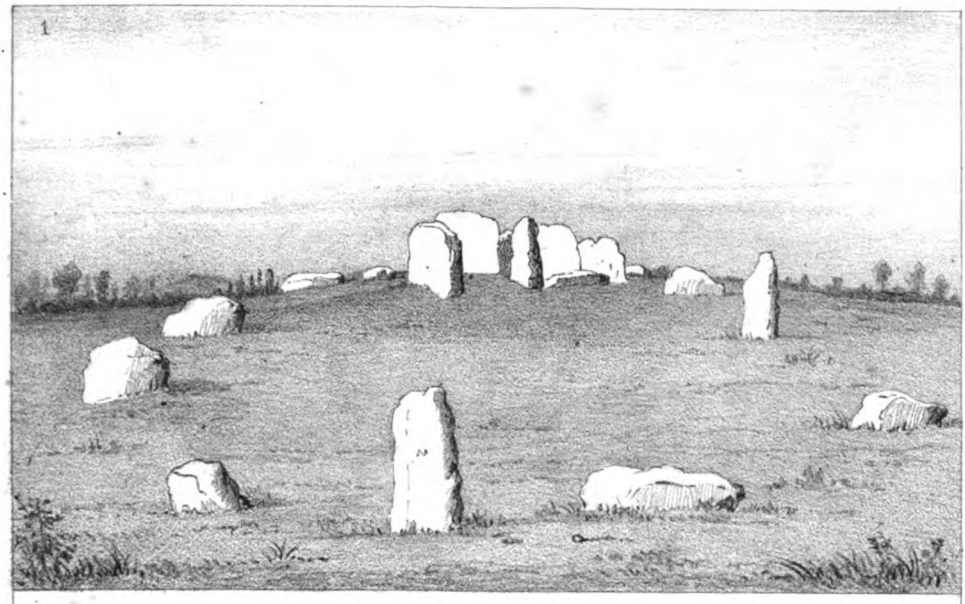

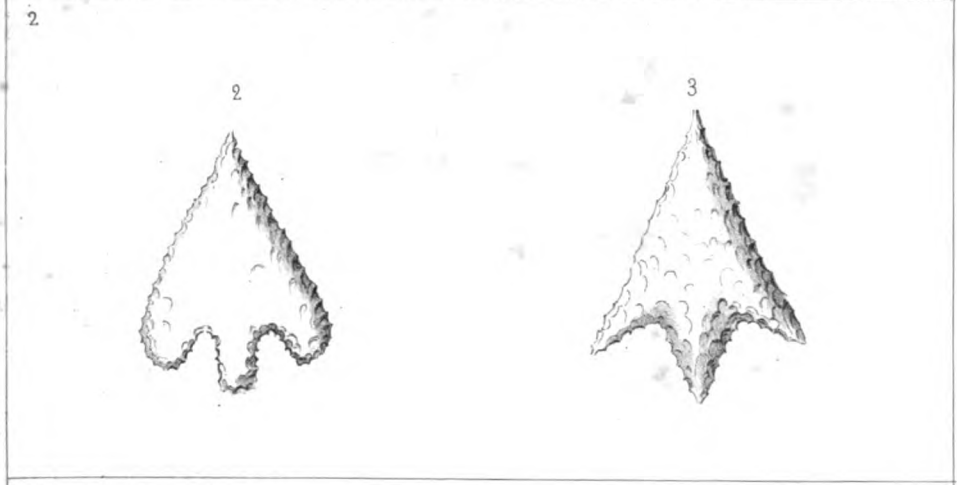

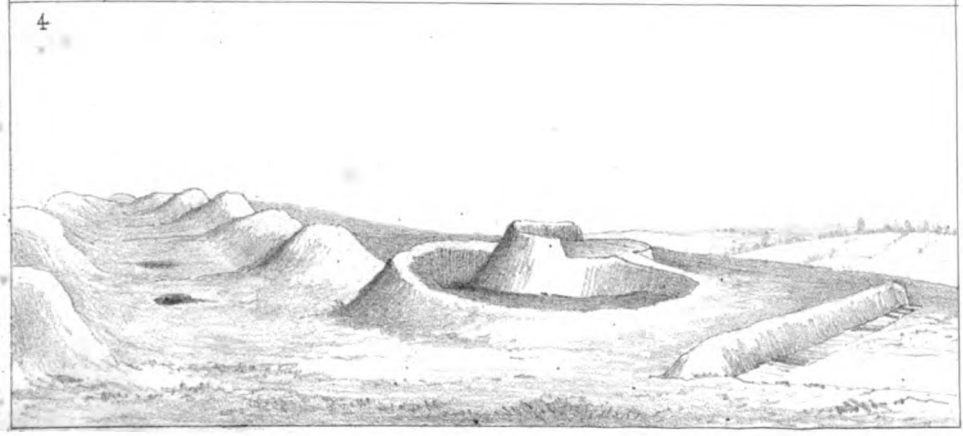

1. Dolmen de Couronne blanche (Pt Auverné — 2 3. flèches en silex provt du dolmen — 4 Ligne de retranchements et château en terre d'Abbaretz. (Vue cavalière)

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

de ses faces on voit une cavité arrondie de 20c de diamètre. Les gens du pays, les anciens seulement, prétendent qu'en appliquant l'oreille sur cette pierre on entend sonner l'heure. Aussi nomme-t-on ce menhir : la Pierre sonnante. (Voir pl. V, fig. 3.)

Δ Menhir de la Sausaye. — Section F du Petit-Auverné. (G. de Lisle.)

Ce menhir est debout et mesure 2m 27 de haut sur 1m 15 de large, il est en grès, et la pièce où il se trouve occupe le n° 581 de la section F de la Sausaye.

Δ ? A 10m de là, une pierre longue abattue a sans doute été dressée autrefois. Elle mesure 2m 07 en longueur.

De l'autre côté du chemin, une autre pierre de grès mesure 2m 80 sur 88c.

Près de là, on voit une chaussée en terre de 10 à 12 pieds de haut qui n'aboutit à aucun chemin.

Au n° 580 de la Sausaye, 2 grosses pierres, l'une abattue près de la haie du champ, de 1m 45 sur 90c. L'autre est piquée en terre et mesure 1m 15 sur 95c. Elles sont en grès.

Alignement du Moulin-Violet. (Section G.)

ΔΔΔ L'étang de la Forge Neuve contourne un coteau aride que domine le Moulin Violet. Au mois d'octobre 77, je trouvai en chassant près de ce moulin, un alignement composé de 7 pierres rangées en droite ligne. Le champ où elles se trouvent figure au cadastre sous le n° 65 de la section G. de la Cantraie, et l'alignement occupe la partie sud du champ; sa longueur est d'environ 30m et il va de l'est à l'ouest. (Voir pl. V, fig. I.)

Le premier menhir en partant de l'ouest mesure 2m 15c de long sur 1m 22c de large et 30c d'épaisseur ; il est en quartz blanc, ainsi que les deux suivants dont le 1er a 3m 34c de long et 1m 58c de large ; l'autre s'élève de terre de 2m 28c; sa circonférence est de près de 4m ; c'est le seul qui soit resté debout. Le 4me est taillé grossièrement dans une roche psammitique, bizarrement contournée et semée de parcelles

Digitized by Google

de quartz blanc. Cette pierre, très intéressante par le travail qu'elle dénote et par la nature de sa roche, puisque nous n'en connaissons pas d'analogue employée comme mégalithe, mesure 4m 10c de long sur 1m 40c de large.

Le 5e menhir est en grès quartzeux et un peu caché par les terres. Les 6me et 7me sont en quartz, l'un de 3m 10c de long sur 1m 37c de large; l'autre, le dernier à l'est, a 3m 15c sur 1m 34.

Le 3e menhir est seul debout, mais ses compagnons en tombant ont conservé la régularité de leur première position. On dirait un front de bataille où un dernier soldat tiendrait tête à l'ennemi. Malgré cette fière contenance, il n'évitera pas le coup mortel. Les treuils et les chars de Louisfert sont tout prêts pour l'enlever.

Signalons, pendant qu'il en est temps encore, une pierre debout, à l'angle du champ qui fait face au n° 65. Puis au n° 98, le champ du Gros-Caillou, où se trouvait il y a une trentaine d'années un menhir de grande dimension qui a été brisé lors du tracé de la route neuve du Petit-Auverné.

⌓ ⌓ ? Dans le même triage et faisant suite à l'alignement dans la pièce n° 64 de la même section, on voit deux buttes de 8 à 10 pieds de haut sur 12m environ de largeur à la base; l'une, la plus à l'est, a été découronnée et l'on en a extrait d'énormes pierres employées depuis à des constructions; de gros blocs de quartz, à demi enfouis sous les terres, paraissent encore au sommet. L'autre est un peu plus élevée et n'a pas été touchée; il est difficile de se prononcer sur la nature de ces tumulus. Les fouilles que nous comptons entreprendre sur ce point, nous renseigneront sans doute à ce sujet.

Période romaine.

⌓ ⌓ Près du dolmen de Couronne blanche, 2 tertres formés de terres mêlées de pierrailles, se dessinent

Digitized by Google

très nettement encore malgré le passage de la charrue. Tout à l'entour et sur la hauteur même de ces buttes, j'ai recueilli des poteries romaines et des briques à rebords.

. ⊔ Je dois signaler en terminant, des tombes assez primitives de forme, trouvées au sud de la Riantaie, dans une pièce triangulaire qui borde au midi la route de Petit-Auverné à la Barre David; ces tombes étaient formées de palis en ardoise.

⊔ J'ai vu, un peu au N. du bourg, des tombes semblables; 4 pierres d'ardoise posées de champ, supportaient un couvercle de même pierre. Au lieu d'être petites comme celles du Val en Grand-Auverné, elles ont assez de longueur et de largeur pour contenir un corps. La pièce où elles se trouvent, porte le nom de Champ des Huguenots, et tout auprès se voit une grange ave fenêtres taillées en ogive qui passe pour avoir servi aux prêches des protestants.

Un souterrain assez profond, et qui, dit-on, vient aboutir à la cure, a été retrouvé en partie, il y a quelques années, dans une prairie au-dessus du bourg.

Cantons et lieux dits : les Roches, la Pile, la Combe les Tertres, les Combettes, les Grands Fossés, la Grée, les Gats, le Pas Romai.

PETIT-MARS

CANTON DE NORT. — Sanctus Petrus de *Parvo-Martio.*

△ En 1842, il a été trouvé dans un marais appartenant à M. Attimon, une quantité assez considérable de briques à crochets, et un mur solidement bâti de forme demi-circulaire, dont l'axe avait plus de 10 m. Ce mur a 3 m. d'épaisseur et le ciment employé dans sa construction est aussi dur que la pierre elle-même. Comme il se trouve au rez de terre, il est recouvert par les eaux tous les ans, ce qui ne semble pas l'altérer.

Digitized by Google

De ce point au bourg, il y a un vieux chemin pavé; des briques à rebords se voient aussi sur les remblais du chemin du bourg. (Note manuscrite de M. Verger.)

Cantons et lieux dits : la Pierre, le Tertre rouge, la Bosse, la Bussonière, la Chaussée.

PUCEUL.

CANTON DE NOZAY. — Sanctus Martinus de *Puceolio*.

Période celtique.

◊ P. Des coins en bronze, réunis en masse, ont été trouvés à Puceul, il y a plus d'une quinzaine d'années ; je n'ai pu obtenir de renseignements précis sur cette découverte, signalée par M. Alexandre Bertrand.

Période gauloise.

□ Des fortifications, composées de retranchements en terre et de larges fossés ont été signalées près de la maison du Souchay, à l'ouest du bourg.

Période romaine.

Une voie romaine connue dans le pays sous le nom de Levée de Saumur, traverse le territoire de Puceul, à 1,500 m. environ au sud du bourg ; je l'ai suivie entre la route de Saffré et les nouvelles constructions du Tertre. Sur le chemin du Rôs qu'elle traverse, elle forme un bourrelet pierreux que le passage des charrettes n'a pu détruire ; de ce point, elle se dirige à l'ouest vers le moulin de la Rouaudière en servant de chemin sur une partie de ce parcours. On parle d'un trésor caché sous les grosses pierres de cette voie et contenant *près d'une barrique d'argent* renfermée dans un vase entouré de cercles d'argent.

A l'est, la levée se dirige vers le Pont de pierre où elle est encore assez visible.

Digitized by Google

Cantons et lieux dits : le Luc, les Marterais (souterrains) le Pas, le Châtelier.

ROUGÉ.

CANTON DE CHATEAUBRIANT. — Ancien titre. Ecclesia de Rubbiaco. Condita rubiacense du Cartulaire de Redon. — *Rugiacus* en 1125.

Période gauloise.

Roches Saint-Joseph.—Des roches élevées sur le sommet des *Follets de la Houssaye*, sont qualifiées par M. Cotteux (1) de « follets jadis souillés par les abominations barbares... de grotesques fétiches gaulois. » Maintenant que la disposition primitive de ces pierres a été bouleversée, il est difficile de savoir si sous ces épithètes nous devons chercher de simples et inoffensifs menhirs.

A la Minière, de longues galeries creusées par l'exploitation du minerai de fer, font songer à ces travaux souterrains que les Gaulois, au dire de César, étaient si habiles à construire. Le minerai ainsi exploité à une certaine profondeur, est bien plus abondant qn'à la surface du sol. (Extrait d'*Histoires et Légendes de Châteaubriant.*)

Période romaine.

☐ Ogée signale des douves et retranchements dans le bois de la Garenne en Rougé.

M. Goudé fait passer en Rougé, par les villages du Verger et de la Salle, la voie romaine venant de Blain, par Pont-Veix.

Cantons et lieux dits : le Rocher, la Grotte, Langue-Dun, la Motte, la Grée, la Minière.

---

(1) Voir la Roche Saint-Joseph, en Rougé. (Imprimé à Redon chez Chauvin.)

Digitized by Google

RUFFIGNÉ

Canton de Chateaubriant.

Période celtique.

△ M. H. Fornier, de Rennes, possède une hache en pierre polie de la commune de Ruffigné. La forêt de Teillay, située en grande partie sur le territoire de cette commune, a une fontaine célèbre dite de la Peigné. Une légende assez répandue dans le pays, parle d'un guerrier diabolique dont les apparitions effraient encore les habitants des villages voisins.

Période romaine.

Une voie antique passant par les villages de Bonneval et de Bourgneuf conduisant à Rougé par le Verger et la Salle, est indiquée avec un point de doute dans *Histoires et Légendes de Châteaubriant.*

Cantons et lieux dits : la Roche, la Grèz, la Haute-Ville.

SAFFRÉ

Canton de Nozay.

Période celtique.

△ P. Des haches en pierre polie ont été trouvées sur cette commune par un habitant du village d'Augrain.

Période romaine.

◇ R. En descendant le chemin qui longe les douves du château, je trouvai, dans les pièces qui sont sur la droite, à 300^{m} environ du bourg, des fragments de poteries romaines, des briques à rebords, et de nombreux silex éclatés.

Dans des travaux qui furent faits sur ce point pour l'extraction du sable, on découvrit, il y a 5 ou 6 ans, les restes

Digitized by Google

d'un établissement gallo-romain et de nombreuses tombes de cette époque. M. A. Leroux a décrit ces fouilles dans les Bulletins de notre Société (1875 et 1877). Au-dessous de la terre végétale, épaisse de 40c en moyenne, se trouve le dépôt de sable en exploitation. Des vases en terre grise et rouge, des coupes en verre, une bague, une lame et des clous en fer très oxydés, ont été mis à découvert par les ouvriers occupés à ces travaux, et recueillis par M. A. Leroux. Ces objets étaient placés immédiatement au-dessous de la terre végétale, dans des fosses alignées cinq par cinq et mesurant de 3 à 5 mètres de long sur 30 de large.

Des murs gallo-romains avaient été signalés, il y a une quinzaine d'années, à l'ouest de Saffré.

A une demi-lieue au nord-ouest du bourg, j'ai vu une voie romaine désignée dans le pays sous le nom de la *Levée de Saumur ;* elle forme un large bourrelet pierreux dans les champs qu'elle traverse, et de nombreuses scories de fer marquent encore son parcours au milieu des sillons. Les grandes pierres qui étaient placées sous le stratumen ont été enlevées et employées à macadamiser les chemins voisins, notamment celui de Saffré à Joué qui est parallèle à la voie sur une partie de son parcours.

Des retranchements en terre connus sous le nom de Château-Robert ont été signalés dans la forêt de Saffré (?).

Cantons et lieux dits : la Pierre-Rouge (sur une butte à peu de distance du Luc), la Haie, les Tertres, le Châtellier.

SION.

Canton de Derval.

C'est par erreur qu'Ogée, Marteville, Bizeul, Leboyer, Talbot et Guéraud, l'abbé Goudé et la *Bretagne contemporaine* indiquent en Sion l'alignement du *Moulin Galot* ; il

Digitized by Google

est situé dans la commune de Lusanger et nous l'avons décrit à l'article de cette commune.

⌐ d¹ Dolmen de Pir-Han (ruiné.) Section de la Noë Sion.

Dans les annotations du dictionnaire d'Ogée, on trouve mentionnés pour la commune de Sion, « 5 énormes blocs siliceux disposés circulairement, avec un dolmen au centre. » La *Bretagne contemporaine* répète la même note et les indications manuscrites de M. Moisan, ancien curé de Sion, précisent la position de ce monument.

Ces notes m'ont été communiquées avec une grande bienveillance par M. l'abbé Josnin, alors vicaire en cette paroisse, et qui a bien voulu me servir de guide lorsque j'ai visité les restes de ce monument.

A 2 kilomètres de Sion, sur la route qui conduit de ce bourg à Fougeray, on trouve sur la main gauche, une petite lande où se croisent plusieurs chemins. En se dirigeant de là vers le Bignon on arrive, après avoir dépassé le premier champ, à une pièce étroite et triangulaire, inscrite au cadastre sous le n° 510, de la section R de la Noë.

Ciuq masses de pierres quartzeuses, irrégulièrement disposées et séparées les unes des autres de 1 m à 1 m. 50 c., entourent une longue pierre de grès, très unie sur sa face interne placée de champ et reposant sur le roc qui a été légèrement creusé pour la recevoir. Cette pierre mesure 2 m. 64 c. sur 1 m. 50 c. de haut et 0 m. 75 c. d'épaisseur. C'est la paroi méridionale du dolmen. (Voir pl. V, fig. 2.)

La pierre qui lui faisait pendant se trouve maintenant à une demi-lieue de là, au pied d'un monument élevé en l'honneur de la Vierge. Au bord de la route de Treffieuc. Ell est de même grandeur et également aplatie et régulière.

M. le docteur Chatellier a eu l'obligeance de me transmettre quelques détails sur la position première de cette pierre ; elle devait soutenir au nord la table du dolmen, disparue depuis longtemps.

Digitized by Google

Malgré le noble but que l'on se propose en détruisant ces vestiges d'un culte sanguinaire, ces entreprises ne sont pas toujours favorisées du ciel. Dans le transport de la grande pierre du dolmen de Pir-Han, au moment où le convoi archéologique prenait le détour d'une rue dans le bourg de Sion, un homme fut écrasé contre les maisons, par une brusque oscillation de la pierre. Je crois bien que ce pauvre dolmen n'avait jamais vu couler autant de sang.

Δ La Grande-Roche. — Au sud du bourg de Sion, de l'autre côté de la rivière se trouve le village de Tremblaye. Le chemin qui conduit de ce village au vieux Lusanger est coupé à 900 m. environ de la Tremblaye par un chemin de lande conduisant à la Perdriais ; à l'angle nord-est du croisement de ces deux voies, nous trouvons dans la pièce de la Grosse Roche une pierre debout dont la hauteur atteint 2 m. 85 c. Elle mesure 1 m. 60 c. sur une face et 1 m. dans le sens de l'épaisseur, elle est en quartz et un peu plus massive de forme que les menhirs ordinaires ; au pied se trouve une pierre abattue de 1 m. 65 c. de long.

Pierres de la Grée à midi. — Près du moulin de la Grée à midi, section N. de Sion, on voit un peu à l'est du moulin et des maisons de la Grée trois pierres plates et couchées sur le sol. Elles sont en quartz et placées en ligne comme une couverture d'allée couverte. L'une d'elles mesure 3 m. de long. La 4e, la plus à l'est, a été enlevée par les soins de M. Chatellier et dressée au sud du monument de la Vierge sur la route de Treffleuc. Plus à l'ouest de la Grée, une autre pierre debout vient d'être enlevée et rapprochée d'une croix sur le bord du chemin.

Δ La Pierre des Huguenots. — N° 42-46 section G du Châtellier. Au sud du village de la haute Noë, sur la route de Sion à Châteaubriant, dans un taillis séparé du village par une longue pièce de terre, j'ai vu en 1879, un menhir en grès quartzeux de 1 m. 65 c. de haut ; il mesure en largeur 1 m. 30 c. et 1 m. d'épaisseur.

Digitized by Google

Δ ? Aux environs, près du moulin de Champ blanc, une pierre dressée nommée la Roche-Grise, sert de limites à d'anciennes divisions territoriales.

Δ Une autre pierre près du même endroit, en remontant vers la Riodais, est nommée la Haute-Pierre.

ΔΔ dt. Enfin plusieurs menhirs, placés aux environs du bois de Claray et transportés de nos jours au bord de la route de Treffieuc au monument dédié à la Sainte Vierge sont signalés dans *Histoires et légendes de Châteaubriant.*

Δ Trois haches en diorite ont été trouvées, à ma connaissance, sur le territoire de Sion.

Période romaine

Δ Au village des Grèz on découvrit en 1875 une statue gallo-romaine en plomb représentant la VÉNUS IMPUDIQUE.

O⊔ Beaucoup de monnaies romaines et des sarcophages en calcaire coquillier furent découverts en même temps dans les travaux exécutés pour le tracé d'un chemin vicinal. (Voir procès-verbal de la Société archéologique, 6 décembre 1875, communication de M. Orieux.) Je ne connais aucun village du nom des Grèz en Sion ; à peu de distance de la limite de cette commune se trouve le hameau des Grées, en Saint-Aubin-des-Châteaux.

La voie romaine connue sous le nom de *Chaussée à la Joyance* passe au coteau de la Chaussée, près du village du Chatelier en Sion ; de là elle se dirige vers le village de la Chapelle, en Saint-Aubin : A. Goudé, *loc. cit.*

Cantons et lieux dits : la Roche Grise, le Tertre, la Grée du bourg, la Maladrie, la Motte, le Chatelier, la Chaussée.

SOUDAN

CANTON DE CHATEAUBRIANT. — *Solzennum.*

Période celtique.

On m'indiqua dernièrement dans cette commune, une

Digitized by Google

cachette formée par de grosses pierres placées les unes sur les autres, et qui, d'après la tradition du pays, devait renfermer un trésor. Bien que ces trésors se réduisent souvent à peu de chose, ils ne sont pas à dédaigner, surtout pour l'archéologue habitué à se contenter de menus cailloux et de silex éclatés. Je me rendis donc le 7 février 1881 au point indiqué. Une large esplanade domine en cet endroit le fond uni et peu mouvementé des terrains qui s'étendent au sud de Soudan. Au centre de ce plateau, je trouvai une sorte de cella ou d'abri, un peu triangulaire de forme, et plus étroite à l'entrée que vers le fond ; cette chambre mesure 2m 10 de profondeur sur 1m 50 de large dans la partie adossée au rocher. Sa hauteur, assez irrégulière, est d'environ 1m 55. Le fond et la paroi du nord sont formés par la roche brisée à angle droit en cette partie ; mais les pierres qui servent de couverture et un énorme bloc placé de travers au midi, ont été mis là intentionnellement.

Cette cachette ne ressemble nullement à nos dolmens, et les terres du fond étaient trop fraîchement remuées pour que je crusse à propos d'y faire des fouilles.

⊓ ? A 30 mètres de là, une table de dolmen un peu soulevée à l'ouest et accompagnée d'une autre pierre disposée de la même façon, présente, à mon avis, beaucoup plus d'intérêt que la chambre au trésor que nous venons de décrire... Ce sont sans doute ces pierres qui ont valu à la commune de Soudan la mention inscrite au Dictionnaire des Gaules : un dolmen ou allée couverte en ruine. — La plus grande des deux pierres est en roche noire mélangée de filons de quartz, elle mesure 1m 75 sur 1m 68 et 35c d'épaisseur.

L'endroit où sont placées ces tables, est parfaitement dans les conditions choisies d'ordinaire par les constructeurs de dolmens.

Au cadastre cette butte est désignée sous le nom *du Tertre*, Section E de la commune de Soudan.

Digitized by Google

Dans les bois de la Chopinière, au sud-ouest de ce point, on voit une pierre de grandes dimensions, de même nature que celles du Tertre et également en mauvais renom dans les traditions du pays.

Les souvenirs diaboliques attachés à ce canton, et motivés sans doute par la présence des mégalithes dont nous venons de parler, ont persisté jusqu'au XIIe siècle. Une charte de 1130 constate, à deux reprises différentes, la mauvaise influence du démon et de ses ministres. Voici le texte de cette charte copiée au 24e feuillet du cartulaire de Ny d'oiseau : « *Fundata est ecclesia in medio illius terræ, ideo scilicet ut locus qui diù diaboli fuerat, Deo et beatæ Mariæ..... sacraretur,* — et plus loin : *Locum in quo diabolus et ministri ipsius regnaverunt.* »

△ Trois haches en pierre polie, taillées dans une roche dioritique, ont été trouvées sur le territoire de cette commune.

Période romaine.

□ 2 Deux camps romains entourés de talus en terre et de douves existaient il y a peu d'années encore, à 1 k. nord-est du village du Tertre. Ils ont été détruits par les travaux de culture ; mais leur emplacement est encore reconnaissable, et le nom de *petit* et de *grand Châtelier* conservé à ces camps les désigne encore très clairement. Près ⌊⌋ de là, dans une pièce nommée le *Cimetière*, existait un édifice religieux dont les soubassements n'ont pas encore tout à fait disparu. (Voir les notes de M. l'abbé Goudé sur Châteaubriant.)

J'ai vu, en février 1881, un large retranchement en terre, assez élevé et se dirigeant du nord au sud en ligne parallèle à la route de Soudan à Saint-Julien-de-Vouvantes, près du lieu dit la Métairie.

Une voie romaine allant de Candé à Bain passait par Soudan et par Beré où se trouvait une station. (Abbé Goudé.)

Digitized by Google

Cantons et lieux dits : la Roche d'André, la Vieille Ville, le Tertre, la Chaussée.

SOULVACHE.

CANTON DE ROUGÉ. — *Rugiacus* dans une charte de 1125.

Période romaine.

Une tradition très accréditée dans le pays, parle d'une ville disparue et qui aurait autrefois été édifiée sur le territoire de cette paroisse. Cette ville devait être située au nord du bourg actuel, dans un marais où l'on voit encore une tour dont le sommet est écroulé. La base de cette tour repose sur une butte élevée de 8 m. au-dessus du sol, et qui affecte la forme d'un tumulus. Les habitants du pays racontent que cette ville a été engloutie par un tremblement de terre.

□ On voyait, il y a quelque temps, les restes d'un camp retranché, à peu de distance de ce point; il est possible que la butte qui supporte la tour, ait formé jadis une sorte de *Castellum*, servant à protéger le camp. (Voir Leboyer.)

Cantons et lieux dits : la Ville, le Tertre, la Grée, le Pâtis de la Grée.

SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX.

CANTON DE CHATEAUBRIANT. — *Sancti Abini de Castris.*

Période celtique

ΔΔ 2 menhirs, au n° 564 de la section B du cadastre.

Du bourg de Saint-Aubin, on prend un chemin qui se dirige vers l'ouest, et vient passer le long du mur du cimetière ; en suivant ce chemin pendant 4 ou 500 mètres, on

Digitized by Google

trouve sur la droite une pièce de terre dont une partie seulement est cultivée ; ce champ se nomme la pièce de la *Douère* ; des broussailles, des taillis recouvrent le côté qui borde le chemin. Au milieu de ce fourré, on aperçoit d'abord une haute roche en poudingue ferrugineux de 4 m. 20 c. de haut sur 2 m. 80 c. de large à hauteur d'homme ; son épaisseur est d'environ 80 c. Un trou profondément creusé à la base a donné lieu dans le pays à une légende assez répandue. On prétend qu'en mettant l'oreille devant ce trou, on entend sonner l'heure. D'autres cavités plus petites, formées par le désagrègement des parcelles de grès, se voient sur le côté sud de ce menhir.

A vingt pas de là, le long du sentier qui borde la pièce, une pierre debout en roche de couleur rougeâtre mesure 2 m. 10 c. de haut sur 1 m. 42 c. de large.

Du point où sont situés ces deux menhirs, on découvre une vue assez étendue sur la vallée de la Chère, la forêt et l'étang de la Hunaudière.

⊓ ? 2 tables de pierre avec bassins au N° 52 de la section D de la Davais.

Vers le sommet d'une butte, en face du bourg de Saint-Aubin mais de l'autre côté de la rivière, on voit au-dessus d'un bois de pins qui couronne le sommet de la côte, une large table de grès quartzeux soulevée de terre comme une pierre de dolmen. Elle mesure 4 m. 60 c. de long sur 3 m. 40 c. à 3 m. 45 c. de large, et 60 à 70 c. d'épaisseur. Des cavités assez profondes sont creusées sur le dessus de la roche.

Un peu plus bas, une autre pierre plate de même nature de 5 m. 10 c. sur 3 m. 30 c. de large, appuyée dans la partie au nord sur des blocs de moyenne grosseur ; sur sa face extérieure trois cavités ovales de 20 et 35 c. de profondeur, qui sont évidemment de formation naturelle.

La commission de Géographie de l'ancienne France (Société anthropologique, janvier, 1880,) indique pour Saint-

Digitized by Google

Aubin-des-Châteaux, deux pierres diverses qui doivent se rapporter à celles qne nous venons de décrire.

△ Trois haches en pierre polie (diorite), ont été trouvées dernièrement dans cette commune.

Période romaine.

Le nom de Castrum que l'on trouve dans l'ancienne désignation de cette paroisse (Sancti Albini de Castris, de Castellis, charte de 1183, de l'Abbaye de Meilleraye), rappelle sans doute l'existence de Chastelliers ou camps retranchés, comme on en voit encore quelques traces au sommet de la butte □ (Section D.), de l'autre côté du ravin qui passe à l'est et au pied du bourg ; ces retranchements ont une forme un peu circulaire. Un tronçon de voie romaine est signalé, entre le village de la Goustière et la forêt de Dommaiche ; à peu de distance de ce point, au village de la Chapelle, M. l'abbé Goudé a reconnu des vestiges très apparents de cette voie sous les ronces et les amas de pierres qu'on enlevait pour empierrer les chemins. De là, elle se dirigerait vers le château de la Daviais, suivant Bizeul. Au contraire, elle remonterait au nord vers le village du Péré et le gué de Chère, suivant M. Goudé.

Cantons et lieux dits : la Foliais, le Tertre-Rouge, les Grées, le Perron, la Motte.

SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES

CHEF-LIEU DE CANTON. — *Sanctus Julianus de Voantis*, en 1271, dans le pouillé de l'abbaye de Saint-Florent (livre rouge, f° 95).

□ ? Un oppidum aurait jadis protégé la position occupée maintenant par l'église et une partie du bourg de Saint-Julien. Cette assertion a été consignée dans plusieurs notices, et les notes manuscrites laissées à la Bibliothèque de Nantes par M. Verger, mentionnent ce fait, sans toute-

Digitized by Google

fois donner aucune preuve matérielle à l'appui. Saint-Julien occupe une position très forte à l'angle d'une vallée et d'un ravin; cette opinion n'a donc rien que de très vraisemblable.

Les fontaines miraculeuses de Saint-Julien se trouvent à quelques cents mètres du lieu dit la Haute-Folie.

Cantons et lieux dits : les Grées, la Haute-Folie, la Mottaie.

SAINT-MARS-DU-DÉSERT

CANTON DE NORT. — *Ec. Sancti Medardi de Deserto.*

Période celtique.

△ Des haches en pierre polie ont été trouvées sur le territoire de cette commune; ce fait est consigné dans un mémoire de M. Athénas.

On a extrait des marais qui bordent l'Erdre, des poutres équarries, des outils et des pierres à aiguiser?

Cantons et lieux dits : la Galochette, la Pile, le Tertre, la Butte, la Grée.

SAINT-VINCENT-DES-LANDES

CANTON DE DERVAL. — *Sanctus Vincentius de Landis.*

Période celtique.

△ 2 haches en diorite trouvées en Saint-Vincent.

△△ Deux beaux menhirs en quartz blanc, l'un très effilé au sommet, de 2m 60 de hauteur, l'autre terminé carrément, de 2m 40.

Situés à l'extrémité occidentale de la commune de Saint-Vincent-des-Landes, à 3 k. sur la route qui conduit de ce bourg à Lusanger, ils ont été transportés au Calvaire de

Digitized by Google

Louisfert, où je les ai vus le 4 avril 1878. Ils sont plantés l'un à gauche, l'autre à droite du demi-cercle formé par ce monument. Le point qu'ils occupaient se nomme le Rocher, et se trouve à l'angle formé par la route de grande communication n° 55 et le chemin qui conduit à la Noë-Fré.

□ A 1 k. du bourg de Saint-Vincent dans la direction de l'est, au taillis du vieux château, un tertre entouré de douves.

Dans la lande de Henvoux, au nord de la commune et près de la route de Châteaubriant à Derval, à un lieu appelé Haute-Folie se trouve une excavation d'où l'on a retiré quelquefois des pièces de bois équarries, ce qui fait dire que là jadis existait un château. (Note manuscrite de M. V.)

Cantons et lieux dits : la Butte, le Rocher, la Haute-Folie, le Perré, la Grée, la Minière, la Barre, la Madeleine.

TREFFIEUC

Canton de Nozay.

Des retranchements en terre m'ont été signalés au sud de cette commune, dans les taillis désignés sous le nom de Bois d'Indre. (A vérifier.)

Cantons et lieux dits : le Haut Rocher, la Pile, les Tertres.

LES TOUCHES

Canton de Nort. — *Sanctus Melanius de Tuscheis.*

△ Le Mont-Juillet (mons Julii) situé sur le territoire de cette commune, passe pour avoir été occupé par les troupes de Jules César. Au mois de mai 79, je trouvai sur

Digitized by Google

les versants de cette butte, non pas des débris romains comme je m'y attendais, mais de nombreux silex éclatés et taillés; les uns sont couverts d'une patine blanche assez épaisse, d'autres, en silex gris opaque, ressemblent au silex de la Mayenne.

Les bouleversements nombreux que la culture des vignes et l'exploitation des carrières ont fait subir à cette butte, rendent les recherches fort difficiles sur ce point. Mais il est évident que cette colline élevée de 52 m. et dégagée de toutes parts, a dû servir de point de défense bien avant l'occupation romaine.

Cantons et lieux dits : les Rochettes, le Mont-Juillet, le Tertre, les Buttes, la Chaussée, la Châtelière.

VILLEPOT

CANTON DE ROUSÉ. — *Villa Cocta* (anciens titres).

△ *Période celtique.* — Nous avons vu trois haches en pierre polie trouvées sur le territoire de cette commune; elles étaient toutes trois en roche dioritique.

Cantons et lieux dits : la Folie, la Grande Grée, la Barre, la Haye.

VAY

CANTON DE NOZAY.

△ Dans mon exploration de la commune de Vay, j'ai trouvé :

△ 1° un menhir situé à peu de distance de la route de Puceul (section K, dite de Lugagnac, N°s parcellaires 320 et suivants). En partant du bourg de Vay on voit, à 1200 m. environ sur la route de Puceul, une petite croix plantée au bord d'un chemin de ferme qui conduit à la Drouauterie (à l'est de la route). Dans l'angle formé par ce chemin et la

Digitized by Google

grande route j'aperçus, (en avril 81) une grande pierre debout, piquée sur le versant d'une butte que traverse la route.

Ce menhir est en poudingue ferrugineux ; très élancé de forme, il mesure 2 m. 96 c. en hauteur sur 1 m. 13 c. de large ; en coupe il présenterait une section presque carrée.

On m'a nommé cette pierre la *Pierre qui tourne.*

△ 2° De l'autre côté de l'étang de Clegruc, un fermier a trouvé en creusant un fossé une hache en pierre polie, de plus de 18 c. de long et coupée carrément à son extrémité. Près de là, mais de l'autre côté de la limite de la commune, j'ai trouvé une *hache à tête*, en diorite grise, de 13 c. de long.

Période gauloise.

Les grands retranchements de la *Frontière* traversent Vay de l'est à l'ouest avec une inclinaison assez forte vers le nord dans la seconde moitié de leur développement.

□ Nous les retrouvons presque à la limite des deux communes de Nozay et de Vay, au sud de la borne 43 de la route de Nozay, dans un taillis situé en face de la maison de la Vallée. De ce point la ligne vient couper obliquement la route, et reparaît au nord sous la forme de gigantesques talus en schiste rouge.

Les fosses rouges (section H du cadastre). □ Ces talus que la culture a un peu entamés sur les bords, mesurent 10 à 12 mètres de hauteur, ils se dressent de chaque côté d'une large excavation dont la longueur est d'environ 50 mètres.

Ces buttes, nivelées çà et là par la charrue, se continuent en droite ligne jusqu'à la hauteur de la borne 44 ; on les aperçoit encore de la route. Mais à partir de ce point, je n'ai plus rien trouvé dans le prolongement de ces lignes ; en vain j'ai exploré à droite et à gauche, les buttes et les vallons, les taillis et les champs, interrogé les anciens du

Digitized by Google

pays, je n'ai pu découvrir qu'un talus d'une quarantaine de mètres en longueur, flanqué de deux douves, qui coupe de biais la butte de Clegruc, près de la chaussée de l'Étang (taillis de la Jupinière, section B du cadastre).

Ce talus est formé de pierrailles ; il mesure 5 m. de large sur 1 m. 50 c. de haut et ses douves ont environ 2 m. 50 c. à 3 m.

Ne trouvant plus rien au delà jusqu'au Gâvre, et ce petit rempart me semblant assez insignifiant, je rebroussai chemin vers le point où s'arrêtent les *Fosses-Rouges*.

Là, le fermier de la Cour en Pibourdel m'apprit qu'une partie des talus avait été rasée il y a 30 ou 35 ans ; il se souvenait fort bien de les avoir vus et me montra les pièces qu'ils traversaient (N° 72 de la section H dite de Boin) ; leur direction obliquait sur le tracé des autres buttes et tendait vers le nord-ouest en suivant le versant qui domine la coulée de Pibourdel. Le nom des champs qu'occupaient ces talus est très significatif; on les appelle encore les *Fosses-Rouges*.

Le même fermier m'indiqua le prolongement de ces défenses de l'autre côté de la Cour, à l'Hôtel Jagueny (que l'état major nomme, je ne sais pourquoi, *Jaheu*). J'écoute très volontiers les renseignements de ce genre, d'abord parce que les gens qui ont vu ce pays en lande étaient fort à même de bien connaître ces remparts ; puis parce qu'il est presque toujours facile de vérifier leur dire. — Je me rendis donc à l'Hôtel Jagueny, situé à 5 ou 600 m. du dernier prolongement de la *Frontière*. Là, je trouvai un large rempart de terre, désigné sous le nom de *Château des Douves*.

□ De hauts talus couverts de taillis se dressent au milieu des prés, à quelques pas à l'ouest du village. L'endroit qu'ils occupent dessine un quadrilatère inscrit au cadastre sous le N° 475 de la section F. Cette défense est bien intacte sur deux de ses faces ; des remparts en terre très larges et mesurant 3 m. à 3 m. 50 c. en hauteur, sont bordés de douves

Digitized by Google

régulièrement taillées, de 2 m. 50 c. d'ouverture. Les deux côtés de ce triangle mesurent environ 50 m.; on peut suivre par les clôtures qui leur font suite, le tracé de l'enceinte; les talus du nord-est, qui ont été nivelés, avaient sans doute moins d'élévation, le terrain remontant de ce côté.

Ces retranchements diffèrent par leur régularité de l'ensemble des ouvrages que nous avons vus en Nozay et en Abbaretz ; toutefois dans ces deux communes nous avons remarqué des châteliers de forme très régulière. Cette circonstance, jointe aux indications que l'on me donna sur la continuation de ces défenses un peu au nord de l'Hôtel Jagueny, m'engagea à poursuivre dans cette direction.

Laissant à l'ouest le lieu dit la Motte je remontai vers la ferme du Houx, située au-dessus du Château des douves; là, dans une pièce encore en lande mais entourée de fossés, je vis un rempart en terre de 3 m. à 3 m. 50 de large sur 1 m 50 de haut, et qui traversait du sud au nord la pièce N° 27 de la section G dite de Boyenne (à l'ouest des maisons du Houx). Ce talus, effacé par la culture dans la direction du sud, se dirige au nord vers une vallée humide qui sert de limite entre les arrondissements de Saint-Nazaire et de Châteaubriant. On voit encore très bien la ligne suivie par ce rempart à travers une grande pièce cultivée qui fait suite au N° 27 ; le fossé a une élévation très forte à l'endroit où il coupe le retranchement, et de gros blocs de pierres paraissent dans la section du talus.

Ces détails sembleront par trop minutieux; mais si minces que soient ces indices, il est bon de les recueillir, car ils s'effacent chaque année.

Un peu au delà et toujours dans la même direction vers le nord-ouest, je trouvai dans une lande de l'autre côté du ravin, un talus peu élevé, avec un contrefossé; cette ligne se replie à l'ouest, à quelques cents mètres de son point de départ, et se perd au sortir de la lande sous les terres labourées, dans la direction de la *barre d'agué* ou du *gué*, en

Digitized by Google

Marsac ; c'est là, à une très petite distance du point où nous sommes arrivés, que nous retrouverons la suite de la grande Frontière. (Ar^t de Saint-Nazaire.)

Entre les deux routes de Héric et de Blain, à l'est des maisons de la Baquetière, existe, dit-on, un retranchement en terre, entouré de larges fossés.

Cantons et lieux dits : la Rochette, la Motte, la Grée, la Chaussée, les Châtelliers.

Période romaine.

Une voie romaine, encore visible à certains endroits (section A dite de Tarreau), longe la partie Est de la commune de Vay à 3 k. du bourg. Passant au-dessous des villages de Haut-Luc et de Bas-Luc, dans une coulée, elle coupe la route de Vay, disparaît dans les pièces labourées qui bordent la forêt du Gâvre, et reparaît plus loin sur la lisière même de cette forêt; elle est bordée en cet endroit de larges fossés. On me l'indiqua ensuite plus au nord, près d'un bouquet de pins où se voient de grosses pierres de quartz blanc. Là, elle atteint la croix qui marque le point de jonction des communes de Vay, Marsac, Gâvre et Conquereuil.

Nous la retrouverons dans ces communes, à l'inventaire de l'arrondissement de Saint-Nazaire.

PITRE DE LISLE.

L'Arche (Grand-Auverné), 30 mai 1881.

Digitized by Google

Des CHATEAUBRIANT.

COMMUNES.	TUMULUS MOTTES.	SÉPULTURES primitives et romaines.	MONUMENTS.	RETRANCHEMENTS
Abbaretz	.....	.....	.....	□ .....
Casson	.....	.....	.....	.....
Chapelle-Glain (la)	.....	.....	.....	.....
CHATEAUBRIANT	.....	⊔	○ G ○ R	.....
Derval	.....	.....	○ G ○ R	□ □
Erbray	.....	.....	.....	□ □
Fercé	.....	.....	.....	.....
Grand-Auverné	.....	⊔	○ G ○ R	□ .....
Héric	⌓	.....	.....	.....
Issé	⌓	.....	.....	□ .....
Jans	.....	.....	.....	.....
Juigné	.....	.....	.....	.....
Louisfert	.....	.....	.....	.....
Lusanger	.....	.....	.....	.....
Meilleraye	.....	.....	.....	.....
Moisdon	.....	.....	.....	□ .....
Mouais	.....	.....	.....	.....
Nort	.....	⊔	.....	.....
Noyal	.....	.....	.....	.....
Nozay	.....	.....	.....	□ .....
Petit-Auverné	4 ⌓	⊔	.....	.....
Petit-Mars	.....	.....	.....	.....
Puceul	.....	.....	.....	□ .....
Rougé	.....	.....	.....	□ .....
Ruffigné	.....	.....	.....	.....
Saffré	.....	.....	.....	.....
Sion	.....	⊔	○ R	.....
Soudan	.....	⊔	.....	□ □
Soulvache	.....	.....	.....	.....
Saint-Mars-du-Désert	.....	.....	.....	.....
Saint-Aubin-des-Châteaux	.....	.....	.....	□ .....
Saint-Julien-de-Vouvantes	.....	.....	.....	□ ? .....
Saint-Vincent-des-Landes	.....	.....	.....	.....
Treffieux	.....	.....	.....	□ D ....
Touches (les)	.....	.....	.....	.....
Villepot	.....	.....	.....	.....
Vay	.....	.....	.....	□ □

* La lettre P indique un objet [illegible]in. — La lettre D, après un dolmen ou un menhir, indique que ce monument a été abattu ou dét[illegible]

Digitized by Google

Digitized by Google

LE CULTE DU VEAU D'OR

DANS L'ANTIQUITÉ ET JUSQU'A NOS JOURS

PAR M. F. PARENTEAU

(ANALYSE)

Sous ce titre, le savant conservateur du Musée archéologique de Nantes a lu à notre Société une étude pleine d'aperçus ingénieux et de rapprochements nouveaux sur l'idolâtrie dans l'antiquité, et en particulier sur le culte du dieu du mal personnifié par les Israélites dans le veau d'or d'Aaron. Les développements complémentaires donnés à cette œuvre et la préparation des planches où seront figurées les nombreuses pièces à l'appui, passées en revue par M. Parenteau, ont retardé la publication de ce travail. Nous profiterons toutefois de l'autorisation qui nous a été donnée, pour analyser brièvement les principaux traits de l'étude de notre collègue.

Lorsque Moïse descendit du Sinaï, il trouva son peuple célébrant par des danses et par des festins le culte d'une idole à quatre pieds, *le Veau d'or*, que les bijoux et les pendants d'oreilles des femmes israélites avaient servi à fabriquer. Cette hideuse idolâtrie n'était point une invention du peuple de Dieu, il l'avait rapportée d'Egypte où le culte de la bête a été en honneur pendant de si longs siècles. Peu à peu, cette superstition s'est propagée avec les migrations nouvelles, et de nombreuses figurines signalées par M. Parenteau semblent prouver que notre Gaule a subi, elle aussi, le joug de l'idole et comme un reflet de la

Digitized by Google

vieille croyance au dieu Baal, tant de fois flétri par les prophètes. Il n'y a rien là qui doive nous surprendre, puisque sous le nom de Baal ou de Bel nous retrouvons les personnifications les plus diverses. Tour à tour, nous voyons les Chaldéens adorer en lui le firmament tout entier, l'armée des Cieux, πασσον δυναμιν των ουρανων (Septante.) Les Assyriens identifiaient Baal et le soleil; les Phéniciens en formaient le Jupiter de la mer, et pour les Grecs Baal était fils de Jupiter et de Lybie (Appollodore, l. 2. *Des Dieux*.)

Bel ou Baal est donc en quelque sorte l'idole par excellence, la source première des superstitions parmi les hommes.

Lors de la dispersion des peuples, ceux-ci voulurent construire une tour à Baal ou Bélenus, représenté par *le Veau d'or*, emblème de la fécondité du soleil, placé par Dieu dans le ciel. — Le temple était sur la terre; les prières, les chants, les danses, et la débauche qui en est la suite, s'y succédaient tour à tour. C'était la créature et le matérialisme insultant librement le Créateur; le peuple fut dispersé par toute la terre et les langues arrivèrent à la diffusion. »

« Mais les peuples emportèrent avec eux le culte du veau d'or, de Bélenus, par toute la terre où nous le retrouvons encore de nos jours. — En Egypte, c'est le bœuf Apis; en Grèce, c'est le Minotaure; à Rome, c'était Jupiter se changeant en veau blanc pour enlever et féconder la nymphe Europe; dans l'Inde, c'est Bouddha et Brahama; pour le Mahométisme, c'est l'étoile à cinq rayons représentant le soleil, et le croissant représentant la lune. »

« Lors de l'invasion des Aryas dans nos contrées, ces peuples apportèrent avec eux leur culte, en supposant que leur prédécesseurs ne le possédassent pas déjà. — Marseille, sur ses premières monnaies, place la tête d'Apollon, le taureau, et la croix dans une roue à quatre rayons, quatre siècles avant l'ère chrétienne. »

Digitized by Google

Il est donc probable, dit M. Parenteau, que le taureau et ses dégénérescences, telles que le veau d'or, furent honorés d'un culte dans la Gaule, plusieurs siècles avant l'ère chrétienne. Il est possible aussi que ce culte se soit plus ou moins prolongé dans diverses parties de notre pays, même plusieurs siècles après l'introduction du Christianisme. Mais les notions plus ou moins éparses qu'on pourrait donner à l'appui de ces idées, demanderaient de longs détails.

M. Parenteau présente à la Société divers monuments relatifs à sa thèse et entre autres : « une grande quantité de monnaies gauloises, tirées de son riche cabinet ; une statuette de Baal en bronze, de travail phénicien ou samnite ; un petit bœuf en bronze appartenant au musée de Nantes ; une clef mérovingienne en bronze avec la croix païenne ; une framée avec la croix cantonnée de quatre besants ; une poignée d'épée en bronze damasquinée d'argent, avec deux têtes de veau ; une tête de veau en bronze avec bélière servant de suspension ; un pentalpha de cuivre avec la croix portant quatre branches tressées, et représentant les 12 mois de l'année, au centre du soleil et de ses rayons, etc. Enfin, un croissant fait récemment dans l'Inde avec deux cornes de bœufs réunies et couvertes de croix cantonnées chacune de quatre petites sphères et de gouttes de rosée.

« Sur les monnaies des Namnètes, au droit de la pièce qui porte dans le champ la tête d'Apollon Bélenus ou de Baal, dieu de la lumière, la tête est entourée de quatre petites têtes qui sont celles des quatre vents enchaînés par des cordons perlés, et devant la bouche est placée une petite croix, indiquant les quatre points cardinaux. Quand cette croix est cantonnée de quatre petites boules, cela indique le mouvement des quatre saisons sous l'influence du soleil. — Au revers de la même pièce gauloise, du statère des Namnètes, le soleil est placé dans un char traîné par un ou deux chevaux androcéphales (à tête humaine) ; emblème de la marche intelligente du soleil. — Sous le char

Digitized by Google

du soleil, une femme debout représente, chez les Namnètes, l'eau, la pluie et la rosée, car la fécondation de la terre par le soleil n'existe qu'à cette condition. Bien plus, lorsque la croix cantonnée de ces quatre petites boules est renfermée dans un cercle, c'est l'emblème de l'année solaire. »

Pour bien suivre tout ce qu'il y a de frappant dans ces développements, il faudrait avoir sous les yeux, les planches ou sont figurés ces objets. Nous regrettons vivement cette lacune, et surtout de ne donner ici qu'une analyse de cette intéressante étude.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE ET TABLE ANALYTIQUE DES PROCÈS-VERBAUX

—

ANNÉE 1880

—

Arrondissement de Châteaubriant, dictionnaire archéologique, par Pitre de Lisle..... 120
Calice en argent repoussé du XVIIe siècle. Abbé Cahour.. 26
Caranda et les poteries mérovingiennes offertes au musée de Nantes par M. F. Moreau. Pitre de Lisle..... 107
* Caractères phéniciens et signes gravés de dolmens. Baron de Wismes et C. Seidler..... 15
* Caverne des Cottes sur la Gartempe. R. de Rochebrune 32
César chez les Vénètes, par M. E. Orieux..... 87
Cornwall anglais. Monuments mégalithiques, par M. l'abbé Dominique..... 113
* Couteau dolménique de la Boutinardière près Pornic. 14
Culte (le) du Veau d'or dans l'antiquité et jusqu'à nos jours, par M. F. Parenteau..... 183
Dictionnaire archéologique de la Loire-Inférieure, par M. Pitre de Lisle..... 117
* Dolmen du Perron, en Meilleraye, Loire-Inférieure.... 149
* Eglise de Basse-Goulaine, sa destruction..... 81
* Elections du nouveau Bureau. Décembre 1880..... 34
Fouilles du dolmen de Couronne blanche, en Auverné, par M. Pitre de Lisle..... 158
Groupement des populations de l'Armorique d'après les terminaisons des noms de lieux, par le comte R. de l'Estourbeillon..... 87
* Haches à têtes de la Bretagne, par M. Pitre de Lisle.... 32

Digitized by Google

* Inventaire archéologique des arrondissements d'Ancenis et de Saint-Nazaire (en préparation)..... 25
* Inventaire des archives départementales, t. III, par M. Léon Maître..... 16
Liste des membres de la Société (année 1880)..... 5
Liste des Sociétés correspondantes..... 9
* Manuscrit de M. Bretaud-Billou..... 31
* Mercier (A). Théorie du suffixe celtique : *ac*..... 13
Menhirs de la Riveraie (Saint-Père-en-Rez), par M. l'abbé Dominique..... 71
* Monnaies romaines données au Musée de Nantes par M. H. Maugras..... 23
Namnètes et Samnites, par M. E. Orieux..... 45
* Notes sur la commune de Sion, par M. l'abbé Josnin.... 24
* Port d'Or (archives du) offertes au Dt. par M. Couëtoux 31
* Ostensoir en argent doré ou *porte-Dieu* du XVe siècle présenté par M. Evellin..... 12
Prieuré (le) de la Papillaye, notice par M. le comte R. de l'Estourbeillon..... 77
* Procédés pour l'érection des mégalithes. Baron de Wismes..... 31
* Sarcophage en brèche du Jura, découvert à Saint-Donatien..... 29
* Sculptures antiques découvertes rue Saint-Jean..... 28
* Silex taillés et emmanchés de l'époque mérovingienne 31
* Silex travaillés et ossements de la caverne des Cottés.. 32
* Statuette phénicienne de Baal. F. Parenteau..... 19
* Tombes en calcaire madréporique, près de Chémeré.. 29
* Torques en or des environs de Nozay. F. Parenteau. 155
* Vases phéniciens trouvés dans un monument funéraire près d'Hennebont (communication de M. le comte de Bremond d'Ars)..... 16
Voie romaine inédite, en Auverné (Loire-Inférieure). G. de Lisle..... 139
* Vues du vieux Nantes, dessins de M. L. Petit..... 26
— Restes du château de Pilmil en 1830, vue de la rue Saint-Jacques.....
— Le port de la tour de Pilmil, vu d'aval.....

Digitized by Google

— Restes du Pilier de Notre-Dame et maisons bâties à la Belle-Croix, en 1624.....
— La rue de la Salinière, encore ainsi dénommée en 1879.....
— La cour du Mont-de-Piété.....
— La rue de la Clavurerie.....
— La rue du Chapeau rouge.....
— L'entrée de l'ancien jeu de Paume de la perdrix
— L'escalier et les galeries du passage Budan.....
— L'entrée du bois de Launay.....
— La maison de la cour des Dorides.....
* Wismes (baron de). Signes dolméniques comparés aux caractères Phéniciens..... 15

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PAR NOMS D'AUTEURS

—

ANNÉE 1880

—

DOMINIQUE (abbé J.). — *Une visite aux menhirs de la Riveraie (Saint-Père-en-Retz)*..... 71
Note sur quelques monuments mégalithiques récemment fouillés dans le Cornvall anglais..... 113
L'ESTOURBEILLON (COMTE R.) — *Groupement des populations de l'Armorique d'après les terminaisons des noms de lieux*..... 87
Note sur le prieuré de la Papillaye, en Anjou.. 77
LISLE (PITRE DE). — *Dictionnaire archéologique de la Loire-Inférieure (époques primitives, Celtiques, Gauloises et Gallo-romaines), première partie*... 117
Notes sur Caranda et les poteries mérovingiennes offertes au Musée de Nantes par M. P. Moreau.. 107
ORIEUX (E). — *César chez les Vénètes*..... 37

—

Liste des membres de la Société (année 1880)..... 5
— des Sociétés correspondantes..... 3
Procès-verbaux des séances par MM. Lemeignen, de L'Estourbeillon, de Lisle, Huette, baron de Wismes..... 11

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud; place du Commerce, 4.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06822 1400

Digitized by Google

Digitized by Google